



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

## **Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (R.I.C.)**

**SPC Loire-Allier-Cher-Indre**

Règlement approuvé par  
arrêté de la préfète de région,  
publié le 21 avril 2023

## Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	25/10/2022	Version initiale soumise à consultation
2	21/04/2023	Version approuvée par arrêté préfectoral paru au recueil des actes administratifs le 21 avril 2023

## Affaire suivie par

<b>Fabien JUBERTIE</b> - Service Hydrométrie Prévision des Étiages, des Crues et des Inondations
Tél. : 04 73 43 18 35
Courriel : <a href="mailto:fabien.jubertie@developpement-durable.gouv.fr">fabien.jubertie@developpement-durable.gouv.fr</a>

## Rédacteurs

**Fabien JUBERTIE** - Service Hydrométrie Prévision des Étiages, des Crues et des Inondations – DREAL Centre-Val de Loire

**Pierre-Adrien HANS** (cartographies) - Service Hydrométrie Prévision des Étiages, des Crues et des Inondations – DREAL Centre-Val de Loire

**Mathieu SEMERY** (cartographies) - Service Hydrométrie Prévision des Étiages, des Crues et des Inondations – DREAL Centre-Val de Loire

## Relecteurs

**Nicolas CAVARD** - Service Hydrométrie Prévision des Étiages, des Crues et des Inondations – DREAL Centre-Val de Loire

**Marielle CHENESSEAU** - Service Hydrométrie Prévision des Étiages, des Crues et des Inondations – DREAL Centre-Val de Loire

**Renaud MARTY** - Service Hydrométrie Prévision des Étiages, des Crues et des Inondations – DREAL Centre-Val de Loire

**Fabien PASQUET** - Service Hydrométrie Prévision des Étiages, des Crues et des Inondations – DREAL Centre-Val de Loire

## Référence-s intranet

aucune

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>5</b>
<b>1 – PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE ET HYDROGRAPHIQUE DU TERRITOIRE LOIRE-ALLIER-CHER-INDRE.....</b>	<b>7</b>
1.1 – Présentation des grands ensembles.....	7
1.2 – Typologie des crues.....	9
<b>2 – ENJEUX ET RISQUES DU TERRITOIRE LOIRE-ALLIER-CHER-INDRE.....</b>	<b>10</b>
2.1 – Généralités.....	10
2.2 – Les secteurs à enjeux.....	11
<b>3 – PÉRIMÈTRE D’INTERVENTION DE L’ÉTAT.....</b>	<b>12</b>
3.1 – Délimitation du territoire de compétence du service de prévision des crues LACI.....	12
3.2 – Zones de défense.....	14
<b>4 – INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....</b>	<b>15</b>
4.1 – Dispositifs mis en place.....	15
4.1.1 – Le Beuvron.....	15
4.1.2 – Le Cens.....	16
4.1.3 – La Bourbince.....	16
4.1.4 – Le Furan et l’Ondaine.....	17
4.1.5 – L’Indre.....	17
4.2 – Projet de création de dispositif.....	18
<b>5 – INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE, DE PRÉVISION ET DE TRANSMISSION DE L’INFORMATION SUR LES CRUES.....</b>	<b>18</b>
5.1 – Informations générales issues des dispositifs de mesure.....	18
5.2 – Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques.....	19
5.2.1 – Ouvrages présents sur le territoire LACI.....	19
5.2.2 – Informations sur la situation et le comportement des ouvrages.....	21
5.2.3 – Informations sur l’état de fonctionnement des ouvrages.....	23
5.3 – Les données et informations échangées avec les autres services du Ministère.....	24
<b>6 – DISPOSITIF D’INFORMATION.....</b>	<b>25</b>
6.1 – La vigilance météorologique et hydrologique.....	25
6.1.1 – La vigilance météorologique.....	25
6.1.2 – La vigilance hydrologique.....	25
6.1.3 – Contenus de la vigilance aux crues et fréquence de mise à jour.....	26
6.2 – Les niveaux de vigilance aux crues.....	27
6.3 – Cas particulier de la vigilance jaune en cas de risque de montée rapide des eaux.....	28
6.4 – Le service d’avertissement automatique Vigicrues Flash.....	29
6.5 – Les tronçons de vigilance : définition et découpage.....	29

6.6 – Les stations disponibles sur Vigicrues.....	32
6.7 – Conditions d'accès au dispositif.....	33
6.7.1 – Mise à disposition de l'information.....	33
6.7.2 – Diffusion de l'information.....	33
6.7.3 – Outils spécifiques du SPC Loire-Allier-Cher-Indre.....	34
<b>7 – ÉCHÉANCIER D'ENTRÉE EN VIGUEUR.....</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXE 1 – CARTE DU TERRITOIRE DE COMPÉTENCE ET DU PÉRIMÈTRE SURVEILLÉ</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXE 2 – CARTE DES COURS D'EAU SURVEILLÉS PAR UN DISPOSITIF LOCAL.....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXE 3 – CARTE GÉNÉRALE DES TRONÇONS DU PÉRIMÈTRE SURVEILLÉ.....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXE 4 – LISTE DES STATIONS TEMPS-RÉEL SUR LE TERRITOIRE DU SPC.....</b>	<b>38</b>
<b>ANNEXE 5 – LISTE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU PROFIT DESQUELLES L'ÉTAT MET EN PLACE UN DISPOSITIF DE PRÉVISION ET DE SURVEILLANCE DES CRUES.....</b>	<b>53</b>
<b>ANNEXE 6 – TABLEAUX PAR TRONÇONS ET CARTES ASSOCIÉES DES NIVEAUX DE VIGILANCE AUX STATIONS DE RÉFÉRENCE.....</b>	<b>74</b>

# Préambule

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages a engagé la réforme de l'annonce des crues et a confié à l'État l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues.

Cette réforme s'est traduite par :

- la réorganisation territoriale du dispositif d'annonce des crues de l'État pour passer, de l'annonce, à la prévision des crues, grâce à la mise en place de Services de Prévision des Crues (SPC), aux compétences renforcées ;
- la création d'un Service central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) assurant, sous la forme d'un réseau national (le réseau Vigicrues), la coordination et l'appui technique des services de prévision des crues et des unités d'hydrométrie.

De manière opérationnelle, la vigilance aux crues est mise en œuvre depuis 2006. Cette procédure, dont l'objectif principal est d'améliorer, d'une part, l'anticipation dont disposent les gestionnaires de crise et, d'autre part, l'information du grand public, qualifie le risque hydrologique dans les 24 heures à venir. Ce faisant, elle introduit les notions de prévision et d'incertitude dans la gestion des crises d'inondation.

En apportant l'information qui permet à chacun d'adopter son comportement, la vigilance est une composante importante de la culture du risque.

Le déploiement de la vigilance aux crues est organisée :

- sur chaque grand bassin hydrographique par un Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) ;
- sur le territoire de chaque SPC par un Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC), qui met en œuvre le SDPC concerné.

Le contenu de ces documents est défini :

- par les articles L. 564-1, L. 564-2, L. 564-3 du code de l'environnement
- par les arrêtés des 15 février 2005, relatif aux SDPC, aux RIC, et à la transmission de l'information correspondante, et 8 juin 2021 attribuant à certains services déconcentrés ou établissements publics une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues.
- par l'instruction interministérielle définissant la procédure de vigilance dont la dernière version date du 14 juin 2021 et qui se traduit depuis 2006 par le service expertisé *Vigicrues*.

Depuis 2017, la publication de prévisions quantitatives, émanant des SPC et coordonnées par le SCHAPI, s'est généralisée sur le site *Vigicrues* : ces informations (débits et hauteurs d'eaux transmis toutes les 5 minutes, données de prévisions à 24h) complètent la vigilance aux crues et permettent d'affiner la gestion de crise. Enfin, en dehors des cours d'eau surveillés au titre de la vigilance aux crues, le service *Vigicrues Flash*, mis en œuvre par le SCHAPI, permet d'alerter les collectivités territoriales impactées par des cours d'eau non surveillés.

Le SDPC du bassin Loire-Bretagne a été arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin le 21 décembre 2012, doit être révisé en 2023 pour tenir compte des évolutions d'organisation des services de prévision des crues sur le bassin (fusion des SPC Allier et SPC Loire-Cher-Indre notamment), les modifications de territoire de compétence (rattachement du bassin du Lay au SPC Maine – Loire aval) et des tronçons faisant l'objet de la vigilance.

Le présent RIC, met en œuvre le SDPC Loire-Bretagne sur le territoire du SPC Loire-Allier-Cher-Indre de la DREAL Centre-Val de Loire, en remplacement des précédents RIC Allier (approuvé le 21 octobre 2019 par le préfet de la région Auvergne – Rhône – Alpes) et RIC Loire-Cher-Indre (approuvé le 21 décembre 2018 par le préfet de la région Centre – Val de Loire), à la suite de la fusion de ces deux SPC le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

- Il est composé d'une notice, d'un règlement et d'annexes.

# 1 – Présentation géographique et hydrographique du territoire Loire-Allier-Cher-Indre

## 1.1 – Présentation des grands ensembles

Le bassin de la Loire, s'étendant du Massif Central jusqu'aux portes de la Bretagne, couvre environ le cinquième du territoire français (117 000 km<sup>2</sup>). Le long des quelque 1 020 km du fleuve, les principaux affluents successivement rencontrés sont : l'Allier (410 km de long avec un bassin versant de 14 320 km<sup>2</sup>) ; le Cher (365 km de long avec un bassin versant de 13 500 km<sup>2</sup>) ; l'Indre (276 km de long avec un bassin versant de 3 500 km<sup>2</sup>) ; puis, plus en aval, la Vienne et la Maine.

Le domaine de compétence du SPC Loire-Allier-Cher-Indre intègre une grande partie de ce bassin depuis la source de la Loire jusqu'à sa confluence avec la Vienne. Dans ce cadre, six grands ensembles hydrographiques peuvent être identifiés, représentés sur la carte en annexe 1 :

- **La Loire et Allier amont** correspond à un secteur montagneux (massifs de la Margeride, du Devès et du Mézenc) marqué par de forts dénivelés et une hydrologie torrentielle. La délimitation septentrionale de ce secteur se situe à la confluence Allier-Loire (station de Pont d'Auzon) et à la retenue de Villerest pour la Loire. Dans ce contexte, la Loire et l'Allier sont profondément encaissées dans leur vallée ; seuls les bassins de Brioude et du Forez (à l'aval de Saint-Just-sur-Loire) font exception. Les crues, rapides, violentes sont induites par la survenue d'événements hydrométéorologiques méditerranéens cévenols dont l'extension, variable sur le versant ligérien, est difficilement prévisible et quantifiable. De nombreux barrages sont implantés, avec notamment de l'amont vers l'aval :
  - le barrage de Naussac et le complexe de Montpezat respectivement en tête de bassin de l'Allier et de la Loire,
  - le barrage de Lavalette sur le Lignon-du-Velay,
  - les barrages de Grangent et de Villerest sur la Loire. La retenue de Villerest a un rôle hydrologique essentiel puisque permettant l'écrêtement des crues du fleuve et le soutien de ses étiages en aval.
- **La Loire bourguignonne** est marquée par une topographie de coteaux et de collines aux abords du Massif Central, ainsi que par la présence du massif du Morvan sur sa partie orientale. En aval du barrage écrêteur de crues de Villerest, formant une véritable coupure hydrologique, la Loire adopte un régime de plaine avec un lit majeur s'élargissant. Des apports

importants se font par sa rive droite, avec de nombreux affluents issus du Morvan (l'Arconce, la Bourbince, l'Arroux), et peuvent soutenir une crue provenant de l'amont, voire générer à eux seuls une crue déjà significative en Loire bourguignonne.

Sur l'aval de ce secteur, les agglomérations de Decize et de Nevers sont partiellement protégées par des digues, dont la présence engendre des risques de nature comparable à ceux auxquels sont confrontés les vals endigués de la Loire moyenne.

- **L'Allier intermédiaire et du bourbonnais**, ce secteur situé entre la station de Pont d'Auzon et la confluence Allier-Loire au niveau du Bec d'Allier comprend :

- en amont, la Limagne des buttes, marquée par des paysages encore accidentés, où l'Allier reçoit en rive gauche les eaux de l'Alagnon, des couzes Pavin et Chambon arrivant respectivement des monts du Cantal et du Sancy ;

en aval, le secteur de plaine correspondant à la grande Limagne et au Bourbonnais où l'Allier reçoit, en rive gauche, l'apport de la Sioule et, en rive droite, de la Dore. Dans ce cadre, la rivière décrit un tracé sinueux au sein d'une vaste zone inondable marquée par des enjeux importants, en particulier, aux abords des agglomérations clermontoise et vichyssoise.

Le barrage des Fades-Besserve peut modifier les débits de la Sioule, en particulier, au niveau de la station de Châteauneuf-les-Bains.

- **La Loire moyenne**, depuis le Bec d'Allier jusqu'au Bec de Vienne (limite aval du SPC Loire-Allier-Cher-Indre), marquée par la largeur de son lit et la relative lenteur de ses crues, a la particularité de ne pas avoir de grands affluents, à l'exception du Cher qui conflue avec la Loire en aval immédiat de Tours, et de l'Indre.

Il est intéressant de noter que les communes riveraines de la Vienne au niveau de sa confluence avec la Loire (Couziers, Saint-Germain-sur-Vienne, Beaumont-en-Véron, Thizais, Cinais, Chinon) sont influencées par la Loire jusqu'au pont de Chinon en raison de phénomènes de remous .

La Loire moyenne est caractérisée par un endiguement très ancien de son lit majeur, séparant des vals du lit mineur. Si ces digues sont une protection pour les crues normales, elles engendrent un risque supplémentaire pour les crues exceptionnelles (survenue de brèches accidentelles). Ce risque est particulièrement prégnant au droit des agglomérations les plus peuplées (Orléans, Blois, Tours).

- **Le Cher**, dans son bassin, voit se succéder un régime d'abord de type torrentiel sur sa partie amont, puis de plaine à partir de Montluçon avec un lit majeur devenant de plus en plus large. Sur sa partie médiane, son



cours est renforcé par de nombreux affluents : l'Arnon, l'Yèvre, la Sauldre. La partie aval jusqu'à la confluence avec la Loire se caractérise par des aménagements faits pour le rendre navigable : le comportement de ce « Cher canalisé » est assez différent entre les crues faibles à moyennes et les crues fortes « débordantes » qui se propagent plus lentement.

Le complexe de Rochebut, en tête de bassin du Cher, peut par ailleurs influencer notablement les crues, en particulier, pour l'agglomération de Montluçon.

- **L'Indre** dans son bassin, qui possède un tracé très allongé, affiche des temps de propagation longs et variables (à l'exclusion de sa partie très amont, aux crues rapides avec un temps de réponse faible) ; en outre, la présence de nombreux chenaux soumis la plupart du temps à l'influence humaine (seuils mobiles, moulins, vannages...) rend ce secteur particulièrement difficile à équiper d'un système de mesure hydrométrique performant. Son affluent principal, l'Indrois, peut connaître des crues violentes, comme ce fut le cas récemment en décembre 2011 et mai 2016 et provoquer ainsi des crues à l'aval de la confluence.

## 1.2 – Typologie des crues

Quatre familles de crues peuvent être observées sur le bassin versant de la Loire :

- **les crues océaniques**, les plus fréquentes, ont surtout lieu en hiver. Elles sont générées par de longues périodes pluvieuses (répétition de perturbations venant de l'Atlantique) affectant particulièrement les Monts d'Auvergne (Cantal, Cézallier, Dores), la Marche, le Forez et le Morvan. Les crues les plus importantes se produisent dans les petits bassins versants adossés à ces reliefs (Alagnon, Couzes, Sioule, Dore, Bourbince, Arroux) ou bien encore en tête des bassins du Cher et de l'Indre. Par propagation, ces crues peuvent atteindre les zones de plaines situées plus en aval. Les dernières grandes crues océaniques se sont produites en janvier et décembre 1982 ainsi qu'en mars 1988.
- **les crues cévenoles**, les plus brutales, résultent de précipitations orageuses d'origine méditerranéenne qui surviennent en général à l'automne (de début septembre à début décembre) ou plus rarement au printemps (mai-juin) sur les hauts bassins de la Loire et de l'Allier, parfois sur le Lignon du Velay et l'Alagnon. Localisées sur ces hauts bassins, elles s'atténuent généralement rapidement. Les dernières crues cévenoles datent, pour la plus remarquable, de septembre 1980 avec la catastrophe de Brives-Charensac et, plus récemment, de décembre 2003 et novembre 2008 qui furent plus étendues (jusqu'en Loire moyenne et au

niveau des Limagnes pour l'Allier) mais moins intenses en amont. Par ailleurs, le barrage de Villerest a largement réduit le débit maximal de la Loire et a ainsi permis d'amoindrir significativement ses conséquences en aval sur la Loire bourguignonne et la Loire moyenne.

- **les crues mixtes**, les plus redoutables, naissent de la conjonction, plus ou moins marquée, d'une crue cévenole et d'une crue océanique qui va se traduire par une montée des eaux généralisée sur l'ensemble du bassin de la Loire. Trois grandes crues historiques catastrophiques, octobre 1846, mai 1856, et septembre 1866 sont des crues mixtes.
- **les crues associées à la répétition de précipitations d'origine convective** induites par la présence de gouttes froides d'altitude. Il s'agit de situations printanières qui voit se succéder d'intenses précipitations pluvio-orageuses provoquant la crue, parfois importante, de petits cours d'eau comme en mai 1958 sur le Cher, en mai 1977 sur l'Indre, et plus récemment en juin 2016 sur l'Yèvre, l'Arnon, la Théols, la Sauldre.

**Le territoire du SPC Loire-Allier-Cher-Indre est ainsi marqué :**

- par la diversité des cours d'eau, de leurs régimes, torrentiels ou de plaine, par la variété des types de crues ;
- par la présence d'ouvrages ayant une influence sur les débits : barrage écrêteur de crues (Villerest), barrages divers en amont des bassins (Loire, Cher) pouvant avoir un effet d'atténuation sur le début des crues, endiguements en Loire moyenne ;

## **2 – Enjeux et risques du territoire Loire-Allier-Cher-Indre**

### **2.1 – Généralités**

À l'étendue et à la diversité des caractéristiques hydrographiques de ce territoire correspondent celles des enjeux concernés, humains et économiques.

La Loire et l'Allier regroupent la majeure partie des enjeux et des risques en raison de la concentration des principales agglomérations le long de leur cours, de l'activité touristique qui les caractérise et de la présence de riches terres agricoles dans les zones de bassins ou de plaines dans lesquelles elles s'écoulent (Limagne, Val de Loire...).

Une crue centennale sur ces deux cours d'eau, dont les conséquences affecteraient directement, non seulement l'ensemble du bassin, mais aussi la plus grande partie du territoire français, est actuellement considérée comme la 3<sup>e</sup> plus grande

catastrophe naturelle potentielle en France. Le risque s'est d'ailleurs concrétisé à de multiples reprises dans le passé : les trois grandes crues mixtes du 19<sup>e</sup> siècle (octobre 1846, juin 1856, septembre 1866) ou bien encore la crue cévenole de 1980 ont ainsi généré des dégâts matériels considérables et des pertes de vies humaines.

## 2.2 – Les secteurs à enjeux

Plus en détail, les risques et enjeux sur le territoire LACI, liés à une crue, peuvent être identifiés :

- En amont du territoire, sur les hauts bassins versants de l'Allier et de la Loire où le risque est déterminé avant tout par l'intensité et la brutalité des crues d'origine cévenole qui réduisent d'autant les capacités de réaction des populations exposées. La crue de la Loire en septembre 1980, avec le décès de huit personnes sur l'agglomération du Puy ou la destruction du pont de Coubon, moins dramatique, mais néanmoins spectaculaire, illustrent la violence des phénomènes.
- Plus en aval, dans les zones de plaine ou de bassins où sont situés la plupart des enjeux urbains et agricoles. Les principales agglomérations du territoire sont ainsi exposées à la propagation de différents types de crues inondantes et potentiellement dommageables le long :
  - de la Loire moyenne pour Orléans, Blois, Tours ( plus de 300 000 personnes, 70 000 emplois et 13 000 entreprises, dont des sites SEVESO, pouvant être impactés) ;
  - de l'Allier pour Brioude, Issoire, Clermont, Vichy, Moulins (plus de 30 000 personnes et 1300 entreprises concernées) ;
  - du Cher pour Montluçon, Vierzon, Tours ;
  - de l'Yèvre pour Bourges ;
  - de l'Indre pour la Châtre, Châtillon-sur-Indre, Loches et secondairement Châteauroux (pour des niveaux plus élevés).

Bien que situées à proximité du Barrage de Villerest, les agglomérations de la Loire bourguignonne (Roanne, Digoin, Decize et Nevers) restent soumises et vulnérables aux crues, comme a pu le montrer l'épisode de décembre 2003.

- Le long des linéaires endigués qui forment un facteur de protection pour les crues faibles ou moyennes mais qui, à l'inverse, engendrent un risque supplémentaire en cas de crue majeure entraînant de potentielles ruptures d'ouvrages. Sont surtout concernées, les agglomérations de la Loire moyenne (Orléans, Blois ou Tours), mais aussi en Loire bourguignonne, les villes de Roanne, Decize et Nevers, le long du Cher à Tours et plus localement à Montluçon et Selles-sur-Cher.

- Au niveau des quatre centrales nucléaires de Belleville, Dampierre, Saint-Laurent-des-Eaux et Chinon qui même dimensionnées pour rester hors d'eau en cas de crue majeure, peuvent néanmoins être perturbées dans leur fonctionnement.
- Enfin, une crue majeure peut potentiellement induire un risque de rupture des barrages situés sur la Loire, en particulier, pour celui de Villerest exposant alors directement la ville de Roanne à une onde de submersion.

## 3 – Périmètre d'intervention de l'État

### 3.1 – Délimitation du territoire de compétence du service de prévision des crues LACI

Le territoire de compétence du SPC Loire-Allier-Cher-Indre est défini dans le SDPC du bassin Loire-Bretagne qui doit être mis à jour pour tenir compte des dernières évolutions d'organisation. Ce territoire est composé du bassin versant de la Loire en amont de sa confluence avec la Vienne; à ce titre, il intègre les bassins versants de l'Allier, du Cher et de l'Indre.

Au sein de ce territoire, le réseau hydrographique surveillé par le SPC Loire-Allier-Cher-Indre au titre de la vigilance aux crues (surveillance, prévision, information) est défini dans le tableau ci-dessous et illustré sur la carte en annexe 3. De même, les communes soumises à un risque en cas de crues des cours d'eau de ce réseau hydrographique sont listées dans l'annexe 4.

Rivière	Limite amont	Limite aval (si nécessaire)	Linéaire	Départements concernés
Loire	Entrée en Haute-Loire (43)	Bec de Vienne	775 km	43, 42, 03, 71, 18, 58, 45, 41, 37
Borne	Espaly-St-Marcel	Confluence avec la Loire	8 km	43
Lignon-du-Velay	Chambon-sur-Lignon	Confluence avec la Loire	58 km	43
Arroux	Étang-sur-Arroux	Confluence avec la Loire	67 km	71
Bourbince	Ciry-le-Noble	Confluence avec la Loire	53 km	71
Besbre	Saint Prix	Confluence avec la Loire	61 km	03
Aron	Cercy-la-Tour	Confluence avec la Loire	28 km	58
Allier	Langogne	Confluence avec la Loire	390 km	03, 18, 43, 48, 58, 63

Rivière	Limite amont	Limite aval (si nécessaire)	Linéaire	Départements concernés
Alagnon	Jobsac	Confluence avec l'Allier	56 km	15, 43, 63
Couze Pavin	Saurier	Confluence avec l'Allier	24 km	63
Couze Chambon	Montaigut-le-Blanc	Confluence avec l'Allier	16 km	63
Dore	Marsac-en-Livradois	Confluence avec l'Allier	106 km	63
Sioulet	Pontaurmur	Confluence avec la Sioule	18 km	63
Sioule	Pontgibaud	Confluence avec l'Allier	136 km	03, 63
Bouble	Chareil-Cintrat	Confluence avec la Sioule	8 km	3
Cher	Confluent de la Tardes	Confluence avec la Loire	316 km	18, 03, 36, 41, 37
Tardes	Chambon-sur- Voueize	Confluence avec le Cher	19 km	23
Yèvre	Bourges	Confluence avec le Cher	44 km	18
Théols	Meunet-Planches	Confluence avec l'Arnon	39 km	36
Arnon	Ids-St-Roch	Confluence avec le Cher	114 km	18, 36
Sauldre	Pierrefitte-sur- Sauldre	Confluence avec le Cher	94 km	41
Indre	Ste-Sévère-sur-Indre	Confluence avec la Loire	268 km	36, 37

Ce périmètre comprend les principaux cours d'eau du territoire qui présentent des enjeux significatifs en matière d'inondation et pour lesquels il est possible d'élaborer et de transmettre des informations pertinentes sur les crues, dans des délais suffisants pour permettre la mobilisation des autorités de police et la mise en œuvre de mesures préventives de réduction des dégâts. Il tient ainsi compte de la faisabilité technique de réalisation de prévisions notamment sur les têtes de bassin.

Pour autant, le SPC Loire-Allier-Cher-Indre n'assure pas la vigilance des crues sur la totalité des rivières des bassins. Certains affluents et le linéaire très à l'amont des cours d'eau les plus importants (y compris des zones à enjeux notables) ne sont pas compris dans le présent règlement.

De plus, même s'ils représentent des enjeux parfois très importants, les

phénomènes de crues torrentielles localisées ainsi que le ruissellement urbain n'entrent pas dans le périmètre de la Vigilance assurée par l'État.

Il existe néanmoins des dispositifs complémentaires qui permettent de faciliter l'alerte des gestionnaires de crise sur les secteurs les plus réactifs tels que :

- Vigicrues Flash, qui est un service d'avertissement gratuit, sur abonnement, proposé par le réseau Vigicrues qui permet d'être informé sur la survenue de crues soudaines pour les nombreux cours d'eau non traités par la vigilance « crue ». Le service Vigicrues Flash repose sur un modèle hydrologique qui calcule les réactions des cours d'eau en fonction des précipitations mesurées par Météo-France. Ainsi, lorsqu'un risque de crue soudaine est identifié dans les prochaines heures, un avertissement est transmis à l'abonné indiquant un risque de crue forte ou un risque de crue très forte.
- APIC (Avertissement Pluie Intenses à l'échelle des Communes), qui permet, sur abonnement, de suivre en temps réel les précipitations en cours (essentiellement grâce aux radars météorologiques) et d'être informé de leur caractère exceptionnel. Ainsi, en cas d'épisode pluvieux abondant dans au moins une des communes souscrites, l'abonné reçoit un message précisant le niveau de sévérité des précipitations l'informant de la fréquence d'intensité équivalente (durée de retour 10 ans, 50 ans...).

Enfin, sur l'ensemble de son territoire, le SPC Loire-Allier-Cher-Indre est chargé de capitaliser les connaissances et l'observation en liaison avec les référents départementaux pour l'appui technique à la préparation et à la gestion des crises d'inondation (DDT) et l'analyse de l'ensemble des phénomènes d'inondation. Le SPC peut ainsi apporter son appui aux différents services de l'État et aux collectivités locales intervenant dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les laisses et repères de crue.

### 3.2 – Zones de défense

Les zones de défense concernées par le périmètre d'intervention de l'État du SPC Loire-Allier-Cher-Indre sont les suivantes :

Zone de défense	Départements concernés
Zone Sud-Est (Lyon)	Allier (03), Ardèche (07), Cantal (15), Loire(42), Haute-Loire (43), Puy-de- Dôme (63)
Zone Ouest (Rennes)	Cher (18), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41), Loiret (45)
Zone Sud-Ouest	Creuse (23)
Zone Est (Strasbourg)	Nièvre (58), Saône-et-Loire (71)
Zone Sud (Marseille)	Lozère (48)

## 4 – Intervention des collectivités territoriales

### 4.1 – Dispositifs mis en place

Comme le stipule l'arrêté du 8 juin 2021 attribuant à certaines DREAL à la DRIEAT Ile-de-France et à l'établissement public Météo-France une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues, les SPC sont chargés d'accompagner les collectivités territoriales souhaitant mettre en place des dispositifs complémentaires dans le domaine de la surveillance des crues, en leur apportant conseil (les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont toutefois exclues) et en veillant à la cohérence des dispositifs, outils et méthodes employés avec ceux des services de l'État.

Les dispositifs d'alerte sur les inondations établis par les collectivités et inscrits au SDPC Loire-Bretagne sont listés et décrits ci-dessous, et localisés sur la carte en annexe 2.

Cours d'eau	Collectivité	Département	Nom
Beuvron	Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEEB)	45	-
Cens	SIBCCA : Syndicat Intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens et de la Crénolle et de leurs Affluents	45	-
Bourbince (de Blanzay à Paray-le-Monial)	SIBVB : Syndicat mixte du Bassin Versant de la Bourbince (Smj2B)	71	-
Furan, Ondaine	Communauté d'agglomération de St-Étienne Métropole	42	SAPHYRAS
Indre	Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre (SABI)	36	-

#### 4.1.1 – Le Beuvron

Consécutivement aux inondations de 2016, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron a souhaité mettre en place un réseau de référents communaux en cas de crue. Il a également installé 10 stations de mesures des niveaux d'eau (en plus des 3 stations gérées par le SPC LACI) et 5 pluviomètres. Ces stations doivent permettre de collecter les données pluviométriques et limnimétriques en temps réel et de générer des alarmes sur dépassement de seuil.

Il est également envisagé l'utilisation de ces données pour la réalisation d'une modélisation de fonctionnement hydraulique du bassin versant et ainsi dégager des actions à mettre en œuvre pour réduire le risque inondation.

Des échanges ont débuté pour la mise à disposition des données acquises par le syndicat au bénéfice du SPC néanmoins aucune action concrète n'a encore été engagée.

## 4.1.2 – Le Cens

Le Syndicat intercommunal du bassin du Cens (intégré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 au SIBCCA : Syndicat intercommunal des bassins versants de la Bionne, du Cens et de la Crénolle et de leurs affluents) a collaboré avec le Syndicat mixte de gestion du canal d'Orléans et le Conseil départemental du Loiret pour la mise en place d'un système d'alerte aux crues à l'attention des riverains du Cens et du canal d'Orléans. Ce système permet de contrôler et d'établir des prévisions de niveaux d'eau, et ainsi informer sur le risque d'éventuelles inondations.

L'objectif du dispositif est de réduire les dommages des inondations sur les 7 communes concernées en avertissant de manière anticipée les riverains. Il permet en outre la gestion préventive du niveau des biefs du canal pour retarder l'arrivée d'une crue.

Son fonctionnement repose sur les données fournies par deux pluviomètres et deux stations hydrométriques, complétées par un outil de surveillance météorologique mis à disposition par Météo-France à la suite de la signature d'une convention en 2011. Des seuils de vigilance, d'alerte et de crise ont été définis.

Les stations gérées par le SIBCCA peuvent être consultées sur le site : <https://sibcca.fr/bassin-versant/grapheur-sidev>

Il n'est pas prévu d'échange particulier d'information entre le SPC Loire-Allier-Cher-Indre et le gestionnaire du dispositif compte tenu de la forte différence d'ampleur des phénomènes de crues de la Loire et du Cens.

## 4.1.3 – La Bourbince

Depuis 2005, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince (Smi2B) a déployé un système d'information sur les crues de la Bourbince.

Pour cela, une station hydrométrique a été mise en place à Blanzay, en amont du périmètre surveillé par le SPC Loire-Allier-Cher-Indre, au titre de la vigilance aux crues, dans le cadre d'une convention tripartite liant le Smi2B (achat et propriété du matériel), la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (gestion de la station : collecte, maintenance, hydrométrie) et VNF (réalisation d'un seuil).

La station appelle automatiquement le Smi2B en cas de franchissement de cotes de référence, correspondant à trois niveaux de dangerosité : vigilance, pré-alerte, alerte. Tout dernièrement, un système de SMS via le site Internet du syndicat a été déployé en cas de franchissement de cote.

L'information est ensuite relayée à l'ensemble des communes situées en aval de la station le long du cours d'eau et à l'amont du tronçon de vigilance, ainsi qu'à l'ensemble des collectivités constituant le syndicat, VNF, la Communauté urbaine Creusot Montceau, l'exploitant du lac de la Sorme (retenue AEP et écrêtement des



crues), le CODIS, la DREAL Bourgogne, la préfecture de Saône-et-Loire et le SPC Loire-Cher-Indre.

Le SPC Loire-Allier-Cher-Indre dispose en propre des outils nécessaires à sa mission de vigilance aux crues sur le bassin de la Bourbince : aucun échange de données n'est nécessaire. Le cas échéant, en cas de crue, les échanges entre le Smi2B et le SPC Loire-Allier-Cher-Indre portent, en tant que de besoin, sur le niveau et les conditions d'activation de leurs dispositifs respectifs, système local et vigilance aux crues.

#### **4.1.4 – Le Furan et l'Ondaine**

Le dispositif dit SAPHYRAS (Système d'Alerte et de Prévision HYdrométéorologique et Radar pour l'Agglomération stéphanoise) a été déployé en 2010 par Saint-Étienne Métropole pour anticiper les crues du Furan et de l'Ondaine sur le bassin de la Loire (et du Gier sur le bassin du Rhône). Il est installé dans les locaux du SDIS 42.

L'objectif de SAPHYRAS est de prévenir avec une anticipation maximale les 40 communes concernées par le dépassement de différents seuils de débordement associés à des zones à enjeux.

SAPHYRAS utilise 5 pluviomètres et 9 limnimètres sur les bassins versants du Furan et de l'Ondaine. Avec les indices d'humidité des sols, les hauteurs d'eau observées en rivières, les pluies observées et la prévision de pluie attendue dans les 70 minutes à venir, une modélisation pluie-débit mise en œuvre en temps réel permet d'estimer les débits et les hauteurs d'eau sur des sites de référence, définis en fonction des bassins versants, des tronçons de rivières et des enjeux.

Météo-France informe un agent d'astreinte de Saint-Étienne Métropole en cas de situation à risque. En cas de dépassement d'un seuil de pré-alerte ou d'alerte, cet agent d'astreinte analyse la situation et prévient les communes si nécessaires. Les communes prennent les mesures en conséquence et préviennent la population. Un site internet sécurisé est mis à la disposition des gestionnaires de crise des communes pour leur permettre de suivre la situation en temps réel.

Saint-Étienne Métropole alerte directement les autorités locales, ainsi que la préfecture de la Loire et le SPC Loire-Allier-Cher-Indre. Ce dernier n'a pas besoin de recueillir directement les données issues de ce dispositif, l'information disponible à la station CRISTAL d'Andrézieux-sur-Furan étant suffisante pour ses propres besoins.

#### **4.1.5 – L'Indre**

Le syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre a été créé en 2019, avec un périmètre d'action qui concerne neuf communautés de communes regroupant

elles-mêmes 85 communes. Le syndicat s'est fixé 4 objectifs : l'entretien et l'aménagement de l'Indre, la défense contre les inondations, l'aménagement de tout ou partie du bassin hydrographique, la protection et la restauration des sites. Dans le cadre de la défense contre les inondations, le syndicat a remis en service en 2022 la station de mesure de Sainte-Sévère-sur-Indre. La station (mesure effectuée par radar) est connectée via le réseau 4G et alerte élus et riverains par sms en cas de montée des eaux, en particulier, au niveau de la commune de La Châtre, sur un linéaire déjà surveillé au titre de la vigilance crue.

Le dispositif du SPC fournissant des informations plus représentatives de l'ensemble du bassin versant à l'amont de la Châtre, pour des échéances au moins équivalentes voire supérieures, il n'est pas prévu d'échange entre le SPC et le syndicat de rivière.

## **4.2 – Projet de création de dispositif**

Les collectivités souhaitant mettre en place des dispositifs de surveillance sont invitées à se rapprocher du SPC Loire-Allier-Cher-Indre afin de vérifier la cohérence du dispositif envisagé, sa robustesse en matière de surveillance et d'outils de prévision des crues (télétransmission des données, alimentation énergétique des stations de mesure et afin d'étudier les modalités techniques d'échanges réciproques de données).

Si le dispositif remplit les conditions de cohérence décrites dans le SDPC Loire-Bretagne – en particulier la non superposition avec le dispositif de vigilance aux crues, l'alerte directe des autorités locales et l'information du préfet concerné et du SPC Loire-Allier-Cher-Indre – son inscription au SDPC sera soumise à l'avis du préfet coordonnateur de bassin.

Le cas échéant, une convention pourra être établie entre la collectivité et le SPC Loire-Allier-Cher-Indre pour préciser les modalités de fonctionnement du dispositif, les échanges de données et les engagements réciproques des deux parties.

Par ailleurs, il est important de noter qu'un guide méthodologique sur la conception et la mise en œuvre d'un système d'alerte local aux crues a été élaboré par le réseau SCHAPI-SPC en novembre 2016 à destination des collectivités locales.

## **5 – Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues**

### **5.1 – Informations générales issues des dispositifs de mesure**

Pour remplir sa mission, le SPC Loire-Allier-Cher-Indre utilise pour ses observations

et ses prévisions :

- les données limnimétriques et pluviométriques provenant des stations automatiques de mesure installées et gérées par la DREAL Centre-Val de Loire (bulle à bulle, radar capteur de niveau d'eau, pluviomètre...)
- les informations et données météorologiques (observations et prévisions) fournies via plusieurs outils d'acquisition et d'analyse tels que le site extranet de Météo France - bulletins de précipitations et avertissements précipitations, données des stations au sol, imagerie satellitaire et radar, sorties des modèles AROME et ARPEGE...),
- le superviseur national du SCHAPI, outil de lecture spatialisée des données hydrométéorologiques à différentes échelles, avec en particulier la base LAMEDO (consultation, traitement et structuration des lames d'eau pluviométriques grâce à QGIS),
- les bulletins hydrométéorologiques à courte et moyenne échéance provenant du SCHAPI,
- les bulletins de précipitation, et données des pluviomètres en provenance d'EDF.

Des échanges téléphoniques directs entre les prévisionnistes du SPC Loire-Allier-Cher-Indre et ceux des Directions interrégionales de Météo-France (DIR) permettent, lors de situations préoccupantes, de préciser les événements météorologiques en relation avec les cours d'eau surveillés et leurs bassins versants. Les DIR couvrant le territoire du SPC sont les suivants :

- DIR Centre-Est, situé à Bron (Rhône) ;
- DIR Ouest, situé à Rennes (Ille-et-Vilaine) ;
- DIR Nord-Est, situé à Illkirch (Bas-Rhin) ;

## **5.2 – Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques**

### **5.2.1 – Ouvrages présents sur le territoire LACI**

Les ouvrages présents sur le territoire LACI sont listés dans le tableau ci-dessous. Les principaux (retenue de plus de 5Mm<sup>3</sup>), qui apparaissent en gras, sont localisés dans le cadre de la carte de l'annexe 1.

À l'exception notable de Villerest, ces ouvrages n'ont pas de fonction spécifique d'écrêtement des crues. Une atténuation de la crue peut simplement être notée en début de phénomène ou dans le cas d'une crue modeste lorsque la retenue est peu remplie (cas du barrage des Fades ou de Grangent).

Ouvrages	Gestionnaires	Cours d'eau	Volume (Mm <sup>3</sup> )	Fonction principale
Complexe de Montpezat : – barrage de La Palisse – barrage du Moulin du Peyron	EDF	Loire Gage	8,5 3,4	électricité
Complexe de Lavalette – barrage de Lavalette – barrage de la Chapelette	Ville de St-Étienne	Lignon du Velay	41 0,4	eau potable
Barrage de Passouira	EDF	Ance du Nord	0,32	électricité
Barrage des Pradeaux	BIRSECK HYDRO / HYDROWATT SARL	Enfer	2,04	électricité
Barrage de Grangent	EDF	Loire	57,4	électricité
Barrage de Pontabouland	EDF	Lignon	0,12	électricité
Barrage de Villerest	EP Loire	Loire	130	écrêtement de crue soutien d'étiage
Barrage de Mayet de Montagne	EDF	Besbre	1,19	électricité
Naussac	Établissement Public Loire	Donozau	190	soutien d'étiage
Poutès	EDF	Allier	0,04	électricité
Barrage de Chalas	Privé	Dolore	0,14	électricité
Sauviat	EDF	Miodet	0,5	électricité
Château Gaillard - Membrun	EDF	Durolle	0,08	électricité
Barrage de la Sep	Syndicat mixte pour l'aménagement de la Haute Morge/Somival	Morge	4,7	Irrigation / Alimentation en eau
Barrage d'Anchal	EDF	Anchal	1,15	électricité
Fades Besserve	EDF	Sioule	69	électricité
Queuille	EDF	Sioule	6	électricité
Vichy	Commune de Vichy	Allier	0,07	Plan d'eau + eau potable ?
Complexe de Rochebut – barrage de Rochebut – barrage du Prat	EDF	Confluence Cher-Tardes	20 1,5	électricité
Barrage de Sidiailles	SIAP Boischaud-Marche	Arnon	5,6	eau potable
Barrage de l'étang de Pirrot	ONF	Marmande	3,72	Alimentation en eau

## 5.2.2 – Informations sur la situation et le comportement des ouvrages

Le SPC Loire-Allier-Cher-Indre a néanmoins besoin de disposer des informations sur la situation et le comportement hydraulique des ouvrages relatifs :

- au niveau de la retenue, notamment pour évaluer l'éventuel creux susceptible de retarder voire d'atténuer la crue ;
- au débit entrant et sortant (turbiné, déversé), qui est une donnée déterminante pour prévoir l'évolution de la situation en aval.

Le tableau ci-dessous synthétise pour les ouvrages principaux les besoins précis du SPC Loire-Allier-Cher-Indre et les moyens mis en œuvre pour y répondre.

Il est à noter que le SPC Loire-Allier-Cher-Indre ne dispose pas de mesure de cote ou de débit sortant de la retenue du Mayet-de-Montagne. De même, à ce jour, le SPC ne recueille pas d'information en hauteur ou en débit au niveau du barrage de Sidiailles. Enfin, aucune information n'est recueillie sur le barrage du Prat : sa capacité étant faible, il est considéré comme transparent pour les crues.

Ouvrages	Informations nécessaires	Moyens
Complexe de Montpezat	Cote des retenues	Stations La Palisse et Moulin du Peyron
	Débit sortant	Loi de déversoir pour chaque ouvrage fournie par EDF
Complexe de Lavalette	Cote des retenues	Stations de Lavalette et La Chapelette
	Débit sortant	Loi de déversoir pour La Chapelette
Barrage de Grangent	Cote de la retenue	Calcul automatique d'EDF
	Débit sortant	
Barrage de Villerest	Cote de la retenue	Stations Villerest Barrage 1 & 2
	Débit sortant	Stations Villerest aval 1 & 2, Villerest Pont
Barrage de Naussac	Cote du plan d'eau Débit sortant de la retenue obtenu via la mesure de hauteur sur le chenal de sortie. Des échanges avec l'exploitant sont définis dans les consignes de crue de l'ouvrage.	Stations Naussac barrage et Naussac aval

Ouvrages	Informations nécessaires	Moyens
Barrage de Poutès-Monistrol	Débit entrant dans la retenue, calculé à partir des variations du plan d'eau ; Débit sortant : débit transitant dans le « Vieil Allier » + débit turbiné à Monistrol (y compris débits en provenance des ouvrages sur la rivière Ance) ; Cote de la retenue.	Données fournies, en crue, sont issues des calculateurs EDF
Barrage de Sauviat	Aucune donnée n'est fournie automatiquement. À partir d'un débit mesuré sur la rivière Miodet supérieur à 43 m <sup>3</sup> /s (débit décennal ou Q10). Le gestionnaire informe le SPC Loire, Allier, Cher, Indre et le tient informé en cas d'évolution importante.	
Barrage de Château-Gaillard Membrun	Aucune donnée n'est fournie actuellement au SPC Loire, Allier, Cher, Indre	
Complexe des Fades-Besserve / Queuille	Côte obtenue par capteur Cristal. Débit entrant dans la retenue (calculé à partir des variations du plan d'eau) fourni uniquement à partir de l'état de veille en crue sur l'ouvrage ; Débit sortant, y compris débit turbiné, fourni uniquement à partir de l'état de veille en crue sur l'ouvrage.	Les données disponibles sont issues des calculateurs EDF

Ouvrages	Informations nécessaires	Moyens
Barrage de Vichy	Aucune donnée du barrage n'est fournie automatiquement. Le barragiste informe le SPC Loire, Allier, Cher, Indre des manœuvres de vannes réalisées. Une convention a été élaborée afin d'établir une station de surveillance hydrologique sur le site de mesure du SPC à Saint-Yorre pour le compte de la collectivité gestionnaire. Ces deux systèmes permettent une sécurisation pour la collectivité et pour le SPC . La mise à disposition et la publication des données issues des gestionnaires d'ouvrages sont définies dans des conventions locales qui préservent la confidentialité de certaines valeurs.	
Complexe de Rochebut *	Cote de la retenue de Rochebut	Station de Rochebut
	Débit sortant de Rochebut	Loi de déversoir pour Rochebut fournie par EDF

### 5.2.3 – Informations sur l'état de fonctionnement des ouvrages

Le SPC Loire-Allier-Cher-Indre a besoin de disposer d'informations sur l'état de fonctionnement des ouvrages identifiés ci-dessus. Les éléments sur leur gestion et leur fonctionnement, qui peuvent s'avérer importants, voire déterminants, pour la prévision et la vigilance aux crues, sont fournis par les gestionnaires des principaux ouvrages que sont l'EP Loire et EDF.

- **Informations fournies par l'EP Loire**

L'EP Loire a, entre autres missions, la gestion du barrage de Villerest et a pour obligation d'assurer la mise en place et le fonctionnement de l'ensemble des moyens nécessaires à l'élaboration des consignes et leur application au niveau de l'ouvrage. En particulier, il développe les outils et modèles de prévision nécessaires à l'écrêtement des crues par l'ouvrage, et les utilise en cas de crise pour élaborer les consignes de gestion mises en œuvre par l'exploitant.

L'accès aux données et l'échange d'information en temps de crue fait l'objet d'une convention spécifique entre l'EP Loire et l'État, signée le 22 février 2021 pour la période 2021-2025. Elle prévoit notamment des modalités d'information réciproque des deux partenaires, ainsi que la mise en commun de moyens et de compétences. En application de ces principes, l'EP Loire informe le SPC Loire-Allier-Cher-Indre en cas de passage de l'ouvrage en mode de gestion « risque decrue » ou « crue », et des conséquences hydrauliques de la gestion prévue (déstockage

préventif, écrêtement du débit, retour à la cote normale). Il lui transmet également les informations disponibles et utiles à l'établissement des prévisions de crues, soit en particulier en fonctionnement optimal :

- une prévision des débits entrant au barrage, avec une échéance pouvant atteindre 18 heures ;
- des consignes prévisionnelles de lâchures pour les 4 heures à venir, réactualisées toutes les 2 heures.

- **Informations fournies par EDF**

Afin d'assurer la gestion de ses ouvrages, EDF gère son propre réseau de stations de mesure de hauteurs d'eau et de pluviométrie. Une convention locale, signée le 7 juin 2010 entre la DREAL Centre – Val de Loire (SPC Loire-Allier-Cher-Indre) et EDF (Unité de Production Centre et Division Technique Générale) précise les conditions d'application de la convention nationale, signée le 15 octobre 2007 entre la direction de l'eau et EDF. Elle encadre les échanges de données hydrométéorologiques pour la prévision des crues et la procédure de vigilance aux crues.

L'exploitant des aménagements hydroélectriques transmet au SPC Loire-Allier-Cher-Indre les informations utiles selon les modalités définies dans les consignes de crues de chaque ouvrage, dans le cadre de l'application de la convention locale du 7 juin 2010.

### **5.3 – Les données et informations échangées avec les autres services du Ministère**

- **Échanges avec le SCHAPI**

Le SCHAPI fournit chaque jour ouvré deux bulletins nationaux hydrométéorologiques, à courte et moyenne échéance. En cas de crue ou de risque de crue, il organise, à son initiative ou à la demande des SPC, des échanges par audioconférence sur la situation hydrométéorologique et sur les perspectives de vigilance à venir.

Le SPC Loire-Allier-Cher-Indre fournit au SCHAPI les informations nécessaires à la vigilance aux crues et à la diffusion des prévisions associées, pour les publications de 10 h et 16 h et, le cas échéant, pour les publications exceptionnelles intermédiaires. Il lui transmet également en continu les données hydrométriques à mettre à disposition du public pour le suivi en temps réel de la situation des cours d'eau de son territoire.

- **Échanges avec les autres SPC**

Quelques échanges ont lieu avec le SPC MLA au sujet de la prévision de la station de Langeais qui détermine en partie la prévision de la station de Saumur.



## 6 – Dispositif d'information

### 6.1 – La vigilance météorologique et hydrologique

Pour améliorer l'efficacité de la chaîne d'alerte et la communication sur le risque hydrométéorologique global, une vigilance météorologique et hydrologique, combinant, d'un côté, la vigilance pour divers phénomènes météorologiques et, de l'autre, la vigilance aux crues, est assurée par l'intervention conjointe de Météo-France et du SCHAPI.

La mise en œuvre du dispositif de la vigilance météorologique et de la vigilance crues est explicitée dans le cadre de l'instruction NOR INTE2114719J et de sa note technique du 21 juin 2021 relative à l'élaboration et à la diffusion de la vigilance météorologique et de la vigilance crues.

#### 6.1.1 – La vigilance météorologique

Mise en place en 2001, la vigilance météorologique, qualifie le risque météorologique dans les 24 heures à venir pour 8 types de phénomènes : vent, orages, pluie-inondation, vagues-submersion, grand froid, canicule, avalanche, neige-verglas. Elle est établie à l'échelle des départements qui se voient affectés de la couleur la plus sévère des vigilances attachées à chaque type de phénomène.

La Vigilance de Météo-France a évolué le 28 novembre 2022 conformément à la note technique du 14 juin 2021. Le dispositif de référence sur les dangers météorologiques est étendu jusqu'au lendemain minuit. Pour en faciliter la lecture, l'information est fournie sous la forme d'une double carte, la première pour la journée en cours et la seconde pour le lendemain.

Les bulletins de suivi fournissent (dans la rubrique « Prévisibilité et incertitudes » à partir du niveau jaune lorsque la situation l'exige) des informations complémentaires sur les incertitudes de la situation météorologique et les éléments ayant un impact potentiel sur le niveau de Vigilance activé.

Les prévisionnistes de Météo-France pourront dans un futur proche, pour certains phénomènes, afficher sur les cartes de Vigilance départementales les zones concernées à une échelle plus fine que les départements. Ce zonage pourra selon la situation couvrir tout ou partie d'un département donné ou englober plusieurs départements. Cette information cartographique fine sera produite progressivement uniquement si elle est pertinente, pour un phénomène donné et seulement pour certains phénomènes (ex : pluie-inondation).

#### 6.1.2 – La vigilance hydrologique

Depuis 2007, le SCHAPI s'appuie sur le réseau composé des SPC et Unités

d'Hydrométrie du territoire national (réseau Vigicrues) pour produire la vigilance « crues » dans les 24 heures à venir pour les tronçons surveillés des principaux cours d'eau. Formalisée par un code de quatre couleurs simple (vert, jaune, orange, rouge), l'information de la vigilance est complémentaire des prévisions et observations météorologiques et des informations de suivi hydrologique.

Il est important de noter que le pictogramme « pluie-inondation » émis par Météo-France renseigne sur les risques de fortes pluies et du danger d'inondation hors du réseau surveillé par Vigicrues (comme le débordement des petits cours d'eau, le ruissellement urbain, les coulées de boue en zone périurbaine ou rurale). Le pictogramme « crues », quant à lui, s'applique sur les phénomènes de crues qui concernent les cours d'eau couverts par Vigicrues.

### **6.1.3 – Contenus de la vigilance aux crues et fréquence de mise à jour**

La procédure de vigilance aux crues est active 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Elle repose sur la mise à disposition d'informations sur le site internet *Vigicrues* à l'adresse [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr), dont la gestion est assurée par le SCHAPI. Une partie de ces informations est, en outre, directement transmise aux gestionnaires de crise et services de sécurité civiles concernés.

Les informations se composent :

- À l'échelle nationale :
  - d'une carte de vigilance aux crues
  - d'un bulletin d'information élaboré par le SCHAPI comprenant un commentaire de la situation générale sur le territoire national, complété d'un résumé de la situation et des prévisions sur les sections des cours d'eau en vigilance aux crues de niveau orange ou rouge à partir des informations transmises par les SPC ;
- A l'échelle locale du territoire de compétence de chaque SPC :
  - d'une carte de vigilance aux crues (zoom plus précis de la carte fournie à l'échelle nationale) avec présentation de l'état de vigilance pour chacun des tronçons du territoire du SPC
  - d'un bulletin d'information appliqué au territoire du SPC et rédigé par ce dernier et précisant, lorsqu'au moins un tronçon est en vigilance jaune, orange ou rouge, un état de la situation et de son évolution hydrométéorologique,
  - d'un commentaire pour chaque tronçon en vigilance avec des précisions tendancielle ou chiffrées, de hauteur et de débit, mises à jour autant que nécessaire;
  - des données brutes, non validées mesurées aux stations utiles pour le

suivi des crues et la gestion de crise, accessibles sous forme de graphique et de tableaux, quel que soit le niveau de vigilance ;

- des valeurs relatives à des crues de référence ou récentes ;

Les prévisions des hauteurs ou débits au droit de certaines stations (dites « réglementaires de prévisions ») peuvent être obtenues par le SPC à partir de modèles reposant sur diverses approches, selon les caractéristiques hydrologiques du tronçon surveillé, telles que la modélisation pluie-débit ou la propagation de débit.

Ces informations sont actualisées au moins deux fois par jour, à 10 h et à 16 h, et exceptionnellement en dehors de ces horaires en fonction des événements hydrologiques et de l'évolution observée et prévue de la situation. Elles sont horodatées et leur horaire de prochaine mise à jour prévue est précisée.

*Vigicrues* propose également un progressif accès aux cartographies des zones d'inondations potentielles (ZIP) indiquant la surface pouvant être recouverte par les eaux en référence à une hauteur, au fil d'une crue. Celles-ci peuvent être complétées par les zones inondées par classes de hauteurs d'eau (ZICH), qui distinguent également les hauteurs de submersion et les types d'inondations. Ces cartes sont informatives, sans portée réglementaire.

## 6.2 – Les niveaux de vigilance aux crues

Le niveau de vigilance aux crues donne une indication la plus fiable possible sur les risques engendrés par une crue ou une montée rapide des eaux sur les cours d'eau du périmètre surveillé dans les 24 heures à venir.

Il résulte d'une analyse multi-critères, qui s'appuie sur la situation observée et prévue, et tient compte autant que possible des paramètres particuliers de chaque situation : niveau d'eau, vitesse de montée de la crue et sa durée, événement inhabituel pour la saison, présence d'activités saisonnières sensibles, l'ampleur des secteurs touchés par la crue et, en particulier, l'impact simultané de la crue sur plusieurs zones d'enjeux situés sur le même tronçon de vigilance. Son choix est en dernier ressort de la responsabilité du SCHAPI, après proposition des SPC pour leurs territoires respectifs.

Le niveau de vigilance peut prendre 4 couleurs – vert, jaune, orange, rouge – selon la gravité de l'événement, caractérisée par les enjeux potentiellement impactés. La grille ci-dessous, établie au niveau national, définit le lien entre les couleurs de la vigilance aux crues, leur signification, et leurs caractérisations.

Niveau	Définition	Caractérisations
<b>Vert</b>	Pas de vigilance particulière requise.	Situation normale.
<b>Jaune</b>	Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée Évacuations ponctuelles.
<b>Orange</b>	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie <u>d'une partie</u> de la vie sociale et économique. Débordements généralisés ; – Activité agricole perturbée de façon significative ; – Quelques itinéraires structurants coupés ; – Services publics perturbés voire inopérants ; – Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...).
<b>Rouge</b>	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : Nombreuses vies humaines menacées. Évacuations généralisées et concomitantes Plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon. Paralysie <u>à grande échelle</u> du tissu urbain, agricole et industriel : – Bâtiments détruits ; – Nombreux itinéraires structurants coupés ; – Services publics fortement perturbés voire inopérants ; – Réseaux fortement perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...).

### 6.3 – Cas particulier de la vigilance jaune en cas de risque de montée rapide des eaux

Le passage en vigilance jaune peut être décidé en cas de risque de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dégâts significatifs mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières ou exposées. Cette vigilance a lieu de mi-juin à début septembre (les éventuels week-ends prolongés du mois de mai peuvent être intégrés si la situation le justifie). Ce dispositif est limité sur le territoire du SPC LACI aux tronçons « Haut-Allier », « Allier Brivadois », « Alagnon », « Sioule intermédiaire », « Sioule aval ».

Ce type de vigilance est généré par des orages localisés avec de fortes intensités de précipitation (le seuil de 60 mm de pluie annoncé dans le bulletin de précipitations transmis par Météo France pour les prochaines 24 h sert de valeur de référence

minimale, quel que soit le secteur). La montée des eaux qui suivra peut être brutale et isoler des personnes dans des zones de gorges, par exemple, ou bien fortement modifier les conditions de descente de la rivière dans le cadre d'activités nautiques.

Les tronçons et les échelles/stations concernés par ce type de vigilance sont indiqués par le pictogramme indiqué ci-dessous.



La vigilance « jaune montée rapide » ne génère pas de commentaire détaillé dans le bulletin.

## 6.4 – Le service d'avertissement automatique Vigicrues Flash

Le service d'avertissement automatique sur les crues soudaines nommé *Vigicrues Flash*, produit par le SCHAPI, permet d'avertir de potentiels phénomènes hydrologiques dangereux dans les quelques heures à venir, en dehors du réseau des principaux cours d'eau pris en compte pour la vigilance « crues ». Ce service est accessible, pour les territoires éligibles (10 000 communes), sous forme de notification directe (courriel, SMS, automate d'appel) pour les autorités et les services en charge de la gestion des crises (services préfectoraux, mairies, EPCI, opérateurs sensibles aux crues) et en consultation pour tous, dès lors que les utilisateurs se sont inscrits.

Plus d'informations sont disponibles sur <https://apic-vigicruesflash.fr>.

## 6.5 – Les tronçons de vigilance : définition et découpage

Les cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues ont été découpés en tronçons de caractéristiques géographiques, hydrologiques, hydrauliques et prévisionnelles homogènes sur lesquels la formation et la propagation des crues restent compatibles avec l'échéance de 24 h de vigilance.

Pour le SPC Loire-Allier-Cher-Indre, les tronçons sont au nombre de 41 (tableau ci-dessous). Chaque collectivité territoriale au profit de laquelle l'État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues est rattachée au minimum à un tronçon. Certaines communes peuvent être concernées par le risque inondation de plusieurs tronçons.

## Les cartes détaillées des tronçons sont disponibles dans l'annexe 6.

Tronçon	Rivière	Limite amont	Limite aval (si nécessaire)	Départements concernés
<b>Loire Vellave</b>	Loire	entrée département 43	barrage de Grangent	42,43
<b>Borne</b>	Borne	Entrée Espaly-Saint-Marcel	Confluence Loire	43
<b>Lignon du Velay</b>	Lignon-du-Velay	Entrée commune de Chambon-sur-Lignon	Confluence Loire	43
<b>Loire forézienne</b>	Loire	Barrage de Grangent	barrage de Villerest	42
<b>Loire charollaise</b>	Loire	Barrage de Villerest	confluent de l'Arroux	03, 42, 71
<b>Loire nivernaise</b>	Loire	Confluent de l'Arroux	confluent de l'Allier	03, 58, 71
<b>Arroux</b>	Arroux	Entrée commune d'Etang-sur-Arroux	Confluence Loire	71
<b>Bourbince</b>	Bourbince	Entrée commune de Ciry le Noble	Confluence Arroux	71
<b>Besbre</b>	Besbre	Entrée commune de Saint Prix	Confluence Loire	03
<b>Aron</b>	Aron	Entrée commune de Cercy la Tour	Confluence Loire	58
<b>Haut Allier</b>	Allier	Entrée commune de Langogne (Allier)	Entrée commune de Vieille-Brioude	43,48
<b>Allier Brivadois</b>	Allier	Entrée commune de Vieille-Brioude	Confluence Alagnon	43,63
<b>Alagnon</b>	Alagnon	Entrée commune de Joursac	Confluence Allier	15, 43, 63
<b>Couzes</b>	Couze-Chambon et Couze-Pavin	Respectivement entrée commune de Montaigut-le-Blanc et de Saurier	Confluence Allier	63
<b>Allier entre Alagnon et Dore</b>	Allier	Confluence Alagnon	Confluence Dore	63
<b>Dore Amont</b>	Dore	Entrée commune de Marsac-en-Livradois	Entrée commune de Marat	63
<b>Dore Aval</b>	Dore	Entrée commune de Marat	Confluence Allier	63

Tronçon	Rivière	Limite amont	Limite aval (si nécessaire)	Départements concernés
<b>Allier entre Dore et Sioule</b>	Allier	Confluence Dore	Confluence Sioule	03, 63
<b>Sioulet – Sioule Amont</b>	Sioulet	Entrée commune de Pontaurmur	Barrage des Fades-Besserve	63
	Sioule	Entrée commune de Pontgibaud		
<b>Sioule Intermédiaire</b>	Sioule	Barrage des Fades-Besserve	Entrée commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule	03, 63
<b>Sioule Aval</b>	Sioule	Entrée commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule	Confluence Allier	03
	Bouble	Entrée commune de Chareil-Cintrat		
<b>Allier à l'Aval de la Sioule</b>	Allier	Confluence Sioule	Confluence Loire	03, 18, 58
<b>Loire giennoise</b>	Loire	Confluent de l'Allier	entrée commune de Dampierre-en-Burly	18, 58, 45
<b>Loire orléanaise</b>	Loire	Entrée commune de Dampierre-en-Burly	Saint Laurent des eaux (1 km à l'aval du seuil du CNPE)	45, 41
<b>Loire blaisoise</b>	Loire	Saint Laurent des eaux (1 km à l'aval du seuil du CNPE)	Commune de Montlouis-sur-Loire	41,37
<b>Loire tourangelle</b>	Loire	Commune de Montlouis-sur-Loire	Confluent de la Vienne	37
<b>Tardes - Cher amont</b>	Tardes	Entrée commune Chambon-sur-Voueize	Confluence Cher	03, 23, 18
	Cher	Confluent de la Tardes	Confluent de l'Aumance	
<b>Cher berrichon</b>	Cher	Confluent de l'Aumance	Confluent de l'Yèvre	18, 03
<b>Cher solognot</b>	Cher	Confluent de l'Yèvre	Confluent de la Sauldre	18, 36, 41
<b>Cher dans le Val de Cher</b>	Cher	Confluent de la Sauldre	Pont TGV sur la commune de Larçay	37, 41

Tronçon	Rivière	Limite amont	Limite aval (si nécessaire)	Départements concernés
<b>Cher tourangeau</b>	Cher	Pont TGV sur la commune de Larçay	Confluence Loire	37
<b>Yèvre</b>	Yèvre	Entrée commune de Bourges	Confluence Cher	18
<b>Théols</b>		Entrée commune de Meunet-Planches	Confluence Arnon	18,36
<b>Arnon amont</b>	Arnon	Entrée commune d'Ids-St-Roch	Confluence Théols	18,36
<b>Arnon aval</b>	Arnon	Confluence Théols	Confluence Cher	18,36
<b>Sauldre amont</b>	Sauldre	Entrée commune de Pierrefitte-sur-Sauldre	Confluence Rère	41
<b>Sauldre aval</b>	Sauldre	Confluence Rère	Confluence Cher	41
<b>Indre amont</b>	Indre	Entrée commune de Sainte-Sévère-sur-Indre	Entrée commune de Châteauroux	36
<b>Indre berrichonne</b>	Indre	Entrée commune de Châteauroux	Saint Genou (confluence avec La Cité)	36
<b>Indre moyenne</b>	Indre	Saint Genou (confluence avec La Cité)	Confluence Indrois	36,37
<b>Indre tourangelle</b>	Indre	Confluence Indrois	Confluence Loire	37

## 6.6 – Les stations disponibles sur Vigicrues

Le choix du niveau de vigilance d'un tronçon, qui résulte d'une analyse multi-critères, intègre notamment les prévisions qualitatives ou quantitatives, dans les prochaines 24 heures au droit de stations de référence avec prévision. A chacune d'elles sont définies pour cela des « zones de transition » entre les niveaux de vigilance, correspondant au changement potentiel de couleur. Elles sont déterminées à partir de la grille de définition nationale des niveaux de vigilance, et positionnées au regard des crues historiques ou récentes. Ces zones de transition sont établies afin que le prévisionniste puisse disposer d'une certaine marge de manœuvre pour décider du passage ou non au niveau de vigilance supérieur (par exemple du niveau de vigilance vert au niveau de vigilance jaune). Le choix est opéré au regard des incertitudes de modélisation, de la durée de dépassement du pic de crue dans le niveau supérieur de vigilance, de son ampleur...

L'annexe 6 présente les niveaux de vigilance aux différentes stations de référence, ainsi que la position des zones de transition entre niveaux de vigilance au regard des crues historiques ou récentes.

En cas de vigilance « crues » de niveau jaune ou supérieur, les informations diffusées dans les bulletins d'information sur le site « Vigicrues » portent :

- sur les stations dites de référence avec prévision (qualifiant le niveau de vigilance « crues ») ;



- sur les stations de prévision simple, qui ne possèdent pas de caractère réglementaire ;
- sur des stations complémentaires utiles pour la gestion de crise, stations dites d'observation (pour lesquelles ne sont publiées que les hauteurs d'eau et débits mesurés, y compris en l'absence de vigilance).

L'annexe 4 fournit la liste des stations faisant l'objet de mise à disposition d'informations diffusées dans le bulletin accessible sur le site « Vigicrues ». Cette annexe précise si les stations diffusées sont des stations de référence pour le dispositif de vigilance, dans ce cas les échéances de prévision de ces stations sont mentionnées, ou d'observation (et ne donnent donc que des informations mesurées).

## **6.7 – Conditions d'accès au dispositif**

### **6.7.1 – Mise à disposition de l'information**

L'information de vigilances aux crues est mise à disposition sur le site internet *Vigicrues* :

<https://www.vigicrues.gouv.fr>

Les mêmes informations sont accessibles aux autorités de police et acteurs de l'organisation des secours de l'administration sur le site miroir interministériel :

<http://vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr>

Depuis mars 2022, l'application Vigicrues est téléchargeable gratuitement sur mobile (Android). En plus des fonctionnalités déjà disponibles sur le site, l'application permet de recevoir une notification en cas de vigilance crues, pour être averti partout et à tout moment. Cette application est disponible en version bêta et les utilisateurs peuvent faire part de leur retour via le formulaire de contact.

### **6.7.2 – Diffusion de l'information**

Outre sa mise à disposition sur le site Vigicrues, l'information de vigilance aux crues est directement transmise aux COZ, aux préfetures, aux DDT (mission RDI), et aux SDIS.

Cette transmission intervient lors de chaque mise à jour (10h et 16h et en dehors de ces horaires en cas d'actualisation intermédiaire). Elle prend la forme d'un message électronique qui précise le niveau de la vigilance aux crues et auquel est rattaché la carte de vigilance et le bulletin d'information.

Il est à noter que le SPC Loire-Allier-Cher-Indre est équipé de moyens de transmission alternatifs pour les situations dégradées.

Dans le cas où d'autres acteurs devraient être destinataires de ces transmissions, il est du ressort des préfetures d'en arrêter la liste et de la communiquer au SPC Loire-Allier-Cher-Indre.

### **6.7.3 – Outils spécifiques du SPC Loire-Allier-Cher-Indre**

Le SPC dispose d'une page d'information sur le site de la DREAL Centre-Val de Loire à l'adresse suivante :

<https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-service-de-prevision-des-crues-loire-allier-r1831.html>

Le SPC y publie régulièrement des articles relatifs à la prévision des crues et renvoie vers le site *Vigicrues* pour les stations sur lesquelles une prévision est établie quotidiennement.

S'agissant d'une publication complémentaire aux moyens standards disponibles dans le cadre de la vigilance aux crues, sa disponibilité et pérennité n'est pas garantie.

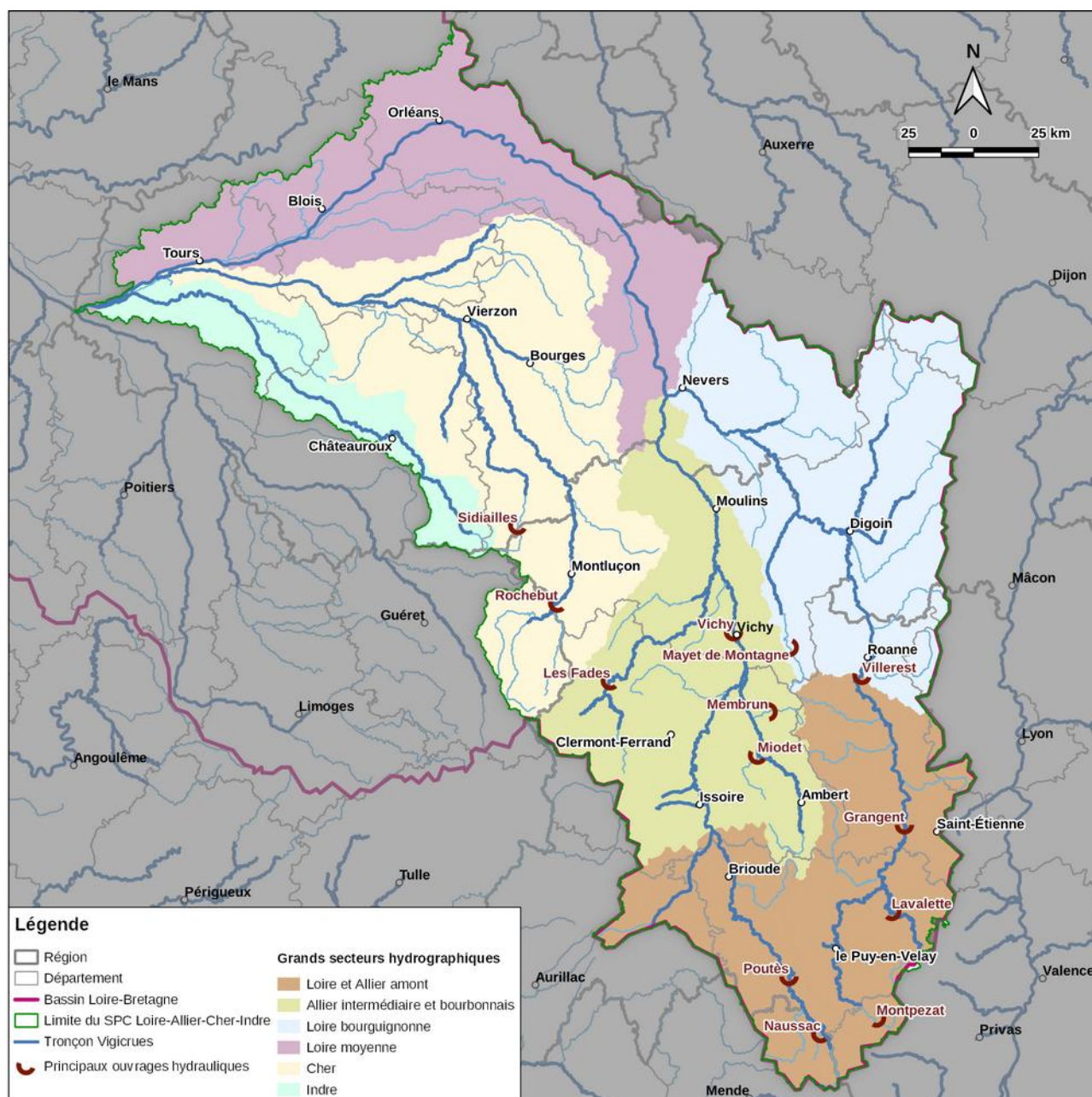
La page d'information du SPC Loire-Allier-Cher-Indre, comme le présent règlement d'information sur les crues, est par ailleurs accessible depuis le site *Vigicrues*, grâce à un lien cliquable sur la page des informations locales relatives au SPC Loire-Allier-Cher-Indre.

## **7 – Échéancier d'entrée en vigueur**

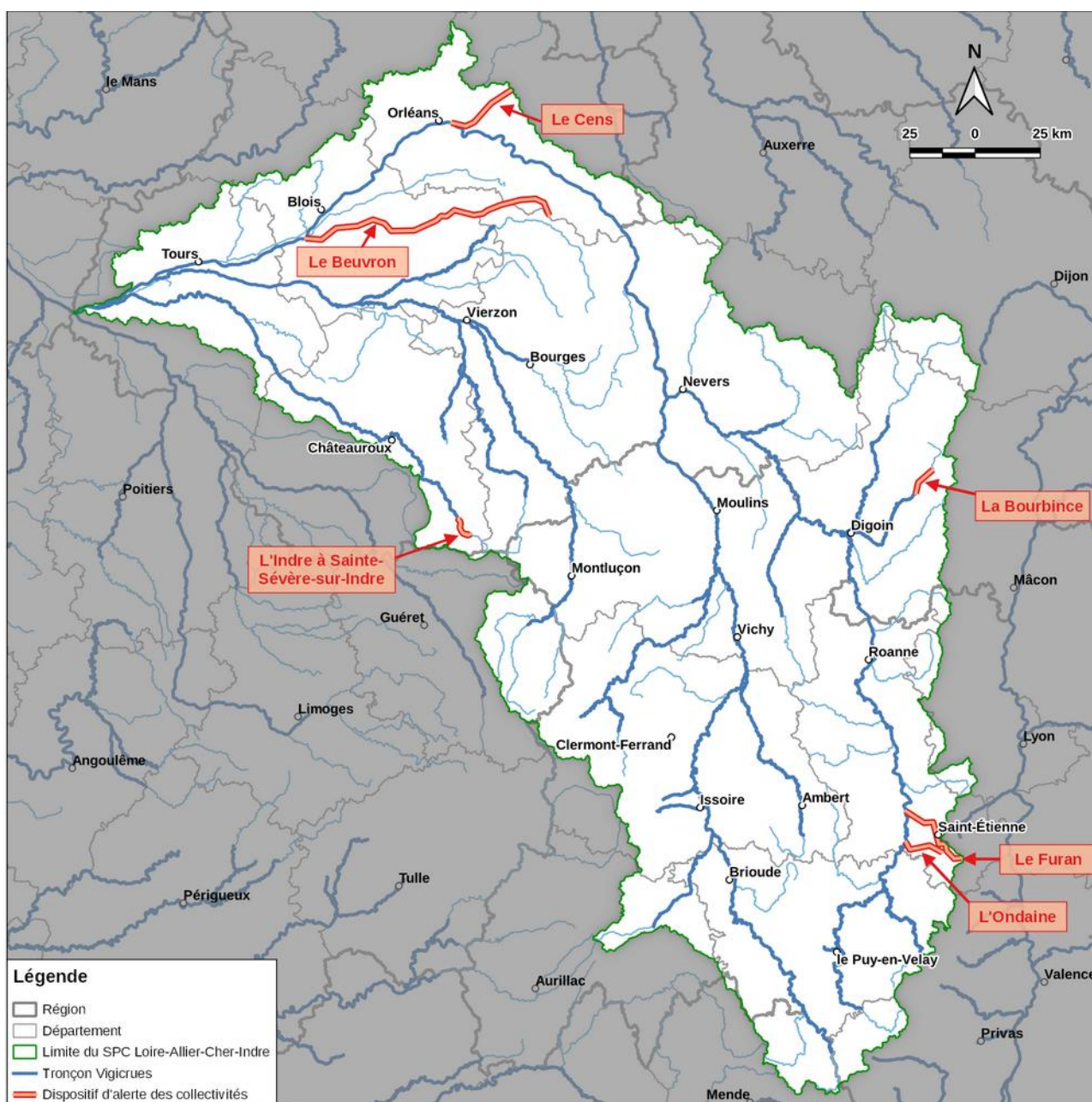
La mise en œuvre du présent règlement sera effective à la date de la première mise à jour du site *Vigicrues* suivant son approbation (qui inclura la mise à jour du référentiel du site correspondant aux évolutions présentes dans ce règlement).

Sans attendre la révision complète du présent règlement telle que prévue dans les conditions définies par le code de l'environnement, les annexes peuvent être mises à jour après consultation des préfetures concernées.

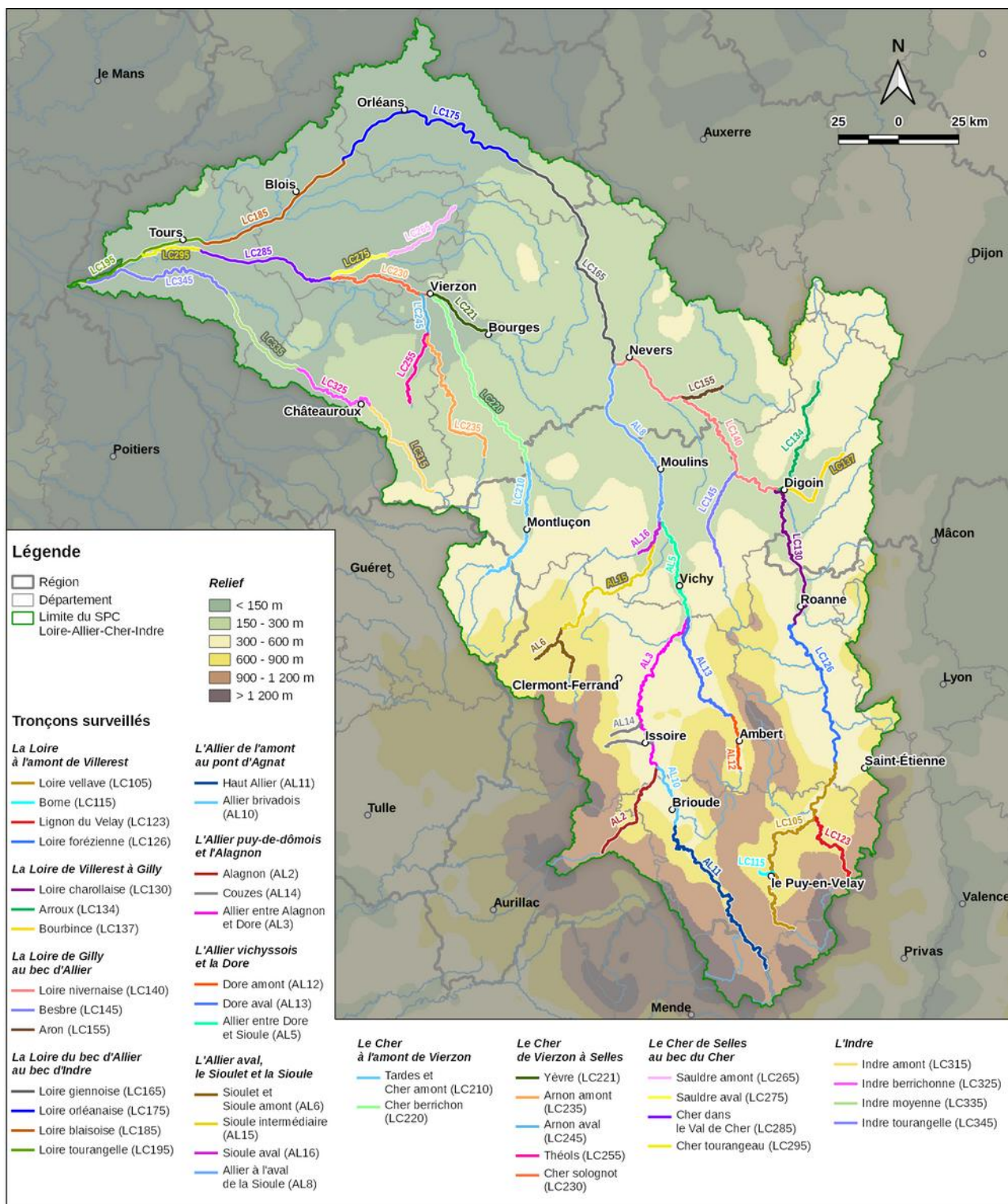
# Annexe 1 – Carte du territoire de compétence et du périmètre surveillé



## Annexe 2 – Carte des cours d'eau surveillés par un dispositif local



# Annexe 3 – Carte générale des tronçons du périmètre surveillé



# Annexe 4 – Liste des stations temps-réel sur le territoire du SPC

Parmi les stations de référence, seule la station de Meunet-Planches est uniquement une station d'observation : elle n'est pas station de prévision.

Les stations sont déployées dans le sens d'écoulement de la Loire et de la jonction des affluents.

**Station de prévision qualitative** = station pour laquelle le SPC ne peut, dans l'état de l'art actuel (pas de modèle fiable ou simple corrélation par exemple), qu'annoncer une tendance faute de prévision suffisamment fiable;

**Station de prévision quantitative** = station pour laquelle le SPC fournira généralement des prévisions chiffrées sous forme de prévisions graphiques accessibles sur le site Vigicrues.

Station	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
			Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Cros-de-Géorand [Barrage de la Palisse]	Loire vellave	Loire	x				-
Cros-de-Géorand [Barrage du Peyron]	Loire vellave	Gage	x				-
Issarlès [Pont de La Borie]	Loire vellave	Loire	x				-
Saint-Arcons-de-Barges [Montbel]	Loire vellave	Méjeanne	x				-
Goudet	Loire vellave	Loire	x		x		-
Monastier-sur-Gazeille [La Besseyre Haute]	Loire vellave	Gazeille	x				-
Chadron [Colempce Bas]	Loire vellave	Gazeille	x				-
Lantriac [Pont de Moulines]	Loire vellave	Laussonne	x				-
Saint-Germain-Laprade [Les Pandraux]	Loire vellave	Gagne	x				-
Saint-Paulien [Laroachelambert]	Borne	Borne [K]	x				-
Aiguilhe	Borne	Borne [K]	x	x	x	x	Inférieur à 6 heures
Vals-près-le-Puy [Les Vigneaux]	Borne	Dolaizon	x		x		-
Chadrac [Pont du Monteil]	Loire vellave	Loire	x	x	x	x	Inférieur à 6 heures

Station	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
			Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Blavozy [Le Bourg]	Loire vellave	Sumène [K]	x				-
Vorey [Pont Eytravazet]	Loire vellave	Arzon	x				-
Vorey [Le Chambon de Vorey]	Loire vellave	Loire	x				-
Beaux [Malataverne]	Loire vellave	Ramel	x				-
Chambon-sur-Lignon	Lignon du Velay	Lignon du Velay	x	x	x	x	Inférieur à 6 heures
Vastres [Pont Marie]	Lignon du Velay	Lignon du Velay	x				-
St-Jeures [Barrage de la Valette] (Lignon)	Lignon du Velay	Lignon du Velay	x				-
Grazac [Barrage de la Chapelette] (Lignon)	Lignon du Velay	Lignon du Velay	x				-
Sainte-Sigolène [Vaubarlet]	Lignon du Velay	Dunières	x		x	x	Inférieur à 6 heures
Dunières	Lignon du Velay	Dunières	x				-
Monistrol-sur-Loire [Pont de Lignon] – station débitmétrique	Lignon du Velay	Lignon du Velay	x				-
Monistrol-sur-Loire [Pont de Lignon]	Lignon du Velay	Lignon du Velay	x				-
Tence [Seuil levée Morin]	Lignon du Velay	Lignon du Velay	x				
Sauvessanges	Loire vellave	Ance du Nord	x				-
Beauzac [Bérard]	Loire vellave	Ance	x				-
Apinac	Loire vellave	Andrable	x				-
Bas-en-Basset	Loire vellave	Loire	x	x	x	x	6 à 12 heures
Saint-Didier-en-Velay [Le]	Loire vellave	Semène	x				-

Station	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
			Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Crouzet]							
Unieux [Le Pertuiset]	Loire vellave	Ondaine	x				
Saint-Just-Saint-Rambert [Grangent barrage]	Loire forézienne	Loire	x				-
Andrézieux-Bouthéon	Loire forézienne	Furan	x				-
Saint-Étienne [Gouffre d'Enfer]	Loire forézienne	Furan	x				-
Saint-Marcellin-en-Forez [Le Bled]	Loire forézienne	Bonson	x				-
Saint-Marcellin-en-Forez [Vérines]	Loire forézienne	Mare	x				-
Larajasse [Le Nézel]	Loire forézienne	Coise	x				-
Saint-Médard-en-Forez [Moulin Brûlé]	Loire forézienne	Coise	x				-
Montrond-les-Bains	Loire forézienne	Loire	x	x	x	x	12 à 18 heures
Feurs [Amont]	Loire forézienne	Loire	x		x	x	12 à 18 heures
Saint-Cyr-les-Vignes	Loire forézienne	Toranche	x				-
Chalmazel [Chevelières]	Loire forézienne	Lignon du Forez	x				-
Débats-Rivière-d'Orpra [Cotes]	Loire forézienne	Anzon	x				-
Boën	Loire forézienne	Lignon du Forez	x		x	x	Inférieur à 6 heures
Poncins	Loire forézienne	Lignon du Forez	x				-
Balbigny	Loire forézienne	Loire	x				-
Saint-Germain-Laval	Loire forézienne	Aix	x				-



Station	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
			Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Villerest	Loire charollaise	Loire	x		x		-
Villerest [Pont de Villerest]	Loire charollaise	Loire	x				-
Commelle-Vernay [Villerest Barrage]	Loire forézienne	Loire	x				-
Amplepuis	Loire charollaise	Rhins	x				-
Saint-Cyr-de-Favières [Pont Mordon]	Loire charollaise	Rhins	x		x	x	6 à 12 heures
Saint-Vincent-de-Boisset	Loire charollaise	Rhins	x				-
Charlieu	Loire charollaise	Sornin	x		x	x	6 à 12 heures
la Bénisson-Dieu	Loire charollaise	Teyssonne	x				-
Mornay [Villobaine]	Loire charollaise	Arconce	x				
Montceaux-l'Étoile	Loire charollaise	Arconce	x				-
Digoïn [Pont canal]	Loire charollaise	Loire	x	x	x	x	12 à 18 heures
Saint-Léger-du-Bois [Champéceuilon]	Arroux	Drée	x				-
Dracy-Saint-Loup [Surmoulin]	Arroux	Arroux	x		x	x	6 à 12 heures
Tavernay [Pré Charmoy]	Arroux	Ternin	x				-
la Celle-en-Morvan [Polroy]	Arroux	Selle	x				-
Mesvres [Le Mousseau]	Arroux	Mesvrin	x				-
Étang-sur-Arroux [Pont du Tacot]	Arroux	Arroux	x	x	x	x	12 à 18 heures
Rigny-sur-Arroux	Arroux	Arroux	x	x	x	x	18 à 24 heures
Blanzay	Bourbince	Bourbince	x				-

Station	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
			Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Ciry-le-Noble	Bourbince	Bourbince	x	x	x	x	12 à 18 heures
Vitry-en-Charollais	Bourbince	Bourbince	x		x	x	18 à 24 heures
Digoin [Le Verdier]	Arroux	Arroux	x				-
Saint-Léger-sur-Vouzance	Loire nivernaise	Vouzance	x				-
Gilly-sur-Loire	Loire nivernaise	Loire	x	x			18 à 24 heures
Decize	Loire nivernaise	Loire	x	x	x	x	24 à 36 heures
Saint-Germain-Chassenay	Loire nivernaise	Acolin	x				-
Imphy [Pont d'Imphy]	Loire nivernaise	Loire	x		x	x	24 à 36 heures
la Fermeté	Loire nivernaise	Ixeure	x				-
Nevers	Loire nivernaise	Loire	x	x	x	x	24 à 36 heures
Poiseux [Poisson]	Loire nivernaise	Nièvre d'Arzembouy	x				-
Breuil	Besbre	Barbenan	x				-
Saint-Prix	Besbre	Besbre	x	x	x	x	6 à 12 heures
Varennes-sur-Tèche	Besbre	Tèche	x				-
Saint-Pourçain-sur-Besbre	Besbre	Besbre	x		x	x	6 à 12 heures
Châtillon-en-Bazois [Mingot]	Aron	Aron [K]	x				-
Vandenesse	Aron	Dragne	x				-
Cercy-la-Tour [Coueron]	Aron	Alène	x				-

Station	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
			Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Saint-Gratien-Savigny [Moulin-de-Challuy]	Aron	Canne	x				-
Verneuil	Aron	Aron [K]	x	x	x	x	18 à 24 heures
Laveyrune [Rogleton]	Haut-Allier	Allier	x				
Langogne [Langouyrou]	Haut-Allier	Langouyrou	x				
Langogne 1	Haut-Allier	Allier	x	x	x	x	2 à 4 heures
Langogne 2	Haut-Allier	Allier	x	x	x	x	2 à 4 heures
Naussac [aval]	Haut-Allier	Donozeau	x				
Naussac [La Valette]	Haut-Allier	Allier	x				
St-Haon [Le Nouveau Monde]	Haut-Allier	Allier	x				
Pierrefiche [Pont de Baves]	Haut-Allier	Chapeauroux	x				
Chastanier	Haut-Allier	Clamouse	x				
St-Bonnet-de-Montauroux	Haut-Allier	Chapeauroux	x				
Grandrieu	Haut-Allier	Grandrieu	x				
St-Préjet-d'Allier	Haut-Allier	Ance du sud	x				
Saugues [Freycenet]	Haut-Allier	Virlange	x				
Saugues	Haut-Allier	Seuge	x				
Prades	Haut-Allier	Allier	x		x	x	6 heures
Chanteuges [Bourg de Chanteuges]	Haut-Allier	Desges	x				
Langeac [Cristal]	Haut-Allier	Allier	x	x	x	x	6 à 8 heures
Saint-Just-près-Brioude [le Mas]	Haut-Allier	Ceroux					

Station	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
			Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Aubazat	Haut-Allier	Cronce	x				
Vieille-Brioude	Allier Brivadois	Allier	x	x	x	x	6 à 10 heures
Paulhaguet	Allier Brivadois	Senouire	x				
Salzuit [Pont RD 641]	Allier Brivadois	Senouire	x				
St-Vert	Allier Brivadois	Doulon	x				
Domeyrat	Allier Brivadois	Doulon	x				
Auzon [Pont-d'Auzon]	Allier Brivadois	Allier	x	x	x	x	6 à 12 heures
Pont-du-Vernet	Alagnon	Allanche	x				
Allanche	Alagnon	Allanche	x				
Jobsac	Alagnon	Alagnon	x	x	x	x	6 à 9 heures
Bousselorgues	Alagnon	Arcueil	x				
Massiac [Pont RN 122]	Alagnon	Alagnon	x				
Blesle [La Bessière]	Alagnon	Sianne	x				
Lempdes-sur-Alagnon	Alagnon	Alagnon	x	x	x	x	6 à 12 heures
Madriat	Allier entre Alagnon et Dore	Couze d'Ardes	x				
Parentignat	Allier entre Alagnon et Dore	Eau Mère	x				
Manglieu	Allier entre Alagnon et Dore	Ailloux	x				
St-Floret	Couzes	Couze Pavin	x	x	x	x	6 à 18 heures
Champeix	Couzes	Couze Chambon	x	x	x	x	6 à 12 heures

Station	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
			Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Chambon-sur-Lac [Amont Lac]	Couzes	Couze Chambon	x				
Valbelex [La Valette]	Couzes	Couze de Valbelex	x				
Coudes	Allier entre Alagnon et Dore	Allier	x	x	x	x	6 à 18 heures
Vic-le-Comte	Allier entre Alagnon et Dore	Allier	x	x	x	x	6 à 18 heures
Pont-du-Château	Allier entre Alagnon et Dore	Allier	x				
Beauregard-l'Evêque [St-Aventin]	Allier entre Alagnon et Dore	Jauron	x				
Clermont-Ferrand	Allier entre Alagnon et Dore	Artière	x				
Cébazat [La Maison Rouge]	Allier entre Alagnon et Dore	Bédat	x				
Saint-Laure	Allier entre Alagnon et Dore	Bédat	x				
Ennezat	Allier entre Alagnon et Dore	Ambène	x				
Côte-Rouge	Allier entre Alagnon et Dore	Morge	x				
Montcel [Amont pont RD 122]	Allier entre Alagnon et Dore	Morge	x				
Pont-de-Limons	Allier entre Alagnon et Dore	Allier	x	x	x	x	24 à 36 heures
Dore-l'Eglise	Dore-Amont	Dore	x				
St-Bonnet-le-Chastel [Moulin neuf]	Dore-Amont	Dolore	x				
Ambert	Dore-Amont	Dore	x	x	x	x	4 à 12 heures

Station	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
			Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Giroux Dore	Dore-Aval	Dore	x	x	x	x	4 à 16 heures
Giroux Faye	Dore-Aval	Dore Aval	x				
La Salet	Dore-Aval	Dore Aval	x				
Celles-sur-Durolle	Dore-Aval	Dore Aval	x				
Dorat	Dore-Aval	Dore Aval	x	x	x	x	4 à 16 heures
Puy-Guillaume	Dore-Aval	Dore Aval	x				
St-Yorre	Allier entre Dore et Sioule	Allier	x	x	x	x	12 à 36 heures
Ferrières-sur-Sichon	Allier entre Dore et Sioule	Sichon	x				
Moulin Vidot	Allier entre Dore et Sioule	Sichon	x				
Cusset	Allier entre Dore et Sioule	Jolan	x				
Loriges	Allier entre Dore et Sioule	Andelot	x				
Ceyssat	Sioule Amont Sioulet	Ceyssat	x				
La Miousze	Sioule Amont Sioulet	Sioule	x				
Pontgibaud	Sioule Amont Sioulet	Sioule	x	x	x	x	4 à 12 heures
Pontaumur	Sioule Amont Sioulet	Sioule	x				
La Prugne	Sioule Amont Sioulet	Sioulet	x	x	x	x	4 à 12 heures
Châteauneuf-les-Bains	Sioule Intermédiaire	Sioule	x	x	x	x	2 à 8 heures

Station	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
			Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Ebreuil	Sioule Intermédiaire	Sioule	x	x	x	x	6 à 14 heures
Chareil-Cintrat	Sioule Aval	Bouble	x				
Fourilles	Sioule Aval	Boublon	x				
St-Pourçain-sur-Sioule	Sioule Aval	Sioule	x	x	x	x	2 à 18 heures
Chatel-de-Neuvre	Allier en aval de la Sioule	Allier	x	x	x	x	8 à 48 heures
Moulins	Allier en aval de la Sioule	Allier	x	x	x	x	10 à 48 heures
Neuvy	Allier en aval de la Sioule	Queune	x				
Pouzy-Mésangy [RD234]	Allier en aval de la Sioule	Bieudre	x				
Livry [Pont du Veurdre]	Allier en aval de la Sioule	Allier	x	x	x	x	18 à 56 heures
Cuffy [Pont du Guétin]	Allier en aval de la Sioule	Allier	x		x		
Cours-les-Barres [Givry]	Loire giennoise	Loire	x	x	x	x	36 à 48 heures
Grossouvre [Trézy]	Loire giennoise	Aubois	x				-
Bulcy (Le Mazou)	Loire giennoise	Mazou	x				-
Bulcy (L'Asvins)	Loire giennoise	Asvins	x				-
Saint-Bouize [La Grange]	Loire giennoise	Vauvise	x				-
Saint-Satur [écluse]	Loire giennoise	Loire	x		x	x	36 à 48 heures
Saint-Martin-sur-Nohain [Villiers]	Loire giennoise	Nohain	x				-
Arquian	Loire giennoise	Vrille	x				-

Station	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
			Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Gien [Pont]	Loire giennoise	Loire	x	x	x	x	48 à 72 heures
Saint-Martin-sur-Ocre - Gien rive gauche	Loire giennoise	Loire	x				-
Autry-le-Châtel	Loire giennoise	Notreure	x				-
Châteauneuf-sur-Loire	Loire orléanaise	Loire	x		x	x	48 à 72 heures
Orléans [Pont Royal]	Loire orléanaise	Loire	x	x	x	x	48 à 72 heures
Orléans - Quai du Roi	Loire orléanaise	Loire	x				-
Sandillon [La ferme de Louy]	Loire orléanaise	Dhuy	x				-
Meung-sur-Loire	Loire orléanaise	Mauve de Détourbe	x				-
Lailly-en-Val	Loire orléanaise	Ardoux	x				-
Blois	Loire blaisoise	Loire	x	x	x	x	48 à 72 heures
Montrieux-en-Sologne [Bois Olympe]	Loire blaisoise	Beuvron [K]	x				-
la Ferté-Saint-Aubin	Loire blaisoise	Cosson	x				-
Chailles	Loire blaisoise	Cosson	x				-
Onzain [Pont de Chaumont]	Loire blaisoise	Loire	x		x	x	48 à 72 heures
Coulanges [Moulin Jouan]	Loire tourangelle	Cisse	x				-
Nazelles-Négron	Loire blaisoise	Cisse	x				-
Villedômer [Bas Villaumay Amont]	Loire blaisoise	Brenne [K]	x				-
Tours [aval pont Mirabeau]	Loire tourangelle	Loire	x	x	x	x	48 à 72 heures



Station	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
			Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Chambonchard [La Caborne]	Tardes - Cher amont	Cher	x		x	x	6 à 12 heures
Champagnat	Tardes - Cher amont	Tardes	x				-
Gouzon	Tardes - Cher amont	Voueize	x				-
Chambon-sur-Voueize [camping]	Tardes - Cher amont	Tardes	x	x	x	x	6 à 12 heures
Teillet-Argenty [barrage de Rochebut]	Tardes - Cher amont	Cher	x				-
Montluçon	Tardes - Cher amont	Cher	x	x	x	x	6 à 12 heures
Vaux	Tardes - Cher amont	Magieure	x				-
Vieure	Cher berrichon	Bandais	x				-
Malicorne [Beaufrancon]	Cher berrichon	Oeil	x				-
Cosne-d'Allier	Cher berrichon	Oeil	x				-
Hérisson	Cher berrichon	Aumance	x		x	x	6 à 12 heures
Saint-Amand-Montrond	Cher berrichon	Cher	x	x	x	x	12 à 18 heures
Saint-Pierre-les-Étieux [Brébeurre]	Cher berrichon	Marmande	x				-
Faverdines	Cher berrichon	Loubière	x				
Saint-Florent-sur-Cher	Cher berrichon	Cher	x	x	x	x	18 à 24 heures
Vierzon	Cher berrichon	Cher	x		x	x	18 à 24 heures
Savigny-en-Septaine	Yèvre	Yèvre	x		x	x	6 à 12 heures
Moulins-sur-Yèvre [Maubranche]	Yèvre	Ouatier	x				-

Station	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
			Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Bourges [Asnières]	Yèvre	Moulon	x		x	x	Inférieur à 6 heures
Pondy	Yèvre	Auron	x				-
Bourges [L'Ormediot]	Yèvre	Auron	x		x	x	6 à 12 heures
Saint-Doulchard [Moulin Batard déviation]	Yèvre	Yèvre	x	x	x	x	12 à 18 heures
Foëcy	Yèvre	Yèvre	x		x	x	18 à 24 heures
Vouzeron	Yèvre	Barangeon	x				-
Loye-sur-Arnon	Arnon amont	Arnon	x	x	x	x	6 à 12 heures
Rezay	Arnon amont	Sinaise	x				-
Rezay	Arnon amont	Sinaise	x				-
Lignièrès	Arnon amont	Arnon	x				-
Mareuil-sur-Arnon	Arnon amont	Arnon	x	x	x	x	6 à 12 heures
Meunet-Planches	Théols	Théols	x	x			-
Meunet-Planches – station débitmétrique	Théols	Théols	x				-
Sainte-Lizaigne [Pont RD34] – station débitmétrique	Théols	Théols	x	x	x	x	18 à 24 heures
Sainte-Lizaigne [Pont RD34]	Théols	Théols	x				-
Méreau [Alnay]	Arnon aval	Arnon	x	x	x	x	18 à 24 heures
Mennetou-sur-Cher	Cher sognot	Cher	x	x	x	x	24 à 36 heures
Selles-sur-Cher [Pont D956A]	Cher sognot	Cher	x	x	x	x	36 à 48 heures

Station	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
			Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Vailly-sur-Sauldre	Sauldre amont	Sauldre	x				-
Brinon-sur-Sauldre	Sauldre amont	Sauldre	x		x	x	18 à 24 heures
Aubigny-sur-Nère	Sauldre amont	Nère	x				-
Ménétréol-sur-Sauldre	Sauldre amont	Petite Sauldre	x		x	x	6 à 12 heures
Salbris [Valaudran]	Sauldre amont	Sauldre	x	x	x	x	18 à 24 heures
Theillay [La Loge]	Sauldre aval	Rère	x		x	x	6 à 12 heures
Pruniers-en-Sologne	Sauldre aval	Sauldre	x	x	x	x	12 à 18 heures
Châtillon-sur-Cher	Cher dans le Val de Cher	Cher	x	x	x	x	36 à 48 heures
Dun-le-Poëlier	Cher dans le Val de Cher	Fouzon	x				
Meusnes [Gué au loup]	Cher dans le Val de Cher	Fouzon	x				-
Montrichard	Cher dans le Val de Cher	Cher	x	x	x	x	36 à 48 heures
Tours [Pont Saint Sauveur]	Cher tourangeau	Cher	x	x	x	x	48 à 72 heures
Langeais	Loire tourangelle	Loire	x	x			48 à 72 heures
Montgivray	Indre amont	Indre	x	x	x	x	6 à 12 heures
Montipouret d'Angibault] [Moulin	Indre amont	Vauvre	x				-
Ardentes	Indre amont	Indre	x	x	x	x	18 à 24 heures

Station	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
			Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Ardentes – station débitmétrique	Indre amont	Indre	x				-
Déols	Indre berrichonne	Ringoire	x				-
Châteauroux	Indre berrichonne	Indre	x	x	x	x	18 à 24 heures
Vineuil [Pont de Pierre]	Indre berrichonne	Trégonce	x				-
Buzançais - Pont voie ferrée	Indre berrichonne	Indre	x	x	x	x	24 à 36 heures
Saint-Cyran-du-Jambot	Indre moyenne	Indre	x		x	x	36 à 48 heures
Perrusson	Indre moyenne	Indre	x	x	x	x	18 à 24 heures
Genillé	Indre tourangelle	Indrois	x		x	x	12 à 18 heures
Cormery	Indre tourangelle	Indre	x	x	x	x	18 à 24 heures
Saint-Branchs	Indre tourangelle	Echandon	x				-
Monts	Indre tourangelle	Indre	x				-

## Annexe 5 – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l’État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues

Communes	Tronçons	Rivière
<b>Département de l’Allier (03)</b>		
ABREST	Allier entre Dore et Sioule	Allier
AUBIGNY	Allier en aval de la Sioule	Allier
AUDES	Tardes - Cher amont	Cher
AVERMES	Allier en aval de la Sioule	Allier
AVRILLY	Loire charollaise	Loire
BAGNEUX	Allier en aval de la Sioule	Allier
BARBERIER	Sioule intermédiaire	Sioule
BAYET	Sioule aval	Sioule
	Sioule intermédiaire	Sioule
BEAULON	Loire nivernaise	Loire
BÈGUES	Sioule intermédiaire	Sioule
BELLERIVE-SUR-ALLIER	Allier entre Dore et Sioule	Allier
BESSAY-SUR-ALLIER	Allier en aval de la Sioule	Allier
BILLY	Allier entre Dore et Sioule	Allier
BRESSOLLES	Allier en aval de la Sioule	Allier
BROÛT-VERNET	Sioule intermédiaire	Sioule
CHAREIL-CINTRAT	Sioule aval	Bouble
CHARMEIL	Allier entre Dore et Sioule	Allier
CHASSENARD	Loire charollaise	Loire
CHÂTEAU-SUR-ALLIER	Allier en aval de la Sioule	Allier
CHÂTEL-DE-NEUVRE	Allier en aval de la Sioule	Allier
CHÂTELPERRON	Besbre	Besbre
CHAVROCHES	Besbre	Besbre
CHEMILLY	Allier en aval de la Sioule	Allier
CHOUVIGNY	Sioule intermédiaire	Sioule
CONTIGNY	Allier entre Dore et Sioule	Allier
	Sioule aval	Sioule
COULANGES	Loire nivernaise	Loire
CRÉCHY	Allier entre Dore et Sioule	Allier
CREUZIER-LE-VIEUX	Allier entre Dore et Sioule	Allier
DÉSERTINES	Tardes - Cher amont	Cher
DIOU	Besbre	Besbre
	Loire nivernaise	Loire
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	Besbre	Besbre

	Loire nivernaise	Loire
ÉBREUIL	Sioule intermédiaire	Sioule
ESTIVAREILLES	Tardes - Cher amont	Cher
GANNAY-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
GARNAT-SUR-ENGIÈVRE	Loire nivernaise	Loire
HAUTERIVE	Allier entre Dore et Sioule	Allier
JALIGNY-SUR-BESBRE	Besbre	Besbre
JENZAT	Sioule intermédiaire	Sioule
LA FERTÉ-HAUTERIVE	Allier en aval de la Sioule	Allier
	Allier entre Dore et Sioule	Allier
	Sioule aval	Sioule
LAPALISSE	Besbre	Besbre
LAVAUT-SAINTE-ANNE	Tardes - Cher amont	Cher
LE MAYET-D'ÉCOLE	Sioule intermédiaire	Sioule
LE VEURDRE	Allier en aval de la Sioule	Allier
LÉTELON	Cher berrichon	Cher
LIGNEROLLES	Tardes - Cher amont	Cher
LUNEAU	Loire charollaise	Loire
MARCENAT	Allier entre Dore et Sioule	Allier
MARIOL	Allier entre Dore et Sioule	Allier
MAZERIER	Sioule intermédiaire	Sioule
MAZIRAT	Tardes - Cher amont	Cher
MEAULNE-VITRAY	Cher berrichon	Cher
	Tardes - Cher amont	Cher
MOLINET	Loire charollaise	Loire
	Loire nivernaise	Loire
MONÉTAY-SUR-ALLIER	Allier en aval de la Sioule	Allier
MONTILLY	Allier en aval de la Sioule	Allier
MONTLUÇON	Tardes - Cher amont	Cher
MOULINS	Allier en aval de la Sioule	Allier
NASSIGNY	Tardes - Cher amont	Cher
NEUVY	Allier en aval de la Sioule	Allier
PARAY-SOUS-BRIAILLES	Allier entre Dore et Sioule	Allier
PIERREFITTE-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
REUGNY	Tardes - Cher amont	Cher
SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT	Sioule intermédiaire	Sioule
SAINT-GENEST	Tardes - Cher amont	Cher
SAINT-GERMAIN-DE-SALLES	Sioule intermédiaire	Sioule
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS	Allier entre Dore et Sioule	Allier
SAINT-LÉOPARDIN-D'AUGY	Allier en aval de la Sioule	Allier
SAINT-LOUP	Allier entre Dore et Sioule	Allier
SAINT-MARTIN-DES-LAIS	Loire nivernaise	Loire

SAINT-POURÇAIN-SUR-BESBRE	Besbre	Besbre
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE	Allier entre Dore et Sioule	Allier
	Sioule aval	Bouble
	Sioule intermédiaire	Sioule
SAINT-PRIX	Besbre	Besbre
SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT	Allier entre Dore et Sioule	Allier
SAINT-VICTOR	Tardes - Cher amont	Cher
SAINT-YORRE	Allier entre Dore et Sioule	Allier
SAINTE-THÉRENCE	Tardes - Cher amont	Cher
SERVILLY	Besbre	Besbre
TEILLET-ARGENTY	Tardes - Cher amont	Cher
THIONNE	Besbre	Besbre
TOULON-SUR-ALLIER	Allier en aval de la Sioule	Allier
TRÉVOL	Allier en aval de la Sioule	Allier
TRÉZELLES	Besbre	Besbre
URÇAY	Cher berrichon	Cher
VALLON-EN-SULLY	Tardes - Cher amont	Cher
VARENNES-SUR-ALLIER	Allier entre Dore et Sioule	Allier
VARENNES-SUR-TÊCHE	Besbre	Besbre
VAUMAS	Besbre	Besbre
VAUX	Tardes - Cher amont	Cher
VICHY	Allier entre Dore et Sioule	Allier
VICQ	Sioule intermédiaire	Sioule
VILLEBRET	Tardes - Cher amont	Cher
VILLENEUVE-SUR-ALLIER	Allier en aval de la Sioule	Allier
<b>Département du Cantal (15)</b>		
BONNAC	Alagnon	Alagnon
FERRIÈRES-SAINT-MARY	Alagnon	Alagnon
JOURSAC	Alagnon	Alagnon
MASSIAC	Alagnon	Alagnon
MOLOMPIZE	Alagnon	Alagnon
PEYRUSSE	Alagnon	Alagnon
<b>Département du Cher (18)</b>		
AINAY-LE-VIEIL	Cher berrichon	Cher
ALLOUIS	Yèvre	Yèvre
APREMONT-SUR-ALLIER	Allier en aval de la Sioule	Allier
ARDENAI	Arnon amont	Arnon
ARGENVIÈRES	Loire giennoise	Loire
BANNAY	Loire giennoise	Loire
BEFFES	Loire giennoise	Loire
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire

BERRY-BOUY	Yèvre	Yèvre
BOULLERET	Loire giennoise	Loire
BOURGES	Yèvre	Yèvre
BOUZAIS	Cher berrichon	Cher
BRINAY	Cher berrichon	Cher
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Cher berrichon	Cher
CHÂROST	Arnon amont	Arnon
CHÂTEAUNEUF-SUR-CHER	Cher berrichon	Cher
CHÉRY	Arnon aval	Arnon
CHEZAL-BENOÎT	Arnon amont	Arnon
COLOMBIERS	Cher berrichon	Cher
CORQUOY	Cher berrichon	Cher
COUARGUES	Loire giennoise	Loire
COURS-LES-BARRES	Loire giennoise	Loire
COUST	Cher berrichon	Cher
CRÉZANÇAY-SUR-CHER	Cher berrichon	Cher
CUFFY	Allier en aval de la Sioule	Allier
	Loire giennoise	Loire
DREVANT	Cher berrichon	Cher
ÉPINEUIL-LE-FLEURIEL	Tardes - Cher amont	Cher
FARGES-ALLICHAMPS	Cher berrichon	Cher
FOËCY	Cher berrichon	Cher
	Yèvre	Yèvre
HERRY	Loire giennoise	Loire
IDS-SAINT-ROCH	Arnon amont	Arnon
JOUET-SUR-L'AUBOIS	Loire giennoise	Loire
LA CELLE-CONDÉ	Arnon amont	Arnon
LA CHAPELLE-MONTLINARD	Loire giennoise	Loire
LA GROUTTE	Cher berrichon	Cher
LA PERCHE	Cher berrichon	Cher
LAPAN	Cher berrichon	Cher
LAZENAY	Arnon amont	Arnon
	Arnon aval	Arnon
	Théols	Théols
LÉRÉ	Loire giennoise	Loire
LIGNIÈRES	Arnon amont	Arnon
LOYE-SUR-ARNON	Arnon amont	Arnon
LUNERY	Cher berrichon	Cher
LURY-SUR-ARNON	Arnon aval	Arnon
MARÇAIS	Arnon amont	Arnon
MAREUIL-SUR-ARNON	Arnon amont	Arnon
MARMAGNE	Yèvre	Yèvre



MARSEILLES-LÈS-AUBIGNY	Loire giennoise	Loire
MASSAY	Arnon aval	Arnon
MEHUN-SUR-YÈVRE	Yèvre	Yèvre
MÉNÉTRÉOL-SOUS-SANCERRE	Loire giennoise	Loire
MÉREAU	Arnon aval	Arnon
MÉRY-SUR-CHER	Cher sognot	Cher
MORLAC	Arnon amont	Arnon
MORNAY-SUR-ALLIER	Allier en aval de la Sioule	Allier
NEUVY-LE-BARROIS	Allier en aval de la Sioule	Allier
NOZIÈRES	Cher berrichon	Cher
ORVAL	Cher berrichon	Cher
PLOU	Arnon amont	Arnon
POISIEUX	Arnon amont	Arnon
PREUILLY	Cher berrichon	Cher
QUINCY	Cher berrichon	Cher
SAINT-AMAND-MONTROND	Cher berrichon	Cher
SAINT-AMBROIX	Arnon amont	Arnon
SAINT-BAUDEL	Arnon amont	Arnon
SAINT-BOUIZE	Loire giennoise	Loire
SAINT-CAPRAIS	Cher berrichon	Cher
SAINT-DOULCHARD	Yèvre	Yèvre
SAINT-FLORENT-SUR-CHER	Cher berrichon	Cher
SAINT-GEORGES-DE-POISIEUX	Cher berrichon	Cher
SAINT-GEORGES-SUR-LA-PRÉE	Cher sognot	Cher
SAINT-HILAIRE-DE-COURT	Arnon aval	Arnon
	Cher sognot	Cher
SAINT-HILAIRE-EN-LIGNIÈRES	Arnon amont	Arnon
SAINT-LÉGER-LE-PETIT	Loire giennoise	Loire
SAINT-LOUP-DES-CHAUMES	Cher berrichon	Cher
SAINT-PIERRE-LES-BOIS	Arnon amont	Arnon
SAINT-SATUR	Loire giennoise	Loire
SAINTE-THORETTE	Cher berrichon	Cher
SANCERRE	Loire giennoise	Loire
SAUGY	Arnon amont	Arnon
SURY-PRÈS-LÉRÉ	Loire giennoise	Loire
THAUVENAY	Loire giennoise	Loire
THÉNIOUX	Cher sognot	Cher
TOUCHAY	Arnon amont	Arnon
VALLENAY	Cher berrichon	Cher
VENESMES	Cher berrichon	Cher
VIERZON	Arnon aval	Arnon
	Cher berrichon	Cher

	Cher solognot	Cher
	Yèvre	Yèvre
VIGNOUX-SUR-BARANGEON	Yèvre	Yèvre
VILLECELIN	Arnon amont	Arnon
VILLENEUVE-SUR-CHER	Cher berrichon	Cher
<b>Département de la Creuse (23)</b>		
BUDELIÈRE	Tardes - Cher amont	Tardes
CHAMBON-SUR-VOUEIZE	Tardes - Cher amont	Tardes
ÉVAUX-LES-BAINS	Tardes - Cher amont	Tardes
<b>Département de l'Indre (36)</b>		
ARDENTES	Indre amont	Indre
BRIANTES	Indre amont	Indre
BRIVES	Théols	Théols
BUZANÇAIS	Indre berrichonne	Indre
CHABRIS	Cher solognot	Cher
CHÂTEAUROUX	Indre berrichonne	Indre
CHÂTILLON-SUR-INDRE	Indre moyenne	Indre
CLION	Indre moyenne	Indre
CONDÉ	Théols	Théols
DÉOLS	Indre berrichonne	Indre
DIOU	Théols	Théols
ÉTRECHET	Indre amont	Indre
FLÉRÉ-LA-RIVIÈRE	Indre moyenne	Indre
ISSOUDUN	Théols	Théols
JEU-LES-BOIS	Indre amont	Indre
LA CHAPELLE-ORTHEMALE	Indre berrichonne	Indre
LA CHÂTRE	Indre amont	Indre
LACS	Indre amont	Indre
LE POINÇONNET	Indre amont	Indre
LE TRANGER	Indre moyenne	Indre
LES BORDES	Théols	Théols
MERS-SUR-INDRE	Indre amont	Indre
MEUNET-PLANCHES	Théols	Théols
MIGNY	Arnon amont	Arnon
	Théols	Théols
MONTGIVRAY	Indre amont	Indre
MONTIPOURET	Indre amont	Indre
NIHERNE	Indre berrichonne	Indre
NOHANT-VIC	Indre amont	Indre
PALLUAU-SUR-INDRE	Indre moyenne	Indre
POULIGNY-NOTRE-DAME	Indre amont	Indre
POULIGNY-SAINT-MARTIN	Indre amont	Indre

REUILLY	Arnon aval	Arnon
	Théols	Théols
SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT	Indre moyenne	Indre
SAINT-GENOU	Indre berrichonne	Indre
SAINT-GEORGES-SUR-ARNON	Arnon amont	Arnon
	Théols	Théols
SAINT-MAUR	Indre berrichonne	Indre
SAINTE-LIZAIGNE	Théols	Théols
SAINTE-SÉVÈRE-SUR-INDRE	Indre amont	Indre
SÉGRY	Arnon amont	Arnon
THIZAY	Théols	Théols
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Indre berrichonne	Indre
VILLEGOUIN	Indre berrichonne	Indre
Département de l'Indre-et-Loire (37)		
AMBOISE	Loire blaisoise	Loire
ARTANNES-SUR-INDRE	Indre tourangelle	Indre
ATHÉE-SUR-CHER	Cher dans le val de Cher	Cher
AVOINE	Indre tourangelle	Indre
	Loire tourangelle	Loire
AZAY-LE-RIDEAU	Indre tourangelle	Indre
AZAY-SUR-CHER	Cher dans le val de Cher	Cher
AZAY-SUR-INDRE	Indre moyenne	Indre
	Indre tourangelle	Indre
BALLAN-MIRÉ	Cher tourangeau	Cher
BEAULIEU-LÈS-LOCHES	Indre moyenne	Indre
BERTHENAY	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
BLÉRÉ	Cher dans le val de Cher	Cher
BRÉHÉMONT	Indre tourangelle	Indre
	Loire tourangelle	Loire
BRIDORÉ	Indre moyenne	Indre
CANDES-SAINT-MARTIN	Loire tourangelle	Loire
CANGÉY	Loire blaisoise	Loire
CHAMBOURG-SUR-INDRE	Indre moyenne	Indre
CHARGÉ	Loire blaisoise	Loire
CHEILLÉ	Indre tourangelle	Indre
CHENONCEAUX	Cher dans le val de Cher	Cher
CHISSEAUX	Cher dans le val de Cher	Cher
CHOUZÉ-SUR-LOIRE	Loire tourangelle	Loire
CINQ-MARS-LA-PILE	Loire tourangelle	Loire
CIVRAY-DE-TOURAINE	Cher dans le val de Cher	Cher
CORMERY	Indre tourangelle	Indre

COTEAUX-SUR-LOIRE	Loire tourangelle	Loire
COURÇAY	Indre tourangelle	Indre
DIERRE	Cher dans le val de Cher	Cher
ESVRES	Indre tourangelle	Indre
FONDETTES	Loire tourangelle	Loire
FRANCUEIL	Cher dans le val de Cher	Cher
HUISMES	Indre tourangelle	Indre
	Loire tourangelle	Loire
JOUÉ-LÈS-TOURS	Cher tourangeau	Cher
LA CHAPELLE-AUX-NAUX	Loire tourangelle	Loire
LA CHAPELLE-SUR-LOIRE	Loire tourangelle	Loire
LA CROIX-EN-TOURAINNE	Cher dans le val de Cher	Cher
LA RICHE	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
LA VILLE-AUX-DAMES	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
LANGAIS	Loire tourangelle	Loire
LARÇAY	Cher tourangeau	Cher
LIGNIÈRES-DE-TOURAINNE	Indre tourangelle	Indre
	Loire tourangelle	Loire
LIMERAY	Loire blaisoise	Loire
LOCHES	Indre moyenne	Indre
LUSSAULT-SUR-LOIRE	Loire blaisoise	Loire
LUYNES	Loire tourangelle	Loire
MONTBAZON	Indre tourangelle	Indre
MONTLOUIS-SUR-LOIRE	Cher dans le val de Cher	Cher
	Loire blaisoise	Loire
	Loire tourangelle	Loire
MONTS	Indre tourangelle	Indre
MOSNES	Loire blaisoise	Loire
NAZELLES-NÉGRON	Loire blaisoise	Loire
NOIZAY	Loire blaisoise	Loire
PERRUSSON	Indre moyenne	Indre
POCÉ-SUR-CISSE	Loire blaisoise	Loire
PONT-DE-RUAN	Indre tourangelle	Indre
REIGNAC-SUR-INDRE	Indre tourangelle	Indre
RESTIGNÉ	Loire tourangelle	Loire
RIGNY-USSÉ	Indre tourangelle	Indre
	Loire tourangelle	Loire
RIVARENNES	Indre tourangelle	Indre
ROCHECORBON	Loire tourangelle	Loire
SACHÉ	Indre tourangelle	Indre

SAINT-AVERTIN	Cher tourangeau	Cher
SAINT-CYR-SUR-LOIRE	Loire tourangelle	Loire
SAINT-ÉTIENNE-DE-CHIGNY	Loire tourangelle	Loire
SAINT-GENOUPH	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
SAINT-HIPPOLYTE	Indre moyenne	Indre
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN	Indre moyenne	Indre
SAINT-MARTIN-LE-BEAU	Cher dans le val de Cher	Cher
SAINT-PIERRE-DES-CORPS	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
SAVIGNY-EN-VÉRON	Loire tourangelle	Loire
SAVONNIÈRES	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
TOURS	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
TRUYES	Indre tourangelle	Indre
VALLÈRES	Loire tourangelle	Loire
VEIGNÉ	Indre tourangelle	Indre
VÉRETZ	Cher dans le val de Cher	Cher
VERNEUIL-SUR-INDRE	Indre moyenne	Indre
VERNOU-SUR-BRENNE	Loire blaisoise	Loire
VILLANDRY	Cher tourangeau	Cher
	Loire tourangelle	Loire
VOUVRAY	Loire blaisoise	Loire
	Loire tourangelle	Loire
<b>Département du Loir-et-Cher (41)</b>		
ANGÉ	Cher dans le val de Cher	Cher
AVARAY	Loire blaisoise	Loire
	Loire orléanaise	Loire
BILLY	Sauldre aval	Sauldre
BLOIS	Loire blaisoise	Loire
CANDÉ-SUR-BEUVRON	Loire blaisoise	Loire
CHAILLES	Loire blaisoise	Loire
CHÂTILLON-SUR-CHER	Cher dans le val de Cher	Cher
	Sauldre aval	Sauldre
CHÂTRES-SUR-CHER	Cher solognot	Cher
CHAUMONT-SUR-LOIRE	Loire blaisoise	Loire
CHISSAY-EN-TOURAIN	Cher dans le val de Cher	Cher
COUFFY	Cher dans le val de Cher	Cher
COUR-SUR-LOIRE	Loire blaisoise	Loire
COURBOUZON	Loire blaisoise	Loire
FAVEROLLES-SUR-CHER	Cher dans le val de Cher	Cher

GIÈVRES	Cher solognot	Cher
	Sauldre aval	Sauldre
LA CHAPELLE-MONTMARTIN	Cher solognot	Cher
LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR	Loire blaisoise	Loire
LA FERTÉ-IMBAULT	Sauldre amont	Sauldre
LANGON-SUR-CHER	Cher solognot	Cher
LESTIOU	Loire orléanaise	Loire
LOREUX	Sauldre amont	Sauldre
MARAY	Cher solognot	Cher
MAREUIL-SUR-CHER	Cher dans le val de Cher	Cher
MASLIVES	Loire blaisoise	Loire
MENARS	Loire blaisoise	Loire
MENNETOU-SUR-CHER	Cher solognot	Cher
MER	Loire blaisoise	Loire
MEUSNES	Cher dans le val de Cher	Cher
MONTEAUX	Loire blaisoise	Loire
MONTHOU-SUR-CHER	Cher dans le val de Cher	Cher
MONTLIVAUT	Loire blaisoise	Loire
MONTRICHARD VAL DE CHER	Cher dans le val de Cher	Cher
MUIDES-SUR-LOIRE	Loire blaisoise	Loire
NOYERS-SUR-CHER	Cher dans le val de Cher	Cher
PIERREFITTE-SUR-SAULDRE	Sauldre amont	Sauldre
POUILLÉ	Cher dans le val de Cher	Cher
PRUNIERS-EN-SOLOGNE	Sauldre aval	Sauldre
RILLY-SUR-LOIRE	Loire blaisoise	Loire
ROMORANTIN-LANTHENAY	Sauldre aval	Sauldre
SAINT-AIGNAN	Cher dans le val de Cher	Cher
SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY	Loire blaisoise	Loire
SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	Loire blaisoise	Loire
SAINT-DYÉ-SUR-LOIRE	Loire blaisoise	Loire
SAINT-GEORGES-SUR-CHER	Cher dans le val de Cher	Cher
SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT	Loire blaisoise	Loire
SAINT-JULIEN-DE-CHÉDON	Cher dans le val de Cher	Cher
SAINT-JULIEN-SUR-CHER	Cher solognot	Cher
SAINT-LAURENT-NOUAN	Loire blaisoise	Loire
	Loire orléanaise	Loire
SAINT-LOUP	Cher solognot	Cher
SAINT-ROMAIN-SUR-CHER	Cher dans le val de Cher	Cher
SALBRIS	Sauldre amont	Sauldre
SEIGY	Cher dans le val de Cher	Cher
SELLES-SAINT-DENIS	Sauldre amont	Sauldre
SELLES-SUR-CHER	Cher solognot	Cher

	Sauldre aval	Sauldre
SOUESMES	Sauldre amont	Sauldre
SUÈVRES	Loire blaisoise	Loire
THÉSÉE	Cher dans le val de Cher	Cher
VALLOIRE-SUR-CISSE	Loire blaisoise	Loire
VEUZAIN-SUR-LOIRE	Loire blaisoise	Loire
VILLEFRANCHE-SUR-CHER	Cher solognot	Cher
VILLEHERVIERS	Sauldre amont	Sauldre
	Sauldre aval	Sauldre
VINEUIL	Loire blaisoise	Loire
<b>Département de la Loire (42)</b>		
ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON	Loire forézienne	Loire
BALBIGNY	Loire forézienne	Loire
BOISSET-LÈS-MONTROND	Loire forézienne	Loire
BONSON	Loire forézienne	Loire
BRIENNON	Loire charollaise	Loire
BULLY	Loire forézienne	Loire
CALOIRE	Loire vellave	Loire
CHALAIN-LE-COMTAL	Loire forézienne	Loire
CHAMBÉON	Loire forézienne	Loire
CHAMBLES	Loire vellave	Loire
CIVENS	Loire forézienne	Loire
CLEPPÉ	Loire forézienne	Loire
COMMELLE-VERNAY	Loire charollaise	Loire
CORDELLE	Loire forézienne	Loire
CRAINTILLEUX	Loire forézienne	Loire
CUZIEU	Loire forézienne	Loire
ÉPERCIEUX-SAINT-PAUL	Loire forézienne	Loire
FEURS	Loire forézienne	Loire
LE COTEAU	Loire charollaise	Loire
MABLY	Loire charollaise	Loire
MAGNEUX-HAUTE-RIVE	Loire forézienne	Loire
MARCLOPT	Loire forézienne	Loire
MIZÉRIEUX	Loire forézienne	Loire
MONTROND-LES-BAINS	Loire forézienne	Loire
NERVIEUX	Loire forézienne	Loire
PERREUX	Loire charollaise	Loire
PINAY	Loire forézienne	Loire
PONCINS	Loire forézienne	Loire
POUILLY-SOUS-CHARLIEU	Loire charollaise	Loire
RIVAS	Loire forézienne	Loire
ROANNE	Loire charollaise	Loire

SAINT-ANDRÉ-LE-PUY	Loire forézienne	Loire
SAINT-CYPRIEN	Loire forézienne	Loire
SAINT-ÉTIENNE	Loire vellave	Loire
SAINT-GEORGES-DE-BAROILLE	Loire forézienne	Loire
SAINT-JEAN-SAINT-AURICE-SUR-LOIRE	Loire forézienne	Loire
SAINT-JODARD	Loire forézienne	Loire
SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	Loire forézienne	Loire
SAINT-LAURENT-LA-CONCHE	Loire forézienne	Loire
SAINT-MARCEL-DE-FÉLINES	Loire forézienne	Loire
SAINT-AURICE-EN-GOURGOIS	Loire vellave	Loire
SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU	Loire charollaise	Loire
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	Loire vellave	Loire
SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE	Loire charollaise	Loire
SAINT-PRIEST-LA-ROCHE	Loire forézienne	Loire
UNIAS	Loire forézienne	Loire
UNIEUX	Loire vellave	Loire
VEAUCHE	Loire forézienne	Loire
VEAUCHETTE	Loire forézienne	Loire
VÉZELIN-SUR-LOIRE	Loire forézienne	Loire
VILLEREST	Loire charollaise	Loire
VOUGY	Loire charollaise	Loire
Département de la Haute-Loire (43)		
AIGUILHE	Borne	Borne
ALLEYRAS	Haut Allier	Allier
ARLEMPDES	Loire vellave	Loire
ARSAC-EN-VELAY	Loire vellave	Loire
AUBAZAT	Haut Allier	Allier
AUREC-SUR-LOIRE	Loire vellave	Loire
AUZON	Allier Brivadois	Allier
AZÉLAT	Allier Brivadois	Allier
BAS-EN-BASSET	Loire vellave	Loire
BEAULIEU	Loire vellave	Loire
BEAUX	Loire vellave	Loire
BEAUZAC	Loire vellave	Loire
BLANZAC	Loire vellave	Loire
BLASSAC	Haut Allier	Allier
BLESLE	Alagnon	Alagnon
BRIOUDE	Allier Brivadois	Allier
BRIVES-CHARENSAC	Borne	Borne
	Loire vellave	Loire
CERZAT	Haut Allier	Allier
CHADRAC	Borne	Borne



	Loire vellave	Loire
CHADRON	Loire vellave	Loire
CHAMALIÈRES-SUR-LOIRE	Loire vellave	Loire
CHAMBEZON	Alagnon	Alagnon
CHANTEUGES	Haut Allier	Allier
CHASPINHAC	Loire vellave	Loire
CHENEREILLES	Lignon du Velay	Lignon du Velay
CHILHAC	Haut Allier	Allier
COHADE	Allier Brivadois	Allier
COUBON	Loire vellave	Loire
CUSSAC-SUR-LOIRE	Loire vellave	Loire
ESPALY-SAINT-MARCEL	Borne	Borne
FONTANNES	Allier Brivadois	Allier
GOUDET	Loire vellave	Loire
GRAZAC	Lignon du Velay	Lignon du Velay
GRENIER-MONTGON	Alagnon	Alagnon
LA CHAPELLE-D'AUREC	Loire vellave	Loire
LAFARRE	Loire vellave	Loire
LAMOTHE	Allier Brivadois	Allier
LANGÉAC	Haut Allier	Allier
LAPTE	Lignon du Velay	Lignon du Velay
LAVOÛTE-CHILHAC	Haut Allier	Allier
LAVOÛTE-SUR-LOIRE	Loire vellave	Loire
LE BRIGNON	Loire vellave	Loire
LE CHAMBON-SUR-LIGNON	Lignon du Velay	Lignon du Velay
LE MONTEIL	Loire vellave	Loire
LE PUY-EN-VELAY	Borne	Borne
	Loire vellave	Loire
LEMPDES-SUR-ALLAGNON	Alagnon	Alagnon
LÉOTOING	Alagnon	Alagnon
LES VILLETES	Lignon du Velay	Lignon du Velay
MALVALETTE	Loire vellave	Loire
MAZET-SAINT-VOY	Lignon du Velay	Lignon du Velay
MAZEYRAT-D'ALLIER	Haut Allier	Allier
MONISTROL-D'ALLIER	Haut Allier	Allier
MONISTROL-SUR-LOIRE	Lignon du Velay	Lignon du Velay
	Loire vellave	Loire
POLIGNAC	Borne	Borne
	Loire vellave	Loire
PRADELLES	Haut Allier	Allier
PRADES	Haut Allier	Allier
RAURET	Haut Allier	Allier

RETOURNAC	Loire vellave	Loire
ROCHE-EN-RÉGNIER	Loire vellave	Loire
SAINT-ARCONS-D'ALLIER	Haut Allier	Allier
SAINT-BÉRAIN	Haut Allier	Allier
SAINT-CHRISTOPHE-D'ALLIER	Haut Allier	Allier
SAINT-CIRGUES	Haut Allier	Allier
SAINT-ÉTIENNE-DU-VIGAN	Haut Allier	Allier
SAINT-GERMAIN-LAPRADE	Loire vellave	Loire
SAINT-HAON	Haut Allier	Allier
SAINT-ILPIZE	Haut Allier	Allier
SAINT-JEAN-LACHALM	Haut Allier	Allier
SAINT-JEURES	Lignon du Velay	Lignon du Velay
SAINT-JULIEN-DES-CHAZES	Haut Allier	Allier
SAINT-MARTIN-DE-FUGÈRES	Loire vellave	Loire
SAINT-MAURICE-DE-LIGNON	Lignon du Velay	Lignon du Velay
	Loire vellave	Loire
SAINT-PRIVAT-D'ALLIER	Haut Allier	Allier
SAINT-VÉNÉRAND	Haut Allier	Allier
SAINT-VINCENT	Loire vellave	Loire
SAINTE-FLORINE	Alagnon	Alagnon
	Allier Brivadois	Allier
SALETTES	Loire vellave	Loire
SIAUGUES-SAINTE-MARIE	Haut Allier	Allier
SOLIGNAC-SUR-LOIRE	Loire vellave	Loire
TENCE	Lignon du Velay	Lignon du Velay
TORSIAC	Alagnon	Alagnon
VERGONGHEON	Allier Brivadois	Allier
VÉZÉZOUX	Allier Brivadois	Allier
VIEILLE-BRIOUDE	Allier Brivadois	Allier
VIELPRAT	Loire vellave	Loire
VILLENEUVE-D'ALLIER	Haut Allier	Allier
VOREY	Loire vellave	Loire
YSSINGEAUX	Lignon du Velay	Lignon du Velay
<b>Département du Loiret (45)</b>		
BAULE	Loire orléanaise	Loire
BEAUGENCY	Loire orléanaise	Loire
BEAULIEU-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
BONNÉE	Loire orléanaise	Loire
BONNY-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
BOU	Loire orléanaise	Loire
BRAY-SAINT-AIGNAN	Loire orléanaise	Loire
BRIARE	Loire giennoise	Loire

CHAINGY	Loire orléanaise	Loire
CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE	Loire orléanaise	Loire
CHÂTILLON-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
CHÉCY	Loire orléanaise	Loire
CLÉRY-SAINT-ANDRÉ	Loire orléanaise	Loire
COMBLEUX	Loire orléanaise	Loire
DAMPIERRE-EN-BURLY	Loire orléanaise	Loire
DARVOY	Loire orléanaise	Loire
DRY	Loire orléanaise	Loire
FÉROLLES	Loire orléanaise	Loire
GERMIGNY-DES-PRÉS	Loire orléanaise	Loire
GIEN	Loire giennoise	Loire
GUILLY	Loire orléanaise	Loire
JARGEAU	Loire orléanaise	Loire
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN	Loire orléanaise	Loire
LAILLY-EN-VAL	Loire orléanaise	Loire
LES BORDES	Loire orléanaise	Loire
LION-EN-SULLIAS	Loire orléanaise	Loire
MARCILLY-EN-VILLETTE	Loire orléanaise	Loire
MARDIÉ	Loire orléanaise	Loire
MAREAU-AUX-PRÉS	Loire orléanaise	Loire
MEUNG-SUR-LOIRE	Loire orléanaise	Loire
NEUVY-EN-SULLIAS	Loire orléanaise	Loire
NEVOY	Loire giennoise	Loire
OLIVET	Loire orléanaise	Loire
ORLÉANS	Loire orléanaise	Loire
OUSSON-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
OUVROUER-LES-CHAMPS	Loire orléanaise	Loire
OUZOUER-SUR-LOIRE	Loire orléanaise	Loire
POILLY-LEZ-GIEN	Loire giennoise	Loire
SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD	Loire orléanaise	Loire
SAINT-AY	Loire orléanaise	Loire
SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE	Loire orléanaise	Loire
SAINT-BRISSON-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
SAINT-CYR-EN-VAL	Loire orléanaise	Loire
SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL	Loire orléanaise	Loire
SAINT-DENIS-EN-VAL	Loire orléanaise	Loire
SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
SAINT-GONDON	Loire giennoise	Loire
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	Loire orléanaise	Loire
SAINT-JEAN-DE-BRAYE	Loire orléanaise	Loire
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	Loire orléanaise	Loire

SAINT-JEAN-LE-BLANC	Loire orléanaise	Loire
SAINT-MARTIN-D'ABBAT	Loire orléanaise	Loire
SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	Loire giennoise	Loire
SAINT-PÈRE-SUR-LOIRE	Loire orléanaise	Loire
SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN	Loire orléanaise	Loire
SANDILLON	Loire orléanaise	Loire
SIGLOY	Loire orléanaise	Loire
SULLY-SUR-LOIRE	Loire orléanaise	Loire
TAVERS	Loire orléanaise	Loire
TIGY	Loire orléanaise	Loire
VIENNE-EN-VAL	Loire orléanaise	Loire
<b>Département de la Lozère (48)</b>		
LANGOGNE	Haut Allier	Allier
NAUSSAC-FONTANES	Haut Allier	Allier
SAINT BONNET-LAVAL	Haut Allier	Allier
<b>Département de la Nièvre (58)</b>		
AVRIL-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
BÉARD	Loire nivernaise	Loire
CERCY-LA-TOUR	Aron	Aron
CHALLUY	Loire nivernaise	Loire
CHAMPVERT	Aron	Aron
CHANTENAY-SAINT-IMBERT	Allier en aval de la Sioule	Allier
CHARRIN	Loire nivernaise	Loire
CHEVENON	Loire nivernaise	Loire
COSNE-COURS-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
COSSAYE	Loire nivernaise	Loire
DECIZE	Aron	Aron
	Loire nivernaise	Loire
DEVAY	Loire nivernaise	Loire
DRUY-PARIGNY	Loire nivernaise	Loire
FLEURY-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
FOURCHAMBAULT	Loire giennoise	Loire
GARCHIZY	Loire giennoise	Loire
GERMIGNY-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
GIMOUILLE	Allier en aval de la Sioule	Allier
	Loire nivernaise	Loire
IMPHY	Loire nivernaise	Loire
LA CELLE-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
LA CHARITÉ-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
LA MARCHE	Loire giennoise	Loire
LAMENAY-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
LANGERON	Allier en aval de la Sioule	Allier

LIVRY	Allier en aval de la Sioule	Allier
LUTHENAY-UXELOUP	Loire nivernaise	Loire
MARS-SUR-ALLIER	Allier en aval de la Sioule	Allier
MARZY	Loire giennoise	Loire
	Loire nivernaise	Loire
MESVES-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
MYENNES	Loire giennoise	Loire
NEUVY-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
NEVERS	Loire nivernaise	Loire
POUILLY-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
SAINCAIZE-MEAUCE	Allier en aval de la Sioule	Allier
SAINT-ÉLOI	Loire nivernaise	Loire
SAINT-HILAIRE-FONTAINE	Loire nivernaise	Loire
SAINT-LÉGER-DES-VIGNES	Aron	Aron
	Loire nivernaise	Loire
SAINT-OUEN-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
SAUVIGNY-LES-BOIS	Loire nivernaise	Loire
SERMOISE-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
SOUGY-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
TRACY-SUR-LOIRE	Loire giennoise	Loire
TRESNAY	Allier en aval de la Sioule	Allier
TRONSANGES	Loire giennoise	Loire
VERNEUIL	Aron	Aron
Département du Puy-de-Dôme (63)		
AMBERT	Dore amont	Dore
AUGEROLLES	Dore aval	Dore
AUTHEZAT	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
AUZAT-LA-COMBELLE	Alagnon	Alagnon
	Allier Brivadois	Allier
	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
AYAT-SUR-SIOULE	Sioule intermédiaire	Sioule
BEAULIEU	Alagnon	Alagnon
	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
BEAUREGARD-L'ÉVÊQUE	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
BERTIGNAT	Dore amont	Dore
	Dore aval	Dore
BLOT-L'ÉGLISE	Sioule intermédiaire	Sioule
BRASSAC-LES-MINES	Alagnon	Alagnon
	Allier Brivadois	Allier
BROMONT-LAMOTHE	Sioulet - Sioule amont	Sioule
CHADELEUF	Couzes	Couze Chambon
CHAMPEIX	Couzes	Couze Chambon

CHAPDES-BEAUFORT	Sioulet - Sioule amont	Sioule
CHARBONNIER-LES-MINES	Alagnon	Alagnon
CHARNAT	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
	Dore aval	Dore
CHÂTEAUNEUF-LES-BAINS	Sioule intermédiaire	Sioule
CHIDRAC	Couzes	Couze Pavin
CORENT	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
COUDES	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
	Couzes	Couze Chambon
COURNON-D'AUVERGNE	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
COURPIÈRE	Dore aval	Dore
CREVANT-LAVEINE	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
CULHAT	Dore aval	Dore
	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
DOMAIZE	Dore aval	Dore
DORAT	Dore aval	Dore
ESCOUTOUX	Dore aval	Dore
ISSOIRE	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
	Couzes	Couze Pavin
JOB	Dore amont	Dore
JOZE	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
JUMEAUX	Allier Brivadois	Allier
LA CHAPELLE-AGNON	Dore aval	Dore
LA ROCHE-NOIRE	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
LE BREUIL-SUR-COUZE	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
LE BROC	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
LE CENDRE	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
LES ANCIZES-COMPS	Sioule intermédiaire	Sioule
	Sioulet - Sioule amont	Sioule
LES MARTRES-D'ARTIÈRE	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
LES MARTRES-DE-VEYRE	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
LES PRADEAUX	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
LIMONS	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
	Dore aval	Dore
LISSEUIL	Sioule intermédiaire	Sioule
LUZILLAT	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
MARAT	Dore aval	Dore
MARINGUES	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
MARSAC-EN-LIVRADOIS	Dore amont	Dore
MEILHAUD	Couzes	Couze Pavin
MENAT	Sioule intermédiaire	Sioule
MIREFLEURS	Allier entre Alagnon et Dore	Allier

MIREMONT	Sioulet - Sioule amont	Sioulet
MONS	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
	Dore aval	Dore
MONTAIGUT-LE-BLANC	Couzes	Couze Chambon
MONTFERMY	Sioulet - Sioule amont	Sioule
MONTPEYROUX	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
MORIAT	Alagnon	Alagnon
MUR-SUR-ALLIER	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
NÉRONDE-SUR-DORE	Dore aval	Dore
NESCHERS	Couzes	Couze Chambon
NOALHAT	Dore aval	Dore
NONETTE-ORSONNETTE	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
OLLIERGUES	Dore aval	Dore
ORBEIL	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
ORLÉAT	Dore aval	Dore
PARENT	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
PARENTIGNAT	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
PASLIÈRES	Dore aval	Dore
PERRIER	Couzes	Couze Pavin
PESCHADOIRES	Dore aval	Dore
PONT-DU-CHÂTEAU	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
PONTAUMUR	Sioulet - Sioule amont	Sioulet
PONTGIBAUD	Sioulet - Sioule amont	Sioule
POUZOL	Sioule intermédiaire	Sioule
PUY-GUILLAUME	Dore aval	Dore
QUEUILLE	Sioule intermédiaire	Sioule
RIS	Dore aval	Dore
SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE	Couzes	Couze Pavin
SAINT-FERRÉOL-DES-CÔTES	Dore amont	Dore
SAINT-FLORET	Couzes	Couze Pavin
SAINT-FLOUR	Dore aval	Dore
SAINT-GAL-SUR-SIOULE	Sioule intermédiaire	Sioule
SAINT-GEORGES-DE-MONS	Sioule intermédiaire	Sioule
SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE	Sioule intermédiaire	Sioule
SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT	Dore aval	Dore
SAINT-JACQUES-D'AMBUR	Sioulet - Sioule amont	Sioule
SAINT-MAURICE	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
SAINT-OURS	Sioulet - Sioule amont	Sioule
SAINT-PRIEST-BRAMEFANT	Allier entre Dore et Sioule	Allier
SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS	Sioulet - Sioule amont	Sioule
SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE	Sioule intermédiaire	Sioule
SAINT-RÉMY-DE-BLOT	Sioule intermédiaire	Sioule

SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN	Allier entre Dore et Sioule	Allier
SAINT-VINCENT	Couzes	Couze Pavin
SAINT-YVOINE	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
SAURET-BESSERVE	Sioule intermédiaire	Sioule
SAURIER	Couzes	Couze Pavin
SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
	Couzes	Couze Chambon
SAUVIAT	Dore aval	Dore
SERVANT	Sioule intermédiaire	Sioule
THIERS	Dore aval	Dore
TOURS-SUR-MEYMONT	Dore aval	Dore
VERTAIZON	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
VERTOLAYE	Dore amont	Dore
VIC-LE-COMTE	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
VINZELLES	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
	Dore aval	Dore
VITRAC	Sioule intermédiaire	Sioule
YRONDE-ET-BURON	Allier entre Alagnon et Dore	Allier
Département de Saône-et-Loire (71)		
ARTAIX	Loire charollaise	Loire
BAUGY	Loire charollaise	Loire
BOURBON-LANCY	Loire nivernaise	Loire
BOURG-LE-COMTE	Loire charollaise	Loire
CHAMBILLY	Loire charollaise	Loire
CHARBONNAT	Arroux	Arroux
CIRY-LE-NOBLE	Bourbince	Bourbince
CRONAT	Loire nivernaise	Loire
DIGOIN	Arroux	Arroux
	Bourbince	Bourbince
	Loire charollaise	Loire
ÉTANG-SUR-ARROUX	Arroux	Arroux
GÉNELARD	Bourbince	Bourbince
GILLY-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
GUEUGNON	Arroux	Arroux
IGUERANDE	Loire charollaise	Loire
L'HÔPITAL-LE-MERCIER	Loire charollaise	Loire
LA BOULAYE	Arroux	Arroux
LA MOTTE-SAINT-JEAN	Arroux	Arroux
	Loire nivernaise	Loire
LESME	Loire nivernaise	Loire
MARCIGNY	Loire charollaise	Loire
MELAY	Loire charollaise	Loire



MONTMORT	Arroux	Arroux
PALINGES	Bourbince	Bourbince
PARAY-LE-MONIAL	Bourbince	Bourbince
PERRIGNY-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
RIGNY-SUR-ARROUX	Arroux	Arroux
SAINT-AGNAN	Loire nivernaise	Loire
SAINT-AUBIN-EN-CHAROLLAIS	Bourbince	Bourbince
SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
SAINT-DIDIER-SUR-ARROUX	Arroux	Arroux
SAINT-LÉGER-LÈS-PARAY	Bourbince	Bourbince
SAINT-MARTIN-DU-LAC	Loire charollaise	Loire
SAINT-NIZIER-SUR-ARROUX	Arroux	Arroux
SAINT-YAN	Loire charollaise	Loire
THIL-SUR-ARROUX	Arroux	Arroux
TOULON-SUR-ARROUX	Arroux	Arroux
UXEAU	Arroux	Arroux
VARENNE-SAINT-GERMAIN	Loire charollaise	Loire
VENDENESSE-SUR-ARROUX	Arroux	Arroux
VINDECY	Loire charollaise	Loire
VITRY-EN-CHAROLLAIS	Bourbince	Bourbince
VITRY-SUR-LOIRE	Loire nivernaise	Loire
VOLESVRES	Bourbince	Bourbince

## **Annexe 6 – Tableaux par tronçons et cartes associées des niveaux de vigilance aux stations de référence**

*Les stations de référence (ou stations réglementaires) sont les stations pour lesquelles ont été définies des zones de transition entre les niveaux de vigilance correspondant au changement potentiel de couleur de vigilance : elles sont déterminées à partir de la grille de définition nationale des niveaux de vigilance du SCHAPI, et positionnées au regard des crues historiques ou récentes. Une station de référence est forcément d'observation et si possible disposant de prévisions pour l'anticipation.*

## Index des tableaux et cartes par tronçons

LC105 – Loire vellave.....	3	AL14 – Couzes.....	29	LC220 – Cher berrichon.....	58
LC115 – Borne.....	5	AL3 – Allier entre Alagnon et Dore.....	31	LC230 – Cher solognot.....	60
LC123 – Lignon du Velay.....	7	AL12 – Dore amont.....	33	LC285 – Cher dans le Val de Cher.....	62
LC126 – Loire forézienne.....	9	AL13 – Dore aval.....	35	LC295 – Cher tourangeau.....	64
LC130 – Loire charollaise.....	11	AL5 – Allier entre Dore et Sioule.....	37	LC221 – Yèvre.....	66
LC140 – Loire nivernaise.....	13	AL6 – Sioulet et Sioule amont.....	39	LC255 – Théols.....	68
LC134 – Arroux.....	15	AL15 – Sioule intermédiaire.....	41	LC235 – Arnon amont.....	70
LC137 – Bourbince.....	17	AL16 – Sioule aval.....	43	LC245 – Arnon aval.....	72
LC145 – Besbre.....	19	AL8 – Allier à l’aval de la Sioule.....	45	LC265 – Sauldre amont.....	74
LC155 – Aron.....	21	LC165 – Loire giennoise.....	47	LC275 – Sauldre aval.....	76
AL11 – Haut Allier.....	23	LC175 – Loire orléanaise.....	49	LC315 – Indre amont.....	78
AL10 – Allier brivadois.....	25	LC185 – Loire blaisoise.....	52	LC325 – Indre berrichone.....	80
AL2 – Alagnon.....	27	LC195 – Loire tourangelle.....	54	LC335 – Indre moyenne.....	82
		LC210 – Tardes et Cher amont.....	56	LC345 – Indre tourangelle.....	84

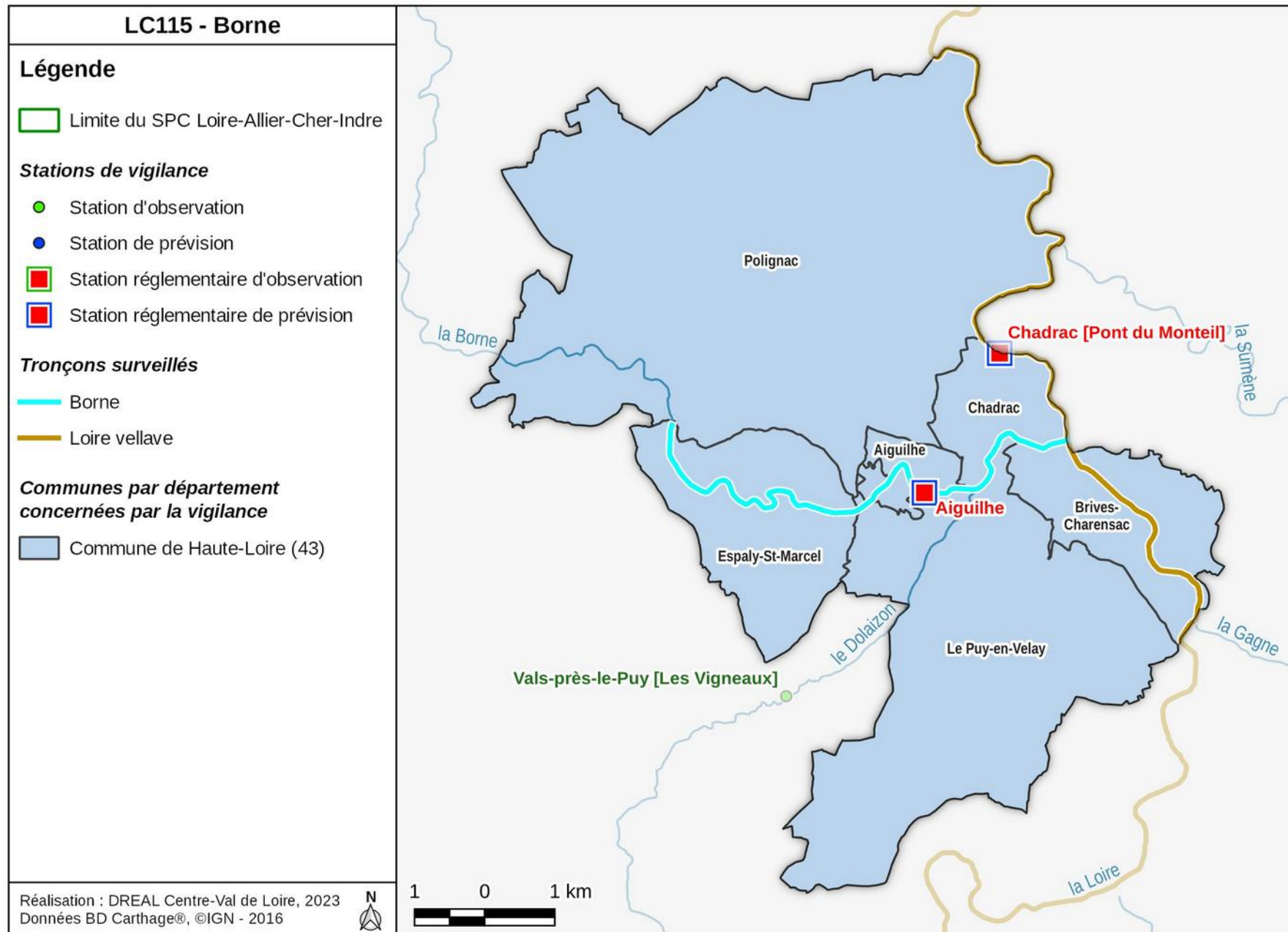


LOIRE VELLAVE (La Loire)		STATIONS DE RÉFÉRENCE				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Chadrac [Pont du Monteil]		Bas-en-Basset		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	21 septembre 1980	(1800 m <sup>3</sup> /s)	17 octobre 1846 21 septembre 1980	7,10 m 6,04 m
			02 novembre 2008	7,64 m	02 novembre 2008	5,10 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	13 novembre 1996	(7,35 m)	13 novembre 1996	4,11 m
			23 novembre 2019	6,55 m	02 décembre 2003	3,62 m
			22 novembre 2016	6,38 m		
			02 décembre 2003	6,25 m	23 novembre 2019	3,30 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	05 novembre 2011	5,38 m	23 novembre 2016	2,68 m
			12 juin 2020	5,19 m	13 juin 2020	2,63 m
			25 novembre 2002	4,76 m	25 novembre 2002	2,13 m
			11 mai 2021	3,56 m	11 mai 2021	1,54 m
			31 octobre 2010	3,45 m	05 novembre 2011	1,31 m
			01 mai 2013	3,21 m	01 novembre 2010 01 mai 2013	1,14 m 1,02 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>				

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC115 – Borne

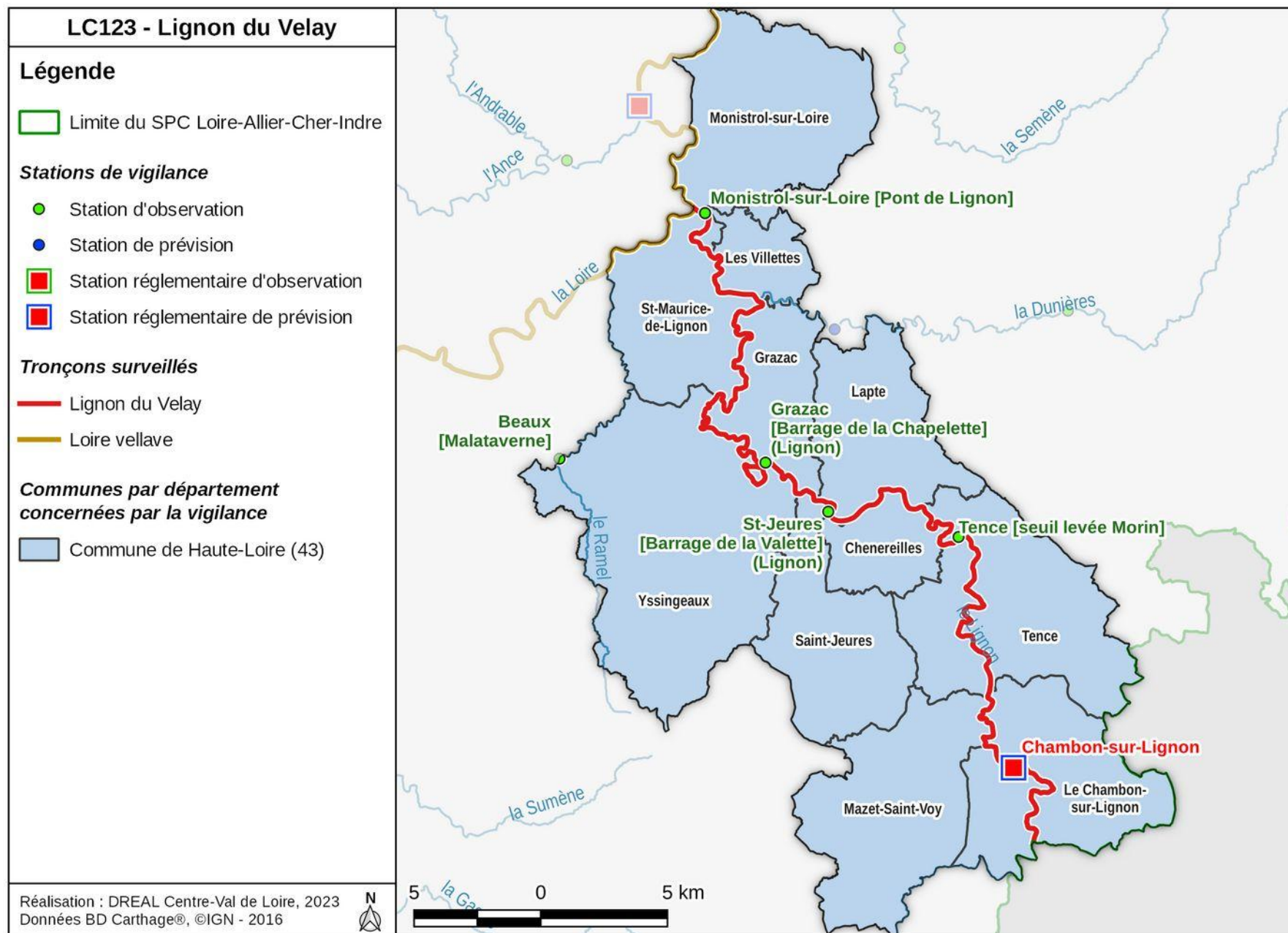


BORNE (La Borne)		STATION DE RÉFÉRENCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Aiguilhe	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	
			02 décembre 2003
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	02 novembre 2008
			31 octobre 2010 12 juin 2020
JAUUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	23 novembre 2019
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>	01 mai 2013
			25 novembre 2002

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC123 – Lignon du Velay



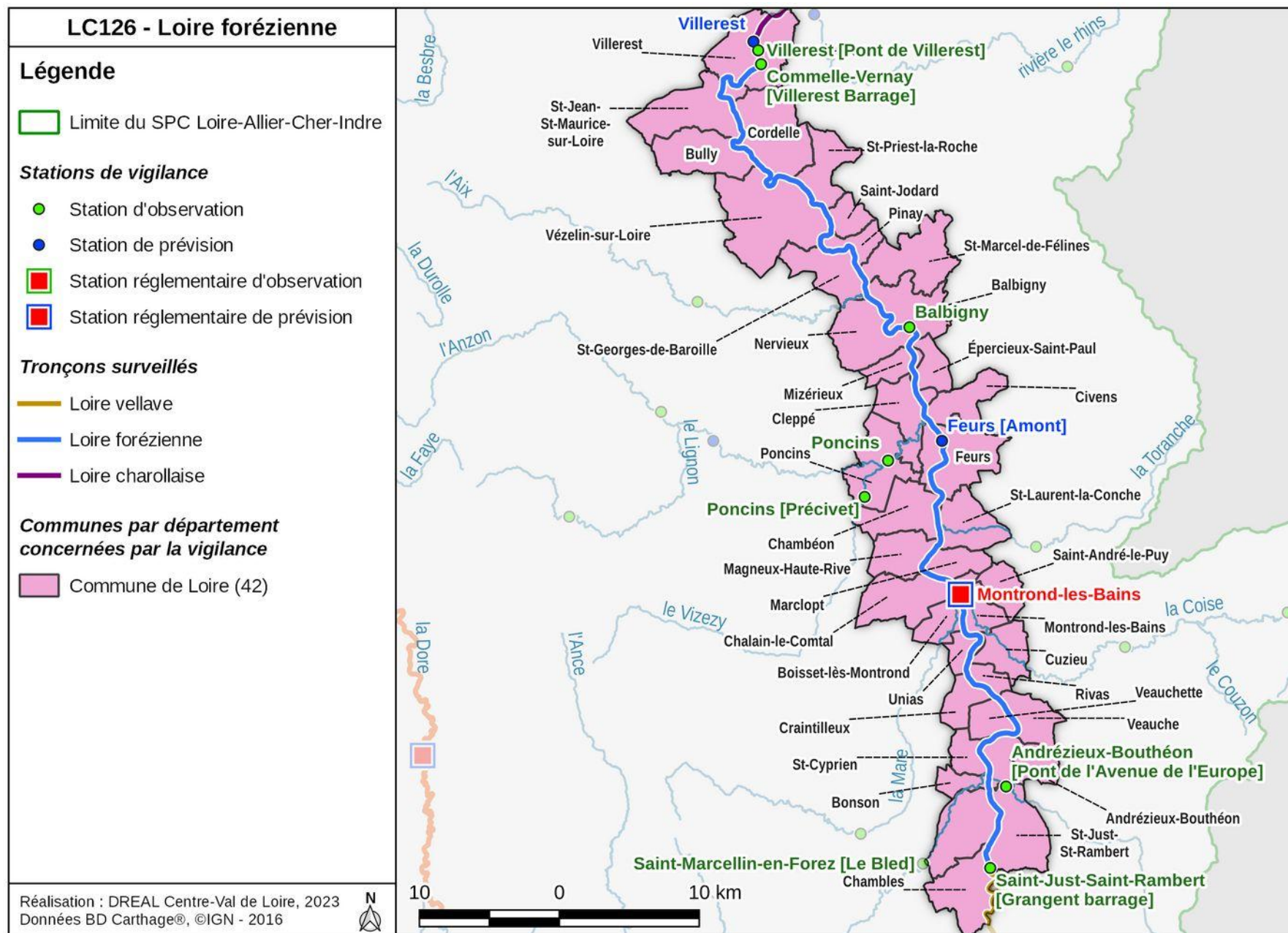


LIGNON DU VELAY ( <i>Le Lignon-du-Velay</i> )		STATION DE RÉFÉRENCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Chambon-sur-Lignon	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	21 septembre 1980 (750 m <sup>3</sup> /s)
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	13 novembre 1996 4,15 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	02 novembre 2008 3,33 m
		02 décembre 2003 3,18 m	
		23 novembre 2019 2,93 m	
		22 novembre 2016 2,72 m	
		24 novembre 2002 2,44 m	
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>	11 mai 2021 2,07 m 13 juin 2020 2,06 m
		05 novembre 2011 1,98 m 31 octobre 2010 1,55 m	

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC126 – Loire forézienne

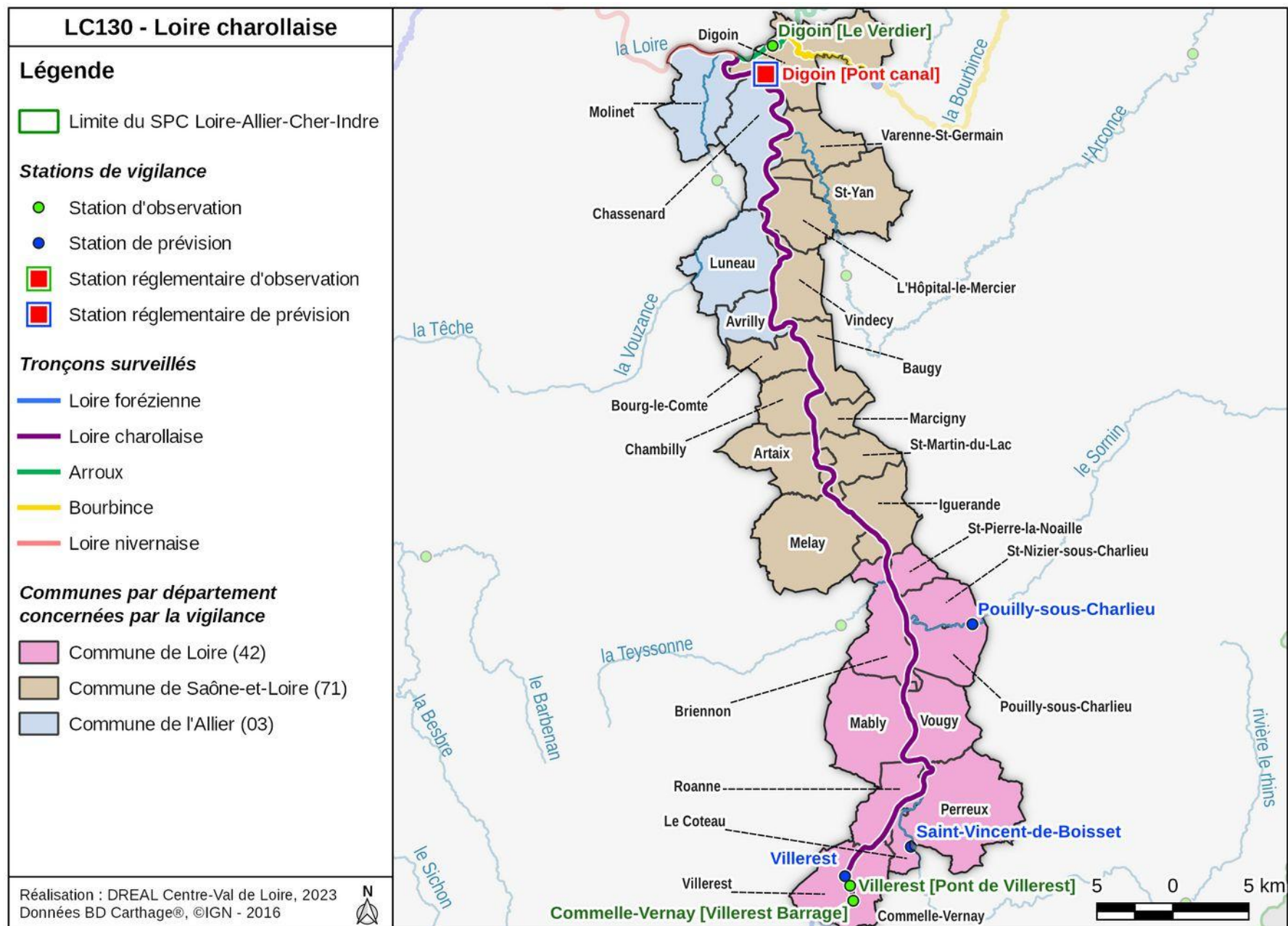


LOIRE FORÉZIENNE (La Loire)		STATION DE RÉFÉRENCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Montrond-les-Bains	
		Crués historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	
		02 novembre 2008	5,39 m
		02 décembre 2003	(4,95 m)
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	
		13 novembre 1996	4,76 m
		24 novembre 2019	2,74 m
		23 novembre 2016	2,69 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>	
		13 juin 2020	2,47 m
		11 mai 2021	1,54 m
		19 mai 2013	1,21 m

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC130 – Loire charollaise

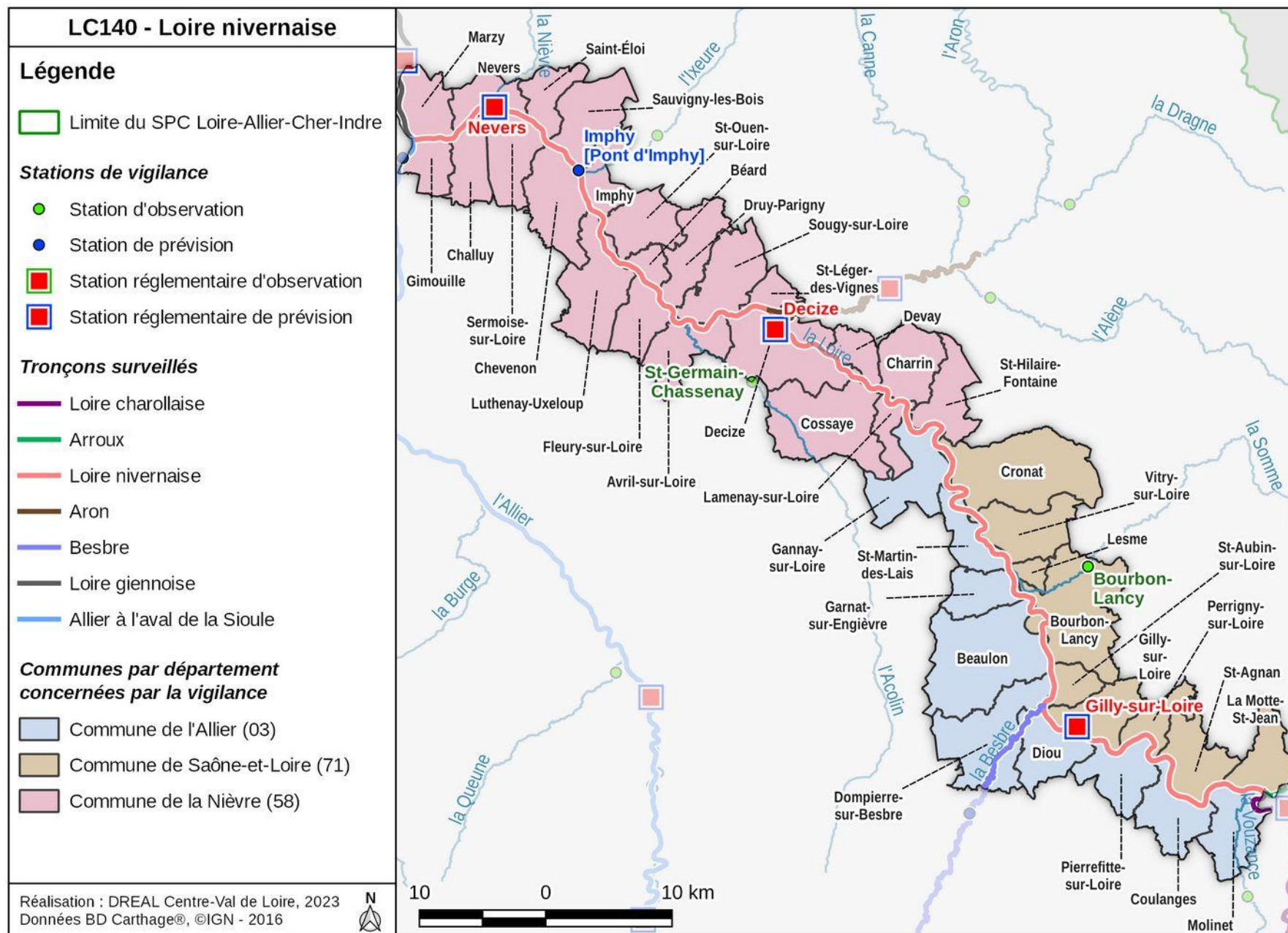


LOIRE CHAROLAISE (La Loire)		STATION DE RÉFÉRENCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Digoin [Pont canal]		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	18 octobre 1846	6,78 m
			25 septembre 1866	6,30 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	18 octobre 1907	5,87 m
			31 mai 1856	5,75 m
			05 décembre 2003	4,88 m
			03 novembre 2008	4,87 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	14 novembre 1996	4,01 m
			24 novembre 2016	4,00 m
			02 mai 2013	3,75 m
			14 juin 2020	3,49 m
			25 novembre 2019	3,41 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>	20 mai 2013	3,14 m
			03 février 2021	2,13 m
			01 juin 2016	2,00 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

# LC140 – Loire nivernaise

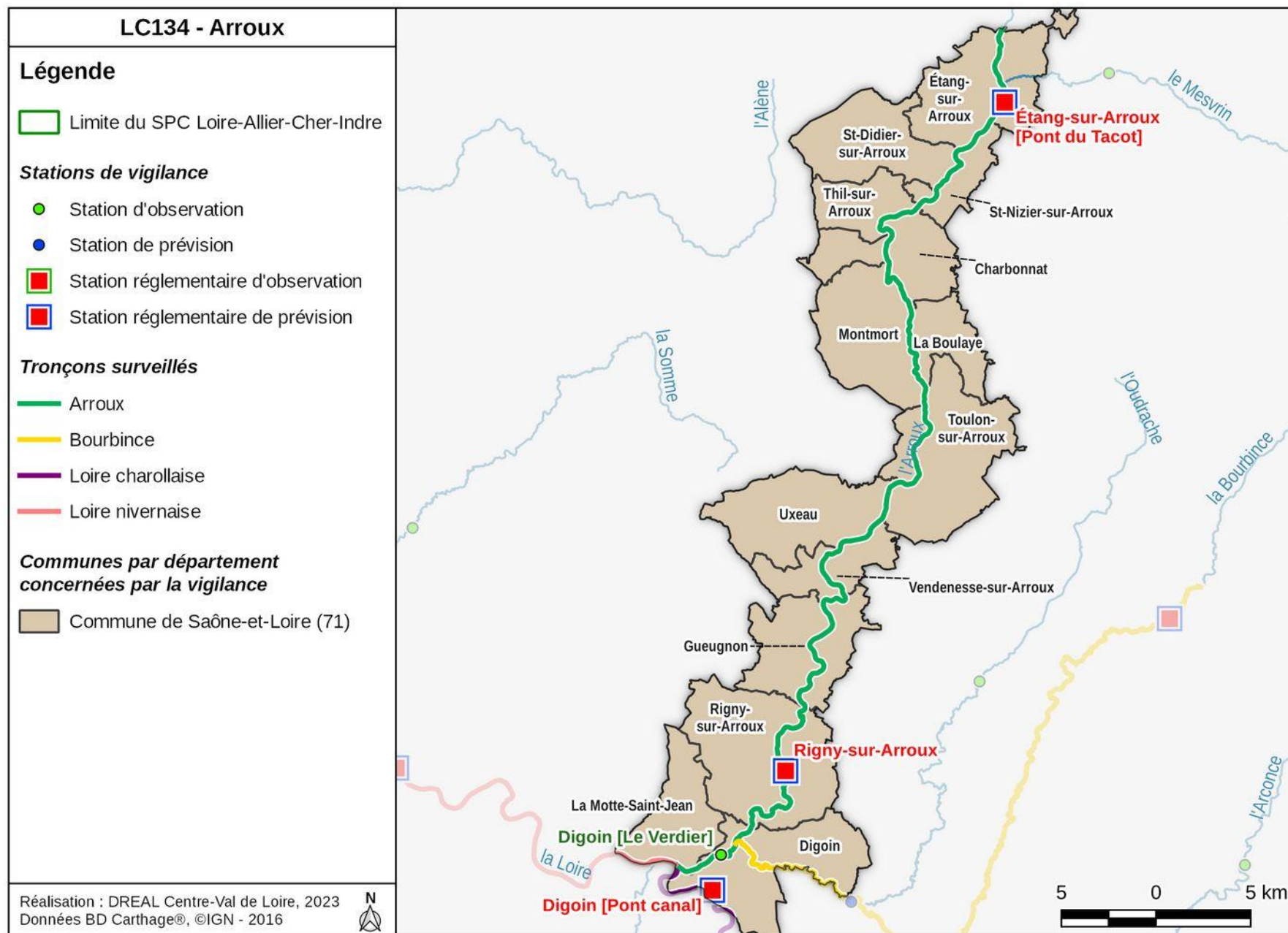


LOIRE NIVERNAISE (La Loire)		STATIONS DE RÉFÉRENCE						
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Gilly-sur-Loire		Decize		Nevers		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	octobre 1846	(9,50 m)	19 octobre 1846	7,05 m	27 septembre 1866	6,36 m
			septembre 1866	(8,70 m)	26 septembre 1866	7,04 m	19 octobre 1846	6,33 m
			mai-juin 1856	(8,30 m)	31 mai 1856	6,47 m	01 juin 1856	6,13 m
			18 octobre 1907	(8,10 m)	18 octobre 1907	6,28 m	18 octobre 1907	5,34 m
			03 décembre 2003	6,89 m				
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	04 novembre 2008	6,69 m	04 décembre 2003	5,14 m	05 décembre 2003	3,86 m
					05 novembre 2008	5,04 m	06 novembre 2008	3,52 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	24 novembre 2016	5,46 m	04 mai 2013	4,35 m	05 mai 2013	2,77 m
			03 mai 2013	5,22 m	25 novembre 2016	4,34 m	25 novembre 2016	2,61 m
			15 novembre 1996	5,05 m	15 novembre 1996	4,06 m	02 juin 2016	2,06 m
			14 juin 2020	4,23 m	02 juin 2016	3,52 m	04 février 2021	2,01 m
			20 mai 2013	4,16 m	04 février 2021	3,51 m	23 mai 2013	1,94 m
			03 février 2021	3,86 m	21 mai 2013	3,43 m	16 novembre 1996	1,83 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	01 juin 2016	3,73 m	24 mai 2012	3,06 m	26 novembre 2019	1,44 m
			13 mai 2021	3,73 m	15 juin 2020	3,03 m	24 mai 2012	1,42 m
			23 mai 2012	3,32 m	13 mai 2021	2,92 m	15 juin 2020	1,35 m
					26 novembre 2019	2,80 m	14 mai 2021	1,21 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

# LC134 – Arroux



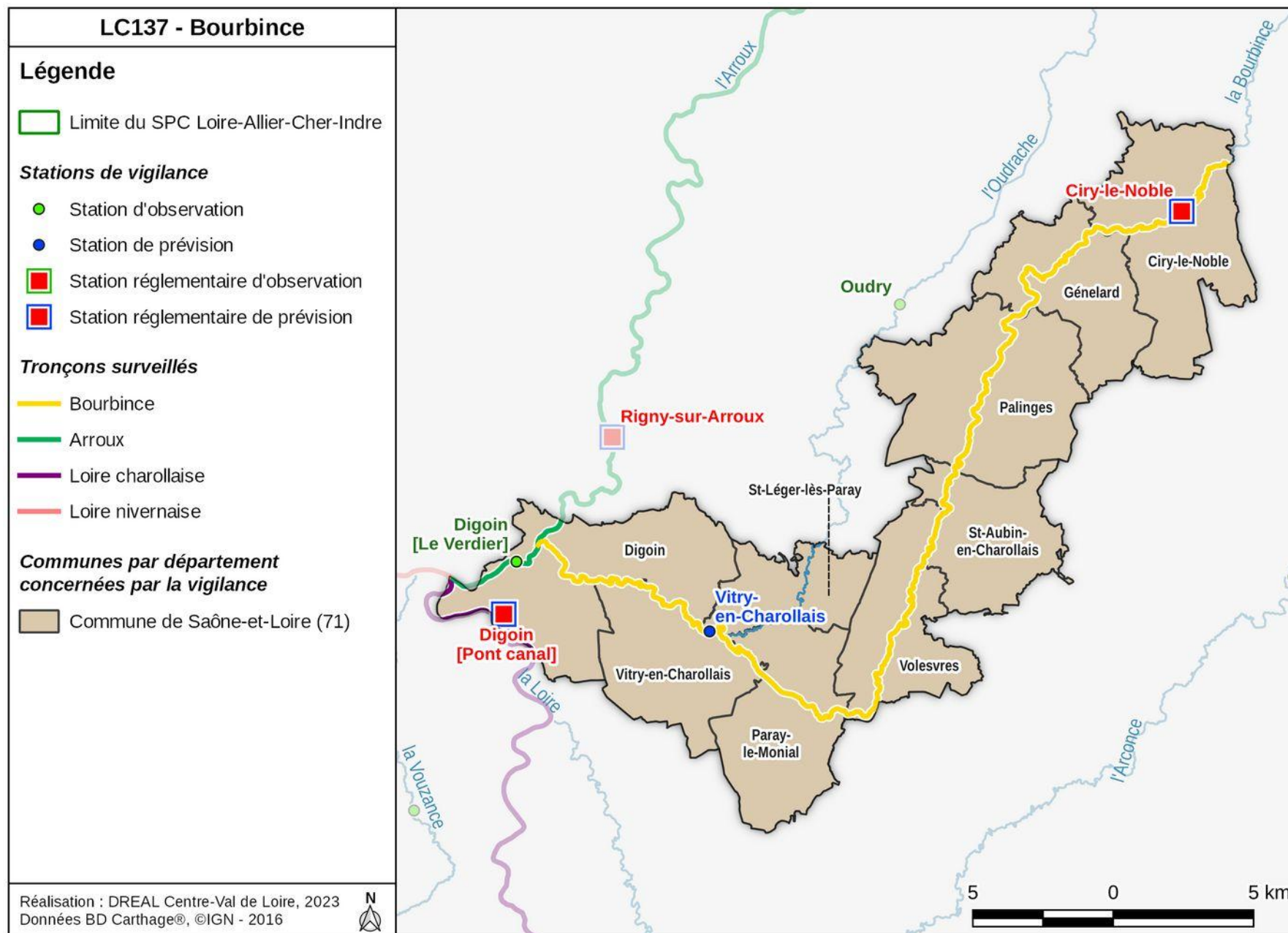


ARROUX (L'Arroux)		STATIONS DE RÉFÉRENCE				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Étang-sur-Arroux [Pont du Tacot]		Rigny-sur-Arroux		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.					
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.					
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	18 décembre 1982	3,79 m	14 janvier 2004	2,17 m
			05 janvier 2018	3,77 m	05 mai 2013	2,10 m
			23 janvier 2018	3,58 m	08 décembre 2010	2,08 m
			06 mars 2020	3,44 m	07 mars 2020	1,82 m
			21 janvier 2013	3,30 m	03 février 2013	1,80 m
					03 décembre 2003	1,78 m
		04 février 2021	1,75 m			
		23 novembre 2016	1,73 m			
		02 juin 2016	1,72 m			
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	23 novembre 2016	3,19 m		
			03 février 2021	3,16 m	21 janvier 2013	1,68 m
			01 juin 2016	3,15 m		

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC137 – Bourbince

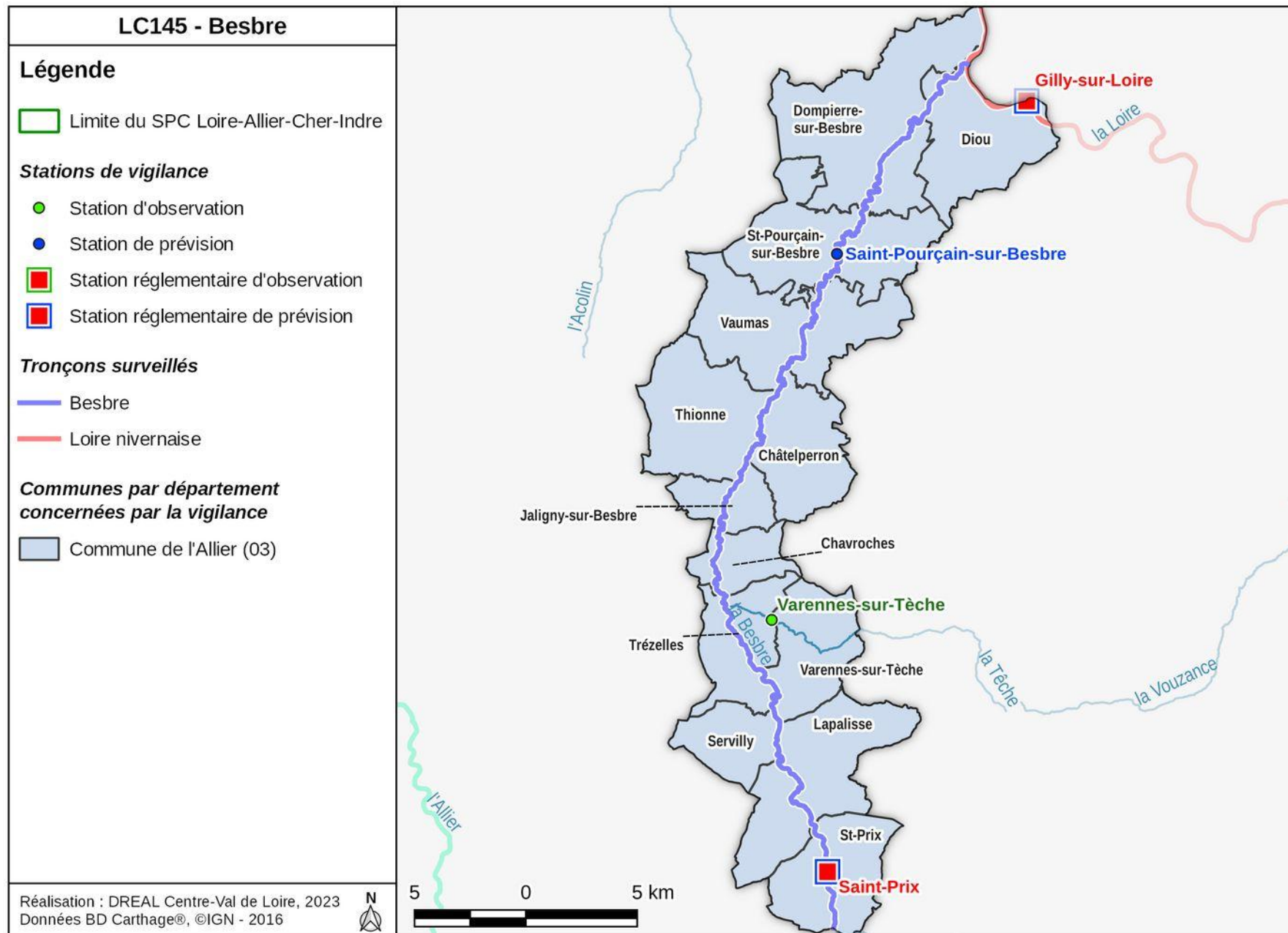


BOURBINCE (La Bourbince)		STATION DE RÉFÉRENCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Ciry-le-Noble	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	
		08 janvier 2004	3,07 m
		04 novembre 2014 04 janvier 2018	3,03 m 2,95 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	
		22 janvier 2018	2,82 m
		23 novembre 2016	2,74 m
		29 décembre 2021	2,63 m
		12 mars 2018 01 juin 2016	2,60 m 2,58 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>	
		07 mars 2017	2,05 m

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC145 – Besbre

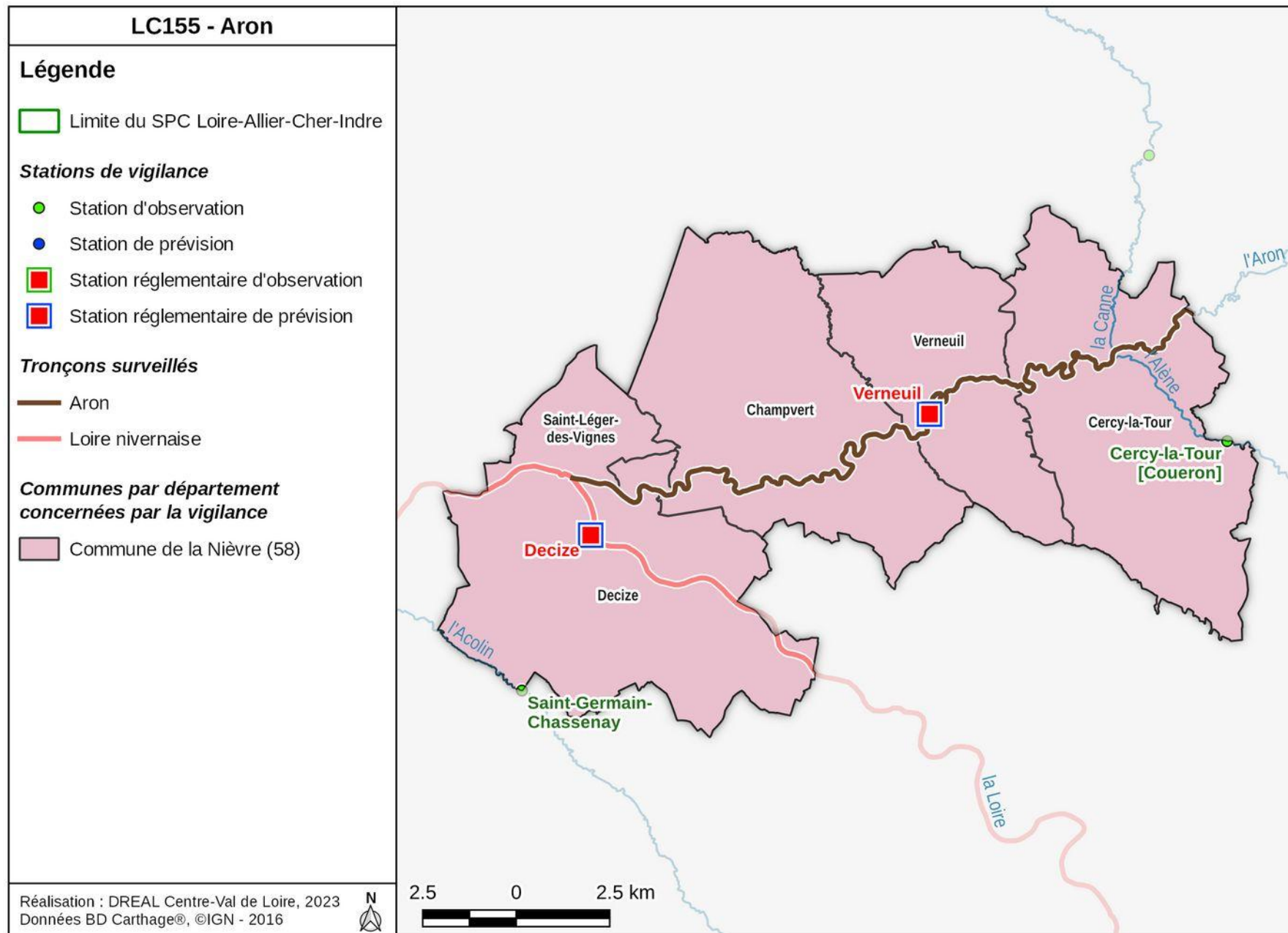


BESBRE (La Besbre)		STATION DE RÉFÉRENCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Saint-Prix		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		
			22 mai 2012	2,67 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	03 juillet 2008	2,31 m
			28 juin 2021	1,91 m
			04 janvier 2018	1,86 m
			15 janvier 2021	1,85 m
			29 décembre 2021	1,78 m
28 mai 2016	1,74 m			
			22 novembre 2016	1,64 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>	02 février 2021	1,51 m
			26 janvier 2018	1,36 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC155 – Aron

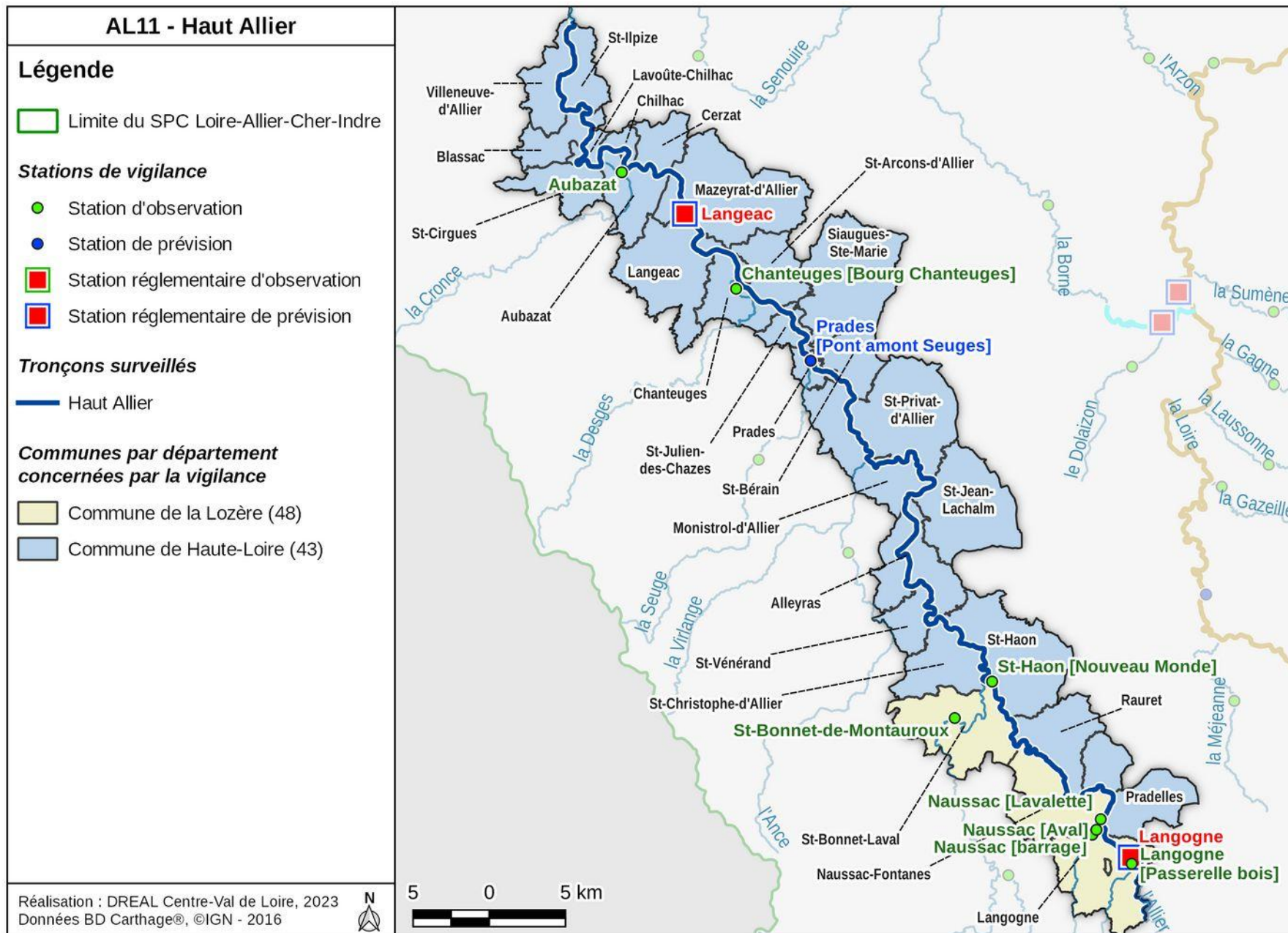


ARON (L'Aron)		STATION DE RÉFÉRENCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Verneuil	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	
		28 avril 1998	3,63 m
		05 janvier 2018	3,44 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	
		23 janvier 2018	3,34 m
		30 décembre 2021	3,33 m
		06 mars 2020	3,21 m
		03 décembre 2003	3,20 m
		23 novembre 2016	3,17 m
		30 janvier 2021	3,14 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	
		16 novembre 2014	3,08 m


**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

# AL11 – Haut Allier



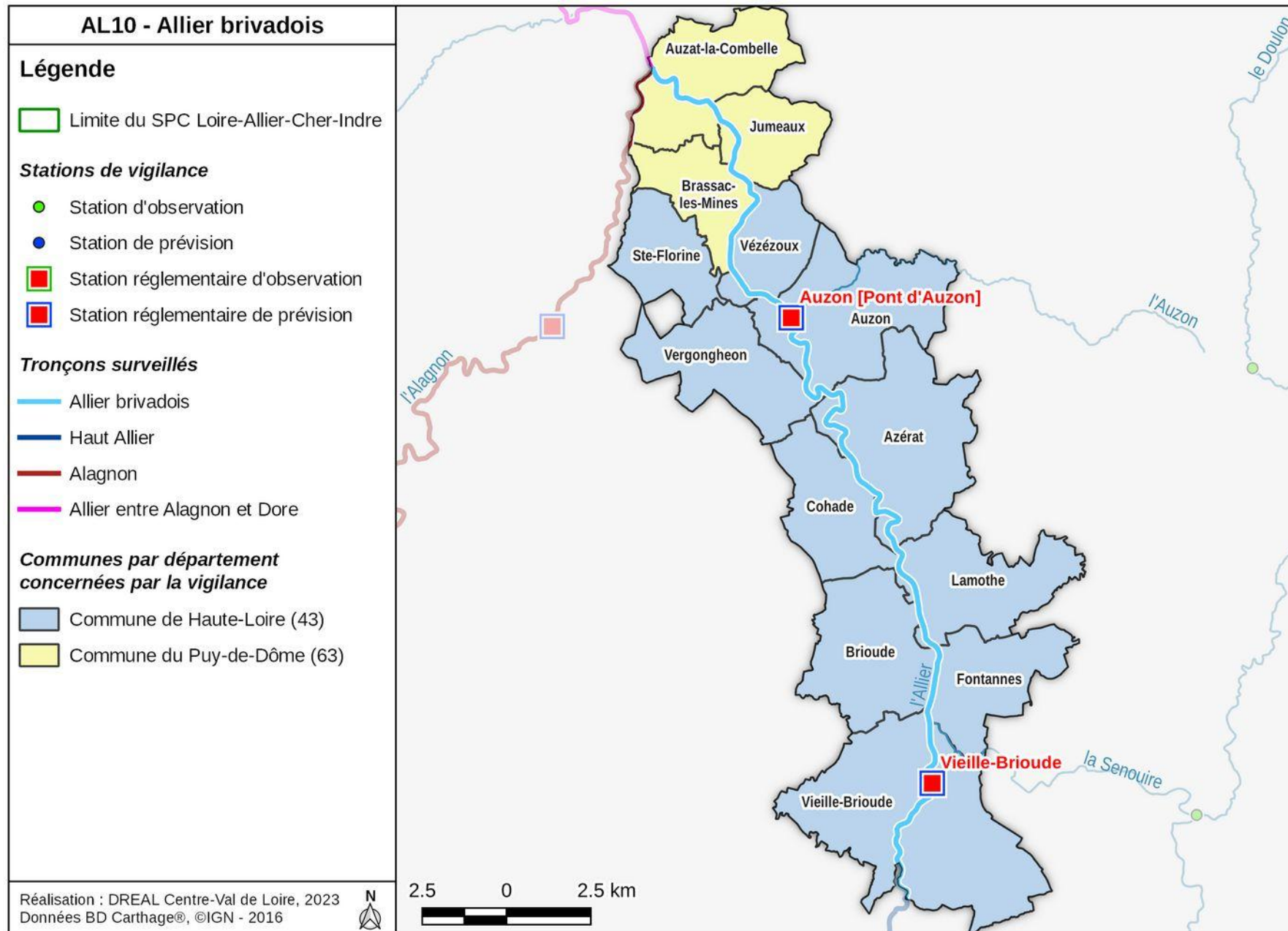



HAUT ALLIER (L'Allier)		STATIONS DE RÉFÉRENCE						
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Langogne		Langeac		Langeac - Historique		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	21 septembre 1980	8,50 m			novembre 1790	7,15 m
			02 novembre 2008	6,51 m				
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	05 novembre 1994	4,79 m	25 septembre 1866	5,67 m	05 novembre 1994	4,35 m
					02 novembre 2008	5,30 m	02 novembre 2008	4,10 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	03 décembre 2003	4,57 m	03 décembre 2012	4,57 m		
			22 novembre 2016	4,45 m				
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montées rapides <i>Situation normale.</i>	04 novembre 2011	4,30 m	05 novembre 2011	3,38 m		
			12 octobre 2014	2,82 m	23 novembre 2016	3,14 m	05 novembre 2011	2,19 m
			01 mai 2013	2,42 m	19 mai 2013	2,68 m		
					24 décembre 2010	2,37 m		

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## AL10 – Allier brivadois

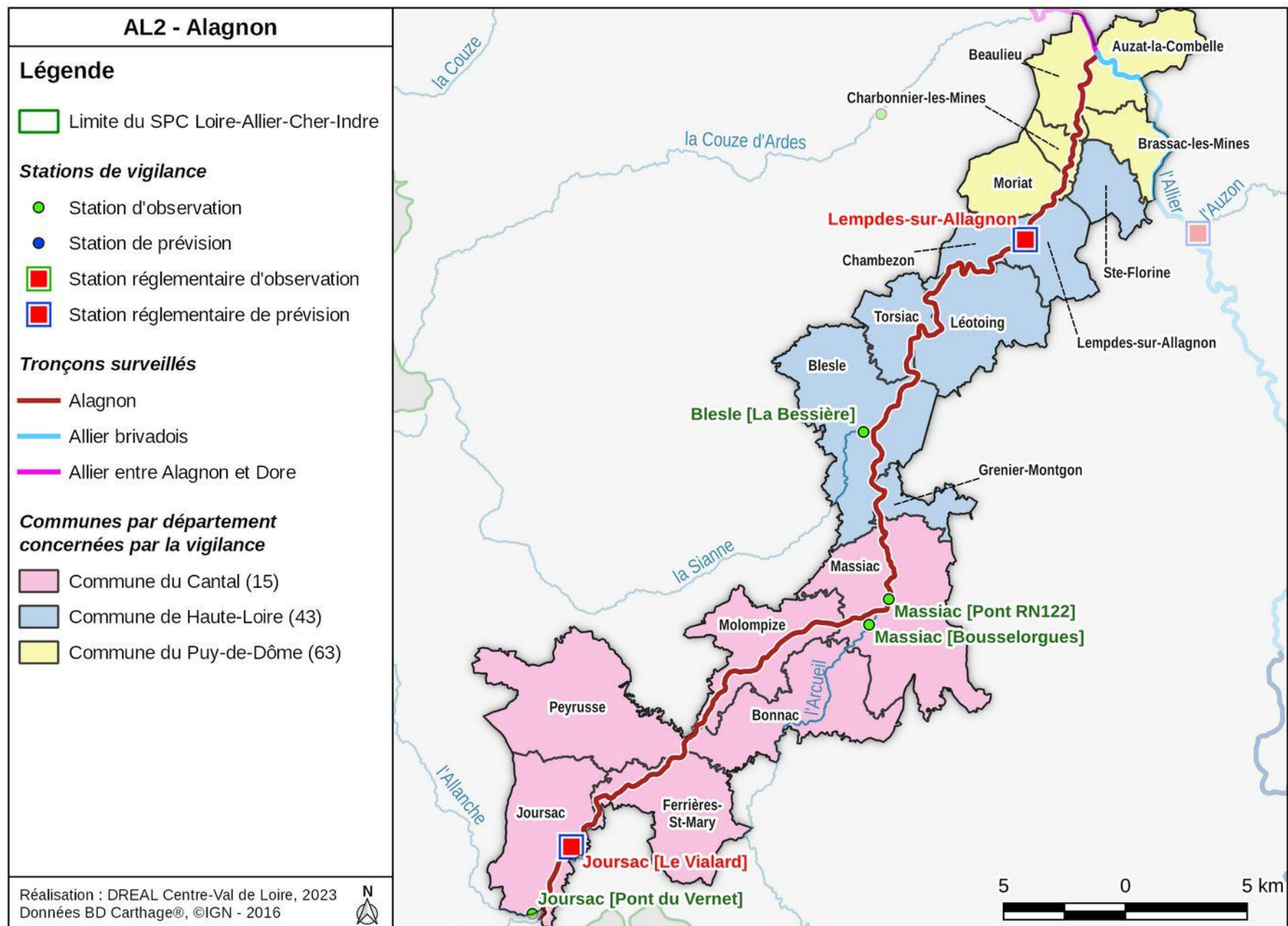



ALLIER BRIVADOIS (L'Allier)		STATIONS DE RÉFÉRENCE				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Vieille-Brioude		Agnat [Pont d'Auzon]		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	25 septembre 1866	9,21 m	25 septembre 1866	2800 m <sup>3</sup> /s
			septembre 1875	7,50 m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	02 novembre 2008	5,48 m	02 novembre 2008	5,72 m
			04 janvier 2003	5,27 m	04 décembre 2003	5,65 m
			05 novembre 1994	4,83 m	05 novembre 1994	5,33 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	24 novembre 2003	3,40 m	25 novembre 2003	3,85 m
			05 novembre 2011	3,08 m		
			23 novembre 1016	2,90 m		
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montées rapides <i>Situation normale.</i>	10 novembre 2018	2,50 m	23 novembre 2016	3,60 m
			19 mai 2013	2,22 m		
					05 novembre 2011	3,42 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## AL2 – Alagnon

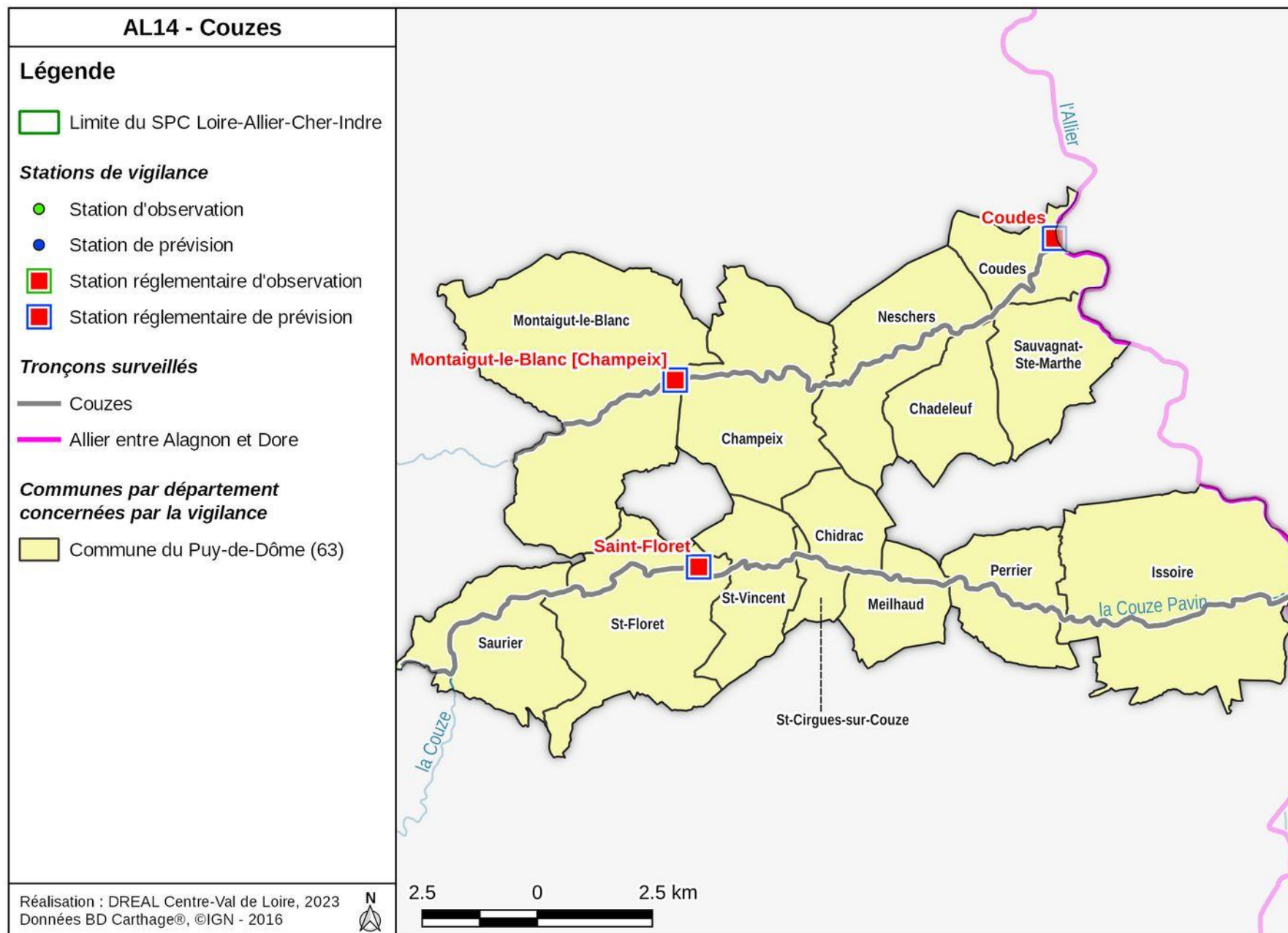


ALAGNON (L'Alagnon)		STATIONS DE RÉFÉRENCE				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Joursac [Le Vialard]		Lempdes-sur-Allagnon		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>				
			05 novembre 1994	3,03 m	07 janvier 1982 05 novembre 1994	2,63 m 2,48 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>			03 décembre 2003	2,19 m
			12 janvier 2004	2,53 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	03 décembre 2003	2,44 m		
			04 janvier 2018	2,31 m	13 janvier 2004	1,41 m
			28 novembre 2014	2,20 m		
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montées rapides <i>Situation normale.</i>			03 mai 2013 04 janvier 2018	1,25 m 1,24 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## AL14 – Couzes

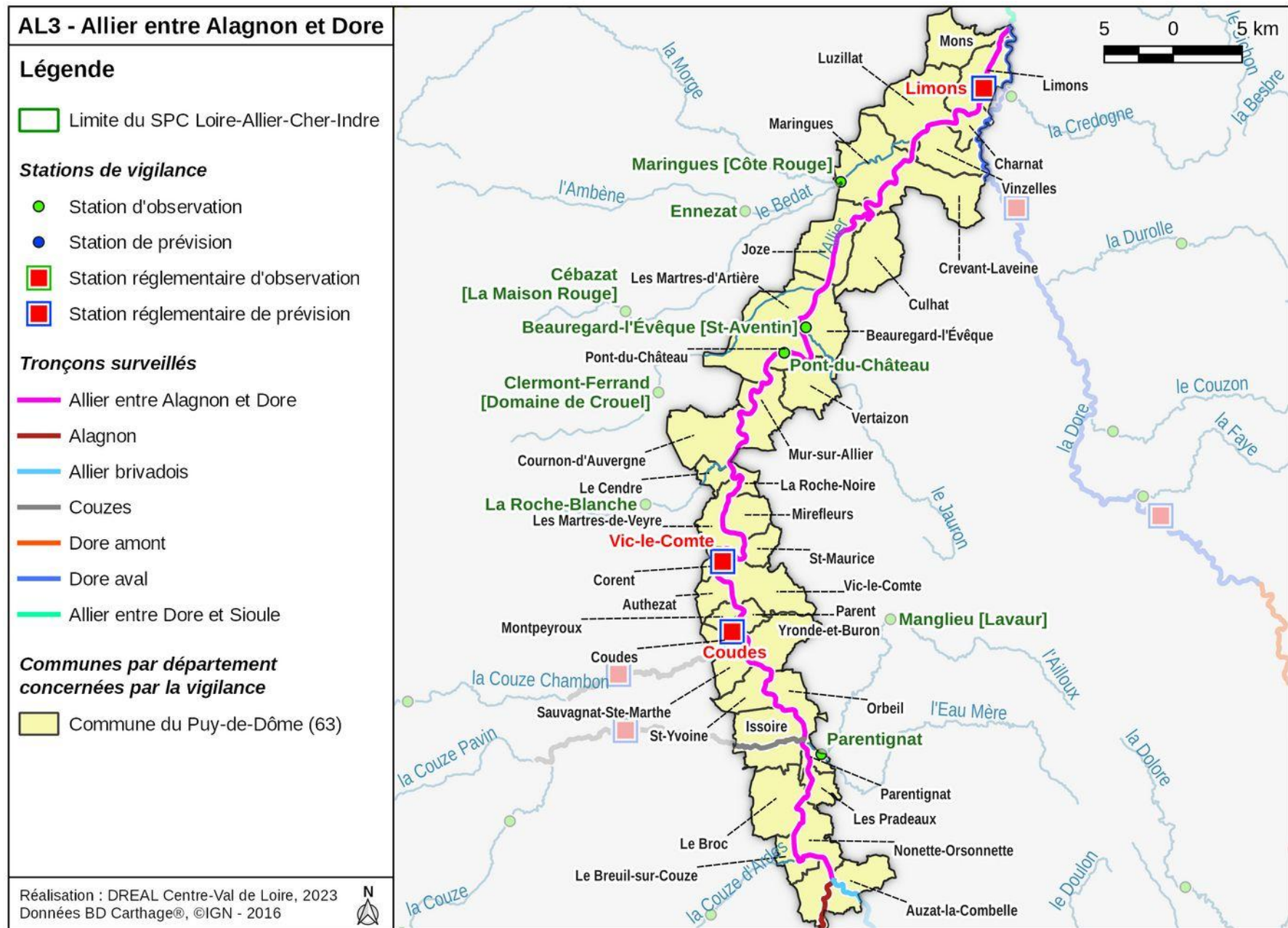


COUZES (La Couze Pavin, La Couze Chambon)		STATIONS DE RÉFÉRENCE			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Saint-Floret		Montaigut-le-Blanc [Champeix]	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>  <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	12 janvier 1962	2,50 m	05 novembre 1994	2,12 m
		08 décembre 1944	110 m <sup>3</sup> /s	13 juin 1992	2,00 m
		05 novembre 1994	74 m <sup>3</sup> /s	12 janvier 1982	1,91 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>  <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>			03 février 2003	1,68 m
				27 décembre 1999	1,67 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>  <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>				
		10 juin 2018	1,82 m	02 mars 2007	1,45 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>  <i>Situation normale.</i>			10 juin 2018	1,33 m
				02 mars 2007	1,63 m

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## AL3 – Allier entre Alagnon et Dore



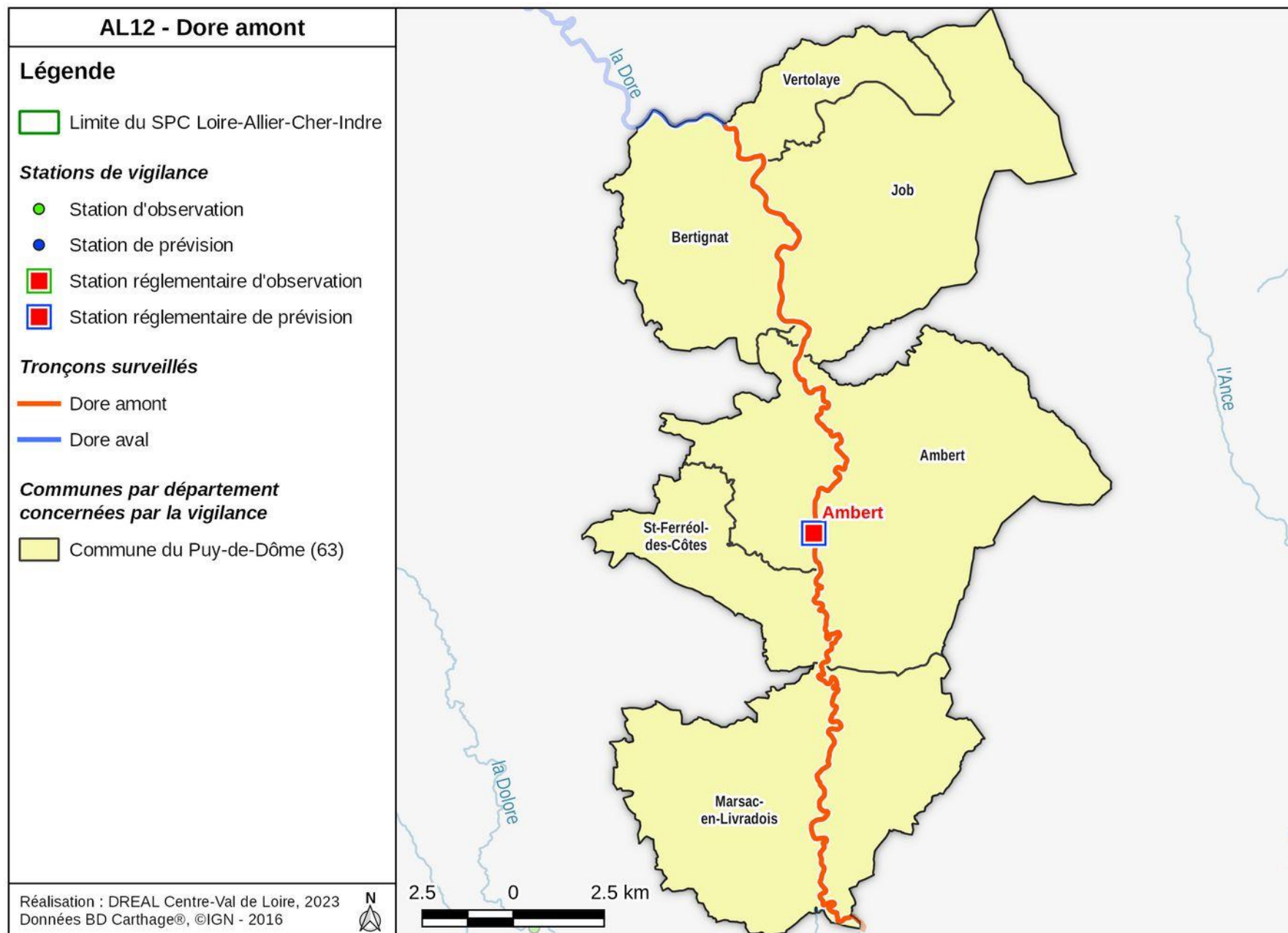


ALLIER ENTRE ALAGON ET DORE (L'Allier)		STATIONS DE RÉFÉRENCE					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Vic-le-Comte		Coudes		Limons	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>  <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>			25 septembre 1866	8,90 m	25 septembre 1866	3350 m <sup>3</sup> /s
				25 octobre 1943	6,22 m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>  <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>			04 décembre 2003	5,39 m	25 décembre 1973	3,58 m
		08 novembre 1994	6,80 m	03 novembre 2008	4,46 m	05 décembre 2003	3,54 m
		03 novembre 2008	6,56 m	06 novembre 1994	4,40 m	04 novembre 2008	3,33 m
				11 juin 1992	3,42 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>  <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>					04 mai 2013	2,66 m
		03 mai 2013	4,69 m	03 mai 2013	2,67 m	03 juin 2008	2,52 m
		23 novembre 2016	4,18 m	23 novembre 2016	2,17 m	24 mai 2012	2,28 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>  <i>Situation normale.</i>					24 novembre 2016	2,22 m
						31 mai 2008	2,21 m
		23 mai 2012	4,02 m	23 mai 2012	2,07 m		

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## AL12 – Dore amont

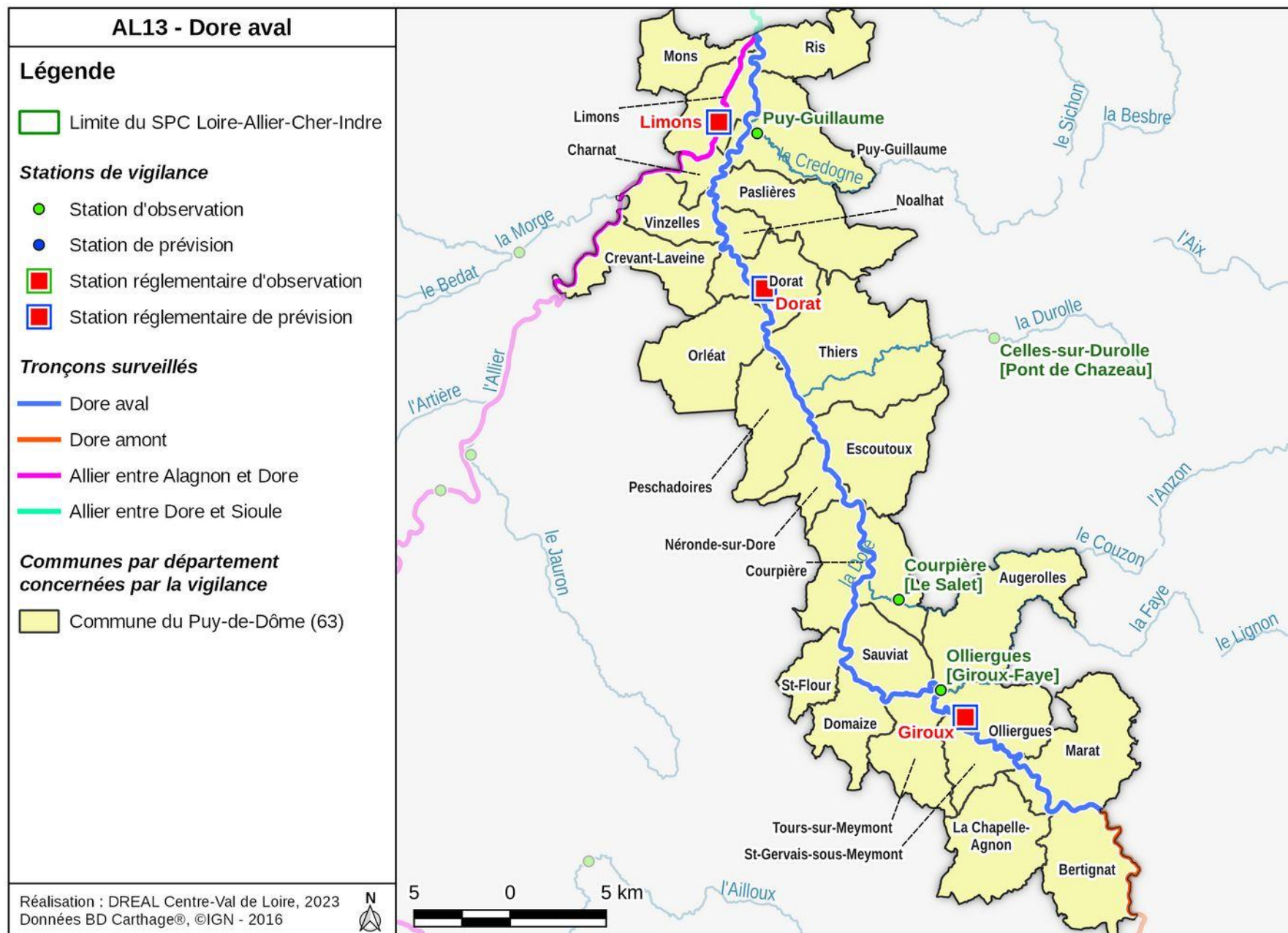


DORE AMONT ( <i>La Dore</i> )		STATION DE RÉFÉRENCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Ambert	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	
			02 novembre 2008
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	02 décembre 2003
			3,49 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	
			15 novembre 2010 23 mai 2012
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>	

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## AL13 – Dore aval

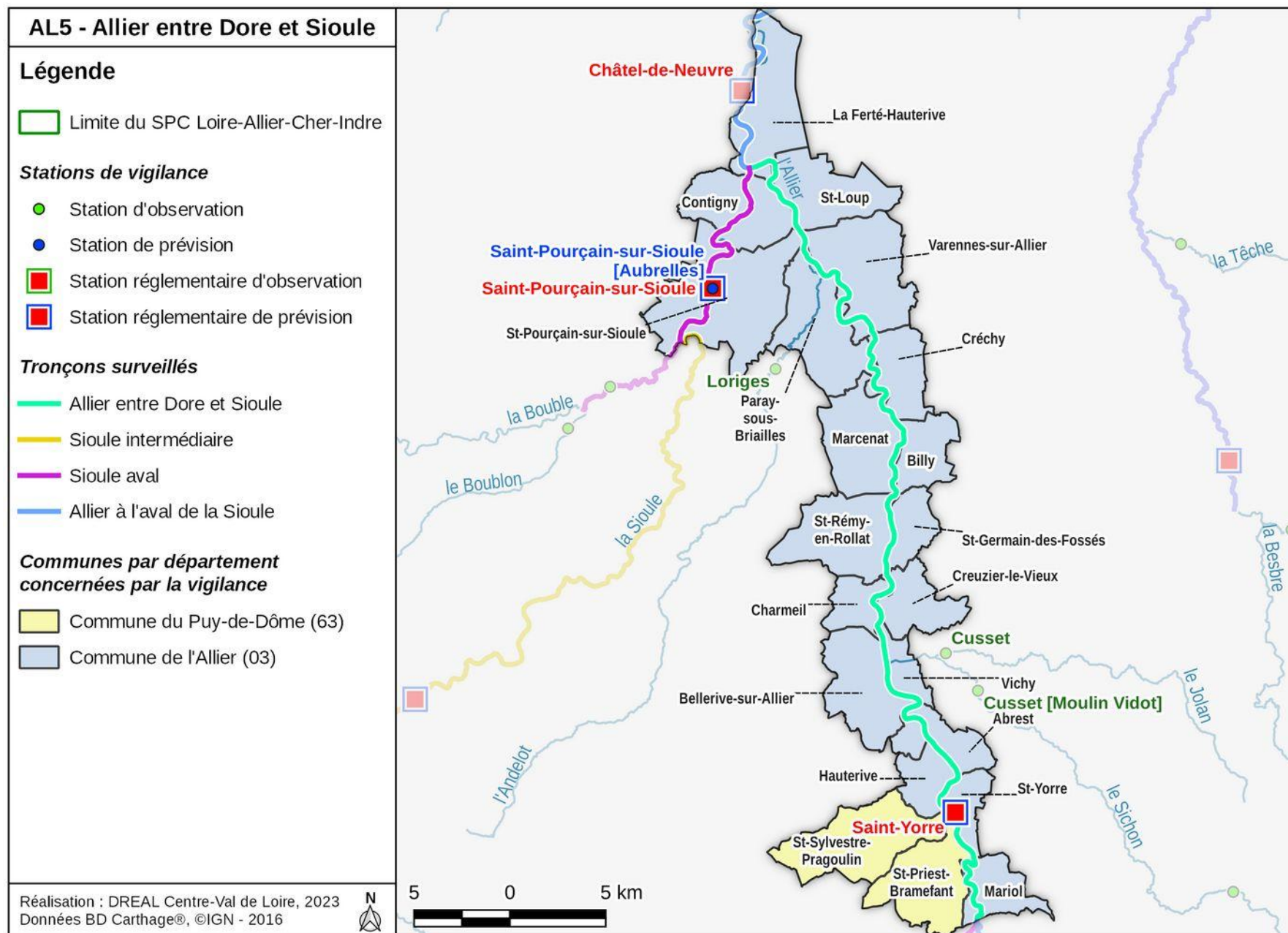


DORE AVAL (La Dore)		STATIONS DE RÉFÉRENCE			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Giroux		Dorat	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>			
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	18 mars 1988	3,20 m	23 mai 2012	3,95 m
		02 novembre 2008	3,18 m	02 décembre 2003	3,88 m
		02 décembre 2003	2,90 m	03 novembre 2008	3,67 m
		02 août 1968	2,30 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>			
				31 décembre 2011	3,21 m
		22 mai 2012	1,99 m	01 juin 2016	3,07 m
		28 juillet 2013	1,62 m	15 novembre 2010	2,70 m
				04 janvier 2018	2,65 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			
				11 avril 2008	2,23 m
		22 juillet 2014	1,52 m	27 février 2015	2,19 m
		21 décembre 2003	1,40 m		
		02 novembre 2008	1,34 m		

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## AL5 – Allier entre Dore et Sioule

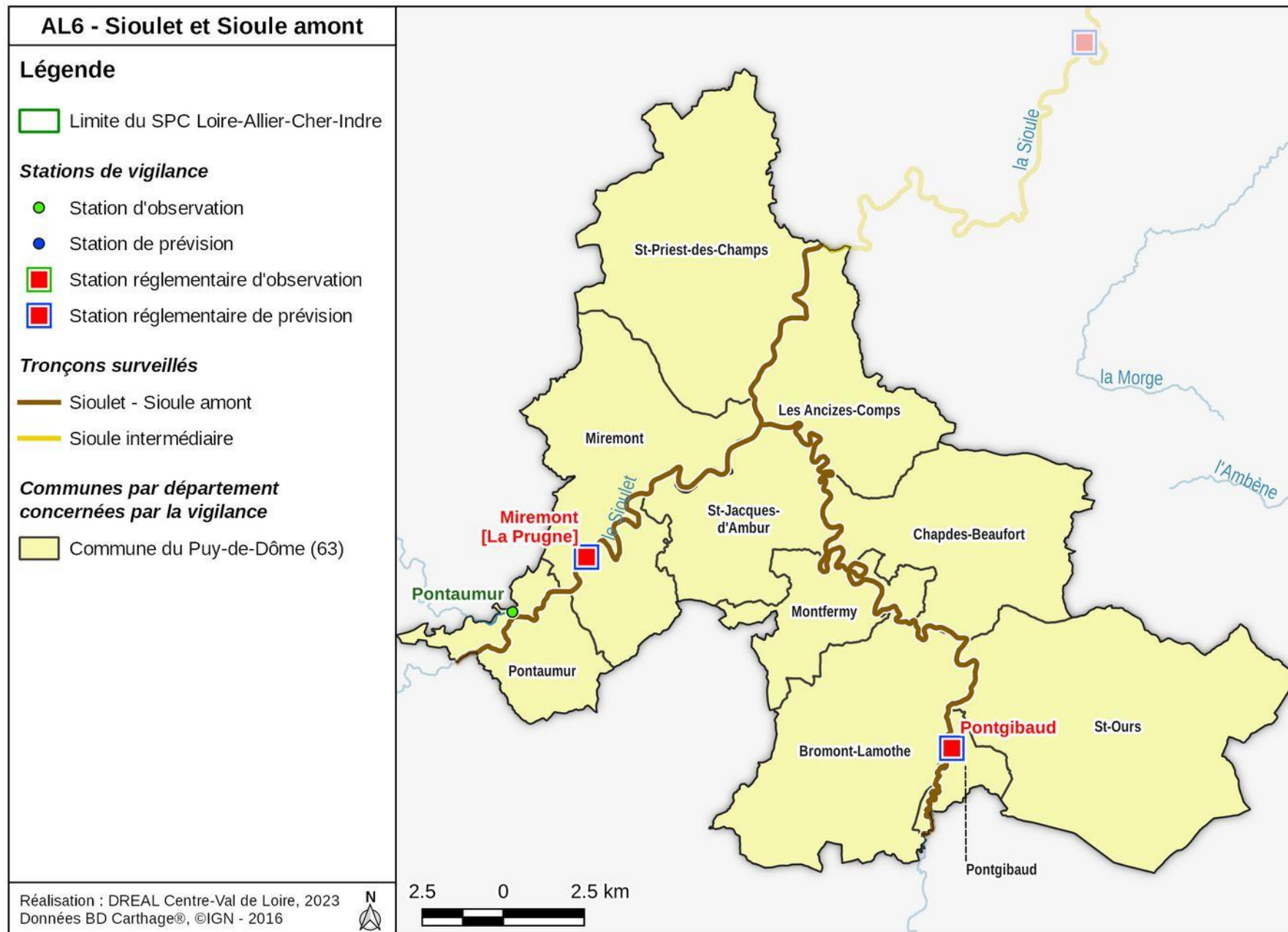


ALLIER ENTRE DORE ET SIOULE (L'Allier)		STATION DE RÉFÉRENCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Saint-Yorre		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	25 septembre 1866	3650 m <sup>3</sup> /s
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	05 décembre 2003	5,46 m
			07 novembre 1994	4,97 m
			04 novembre 2008	4,75 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	23 mai 2012	3,73 m
			04 mai 2013	3,45 m
			02 juin 2016	2,96 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>		

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## AL6 – Sioulet et Sioule amont



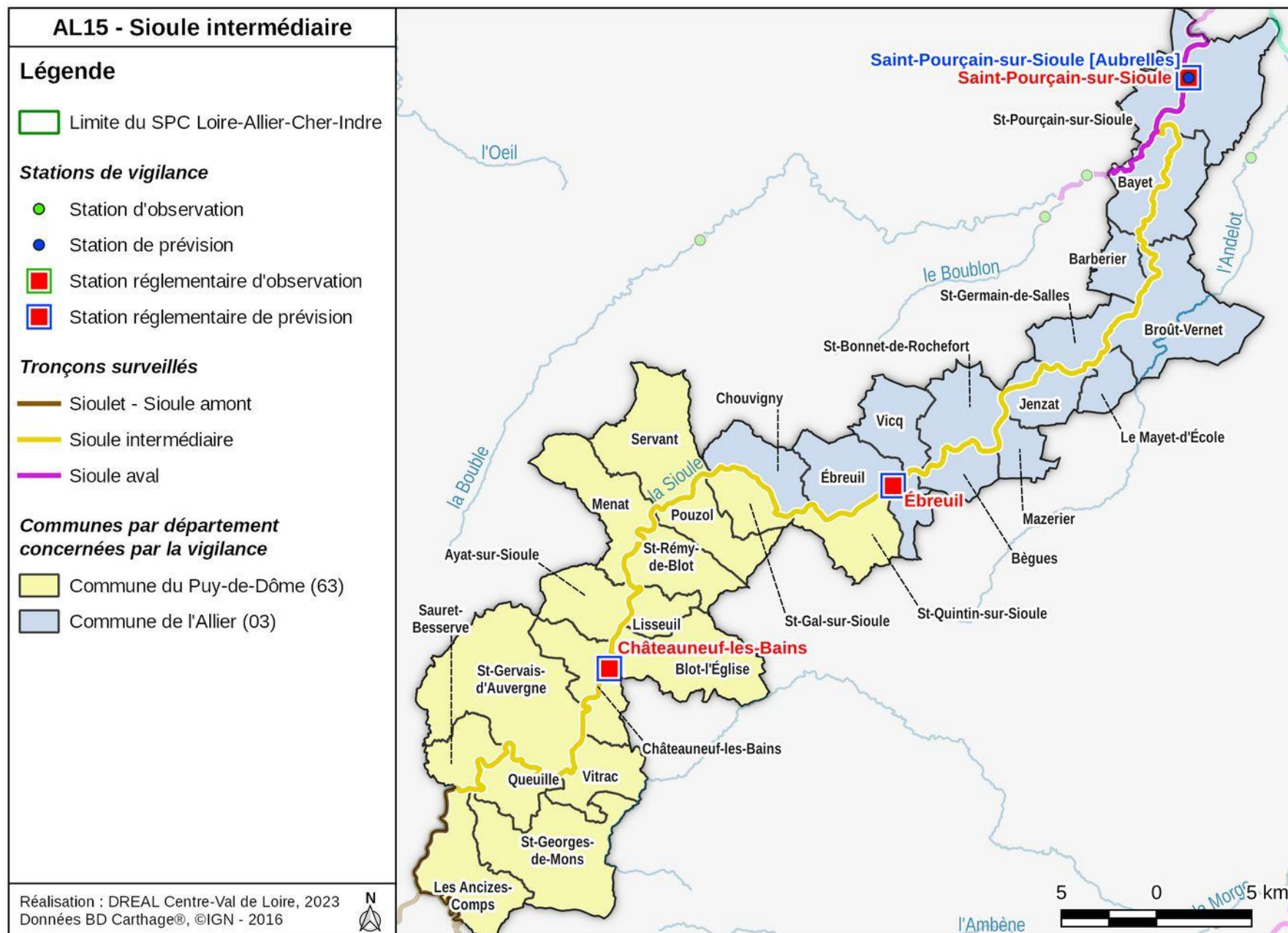



SIOULET ET SIOULE AMONT ( <i>La Sioule, Le Sioulet</i> )		STATIONS DE RÉFÉRENCE			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Pontgibaud		Miremont [La Prugne]	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>  <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	08 décembre 1944	3,40 m		
		24 septembre 1866	3,25 m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>  <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	05 novembre 1994	2,74 m		
		07 janvier 1982	2,58 m		
		04 février 2003	2,33 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>  <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	02 mars 2007	1,87 m		
		16 décembre 2011	1,65 m	09 juin 2012	2,11 m
		04 janvier 2018	1,34 m	05 novembre 1994	1,97 m
		09 février 2016	1,22 m	06 janvier 2018	1,79 m
		02 mars 2015	1,00 m	16 décembre 2011	1,67 m
		23 mai 2012	0,91 m		
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>  <i>Situation normale.</i>			01 juin 2016	1,49 m
				30 avril 2012	1,48 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## AL15 – Sioule intermédiaire

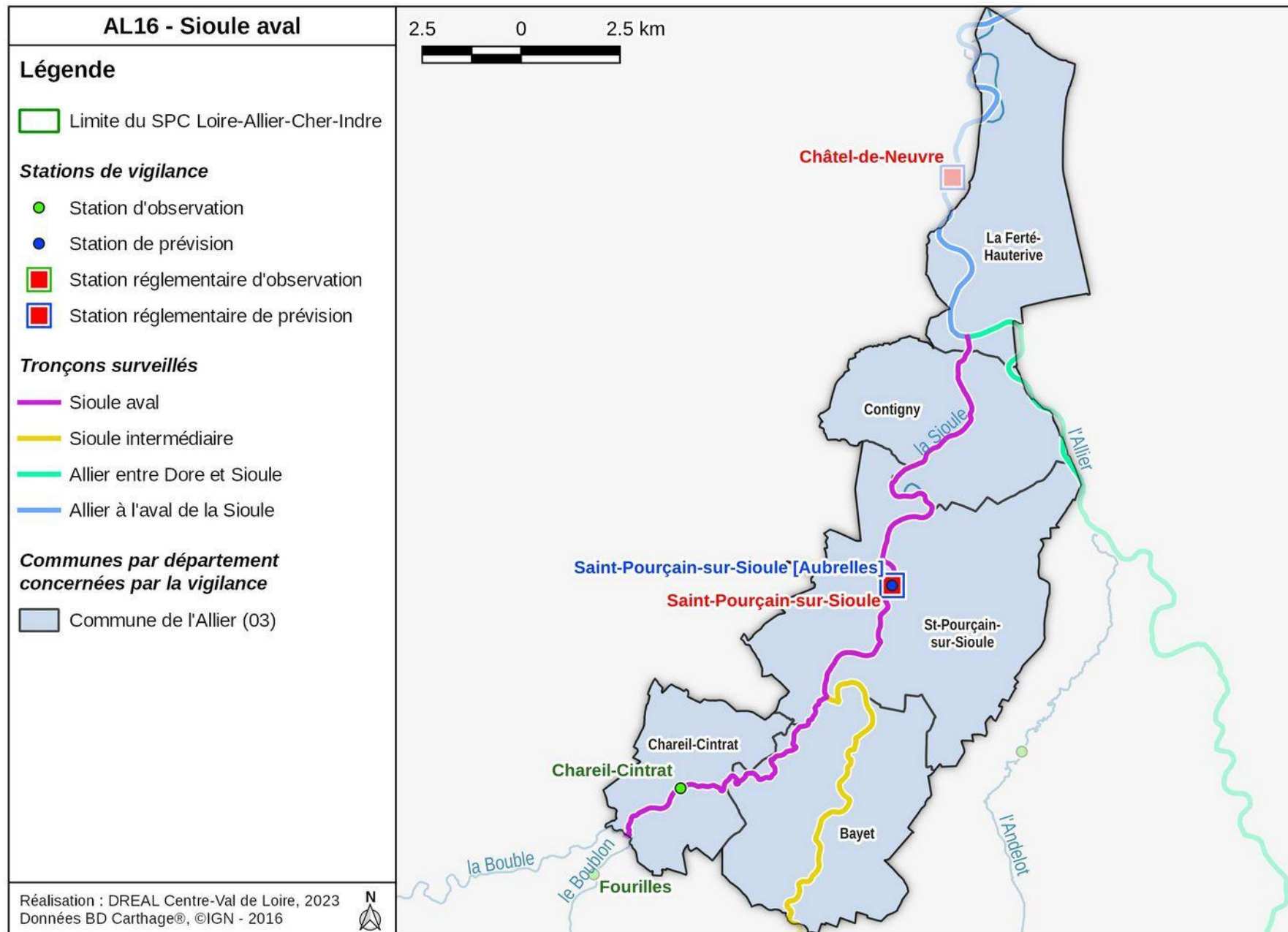



SIOULE INTERMÉDIAIRE (La Sioule)		STATIONS DE RÉFÉRENCE				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Châteauneuf-les-Bains		Ébreuil		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	07 janvier 1982	4,04 m		
					07 janvier 1982	2,39 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	27 avril 1998	3,11 m	27 avril 1999	2,15 m
			10 juin 2010	2,72 m	06 juin 1992	2,12 m
					10 juin 2010 04 février 2003	1,71 m 1,62 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	04 février 2003	2,58 m		
			21 janvier 2004	2,15 m	21 janvier 2004	1,14 m
			27 mai 2008	2,05 m	28 mai 2008	1,01 m
			03 juin 2016	2,01 m	03 juin 2016	0,94 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montées rapides <i>Situation normale.</i>				

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## AL16 – Sioule aval

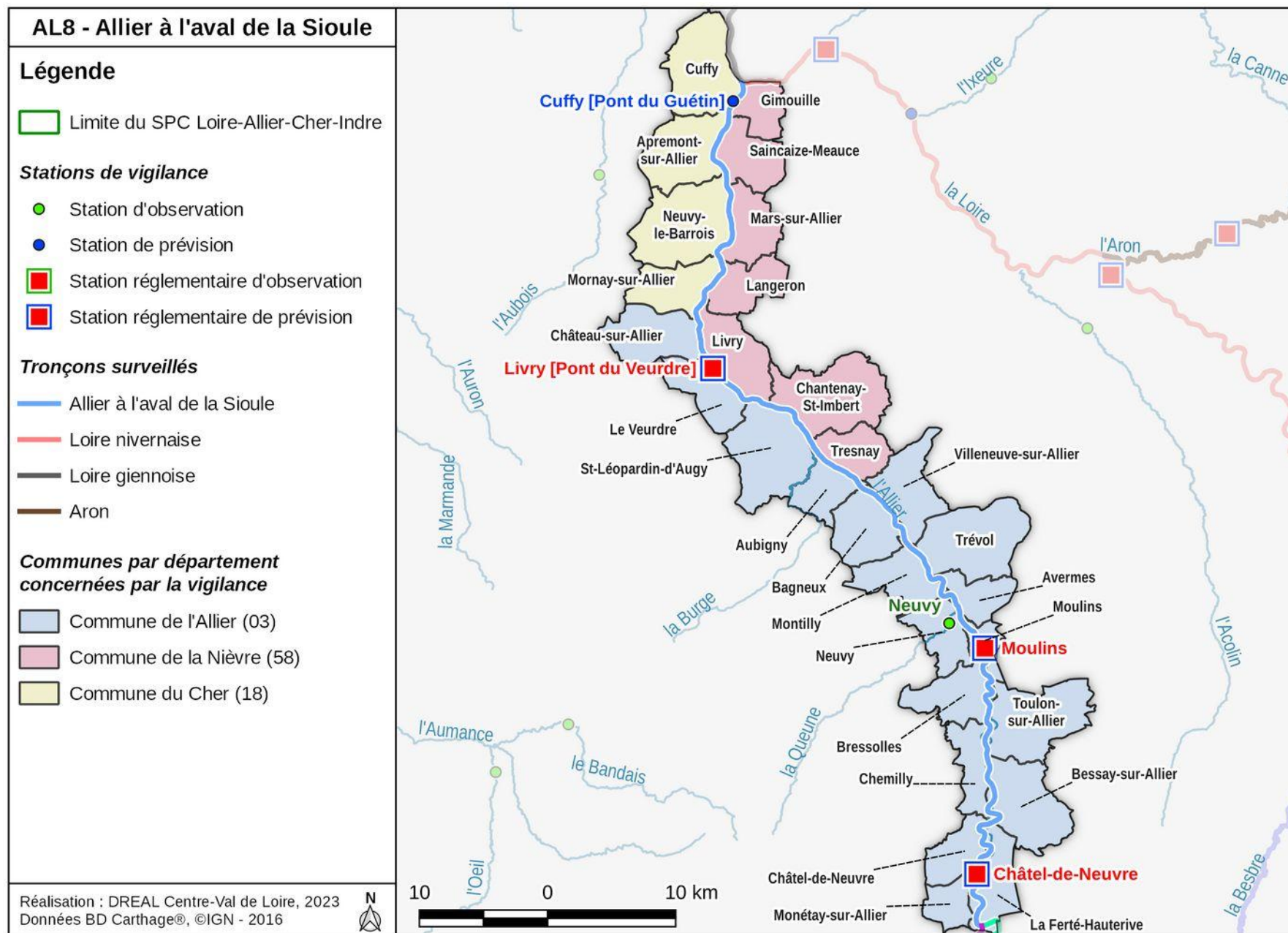


SIOULE AVAL (La Sioule)		STATION DE RÉFÉRENCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Saint-Pourçain-sur-Sioule		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	07 janvier 1982	4,15 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	14 mars 1988	3,10 m
			06 juin 1992	2,92 m
			04 février 2003	2,44 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	27 avril 1998	2,02 m
			17 juin 2010	1,85 m
			06 janvier 2018	1,53 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montées rapides	01 mai 2013	1,28 m
			<i>Situation normale.</i>	

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## AL8 – Allier à l’aval de la Sioule

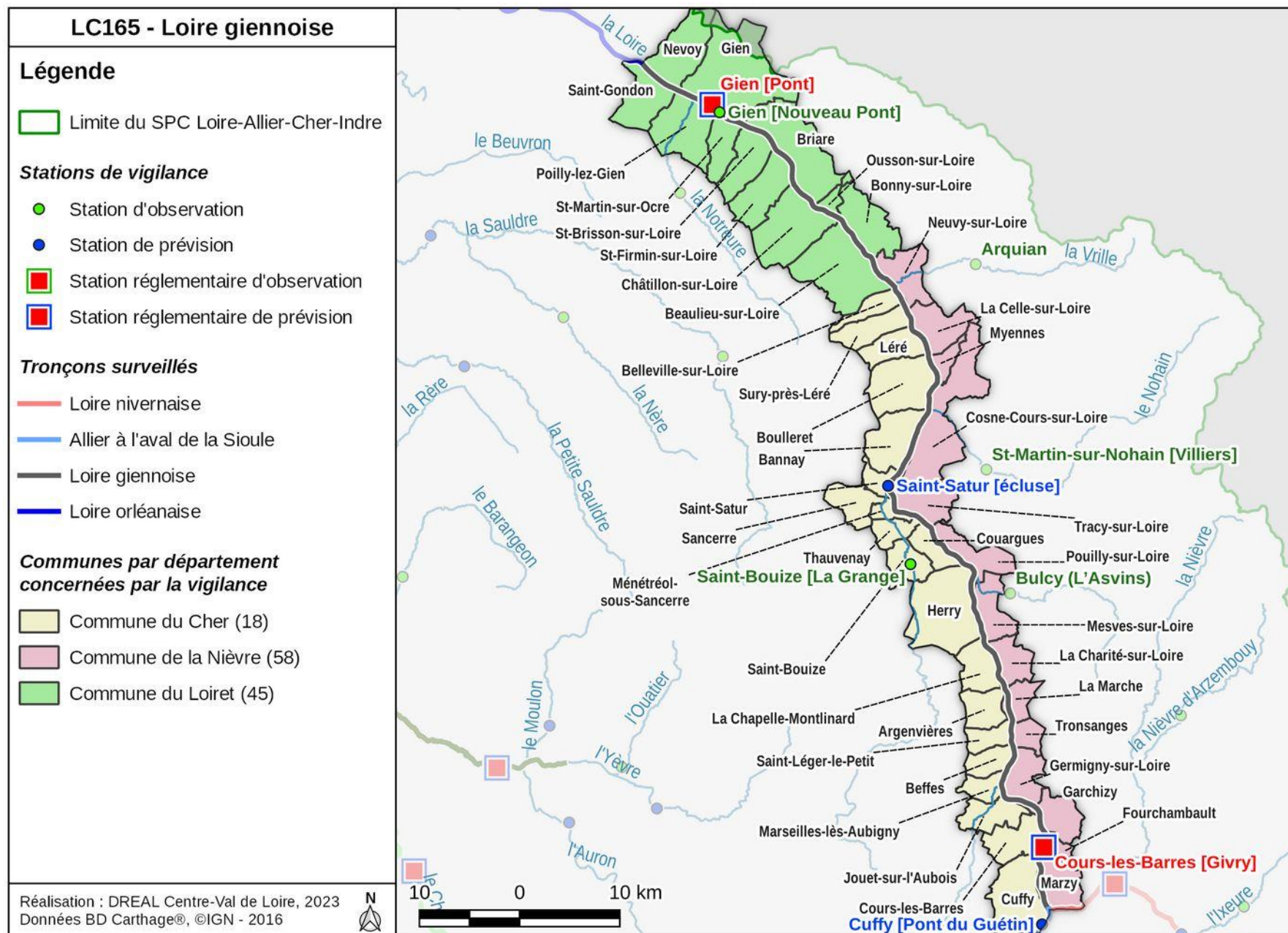


ALLIER À L'AVAL DE LA SIOULE (L'Allier)		STATIONS DE RÉFÉRENCE					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Châtel-de-Neuvre		Moulins		Livry [Pont du Veudre]	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>					
				novembre 1790	6,60 m	26 septembre 1866	5,65 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>					
		06 décembre 2003	2,93 m	06 décembre 2003	2,28 m	27 octobre 1943	4,40 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>					
		08 novembre 1994	2,67 m	08 novembre 1994	1,67 m	08 novembre 1994	3,65 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>					
		05 novembre 2008	2,23 m	05 novembre 2008	1,17 m	07 mai 2001	3,16 m
		24 mai 2012	1,81 m	24 mai 2012	0,99 m	05 novembre 2008	2,95 m
		05 mai 2013	1,65 m	03 juin 2016	0,93 m	25 mai 2012	2,63 m
		04 juin 2008	1,59 m				

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

# LC165 – Loire giennoise



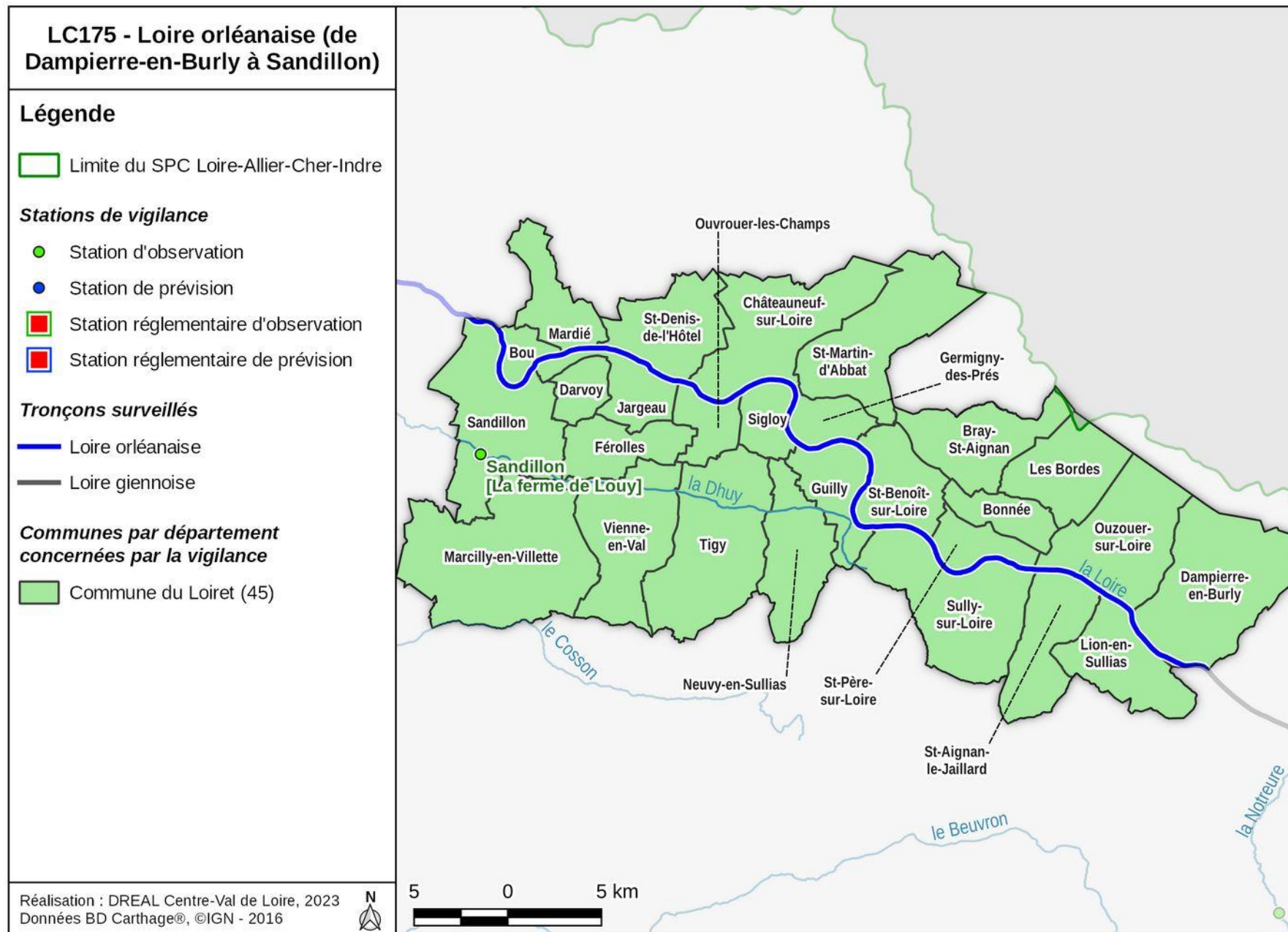


LOIRE GIENNOISE (La Loire)		STATIONS DE RÉFÉRENCE				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Cours-les-Barres [Givry]		Gien [Pont]		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	01 juin 1856	5,88 m	01 juin 1856	7,19 m
			26 septembre 1866	5,75 m	27 septembre 1866	7,19 m
			19 octobre 1846	5,65 m	20 octobre 1846	7,12 m
					20 octobre 1907	5,73 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	19 octobre 1907	5,10 m		
			06 décembre 2003	4,90 m		
			30 avril 1983	4,33 m	08 décembre 2003	5,03 m
			09 janvier 1982	4,20 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	06 novembre 2008	3,78 m	01 mai 1983	4,56 m
			06 mai 2013	3,23 m	11 janvier 1982	4,44 m
					08 novembre 2008	4,02 m
					07 mai 2013	3,78 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>	03 juin 2016	2,66 m	04 juin 2016	3,45 m
					26 mai 2012	2,66 m

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC175 – Loire orléanaise







## LC175 - Loire orléanaise (de Sandillon à St-Laurent-Nouan)



### Légende

 Limite du SPC Loire-Allier-Cher-Indre


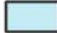
### Stations de vigilance

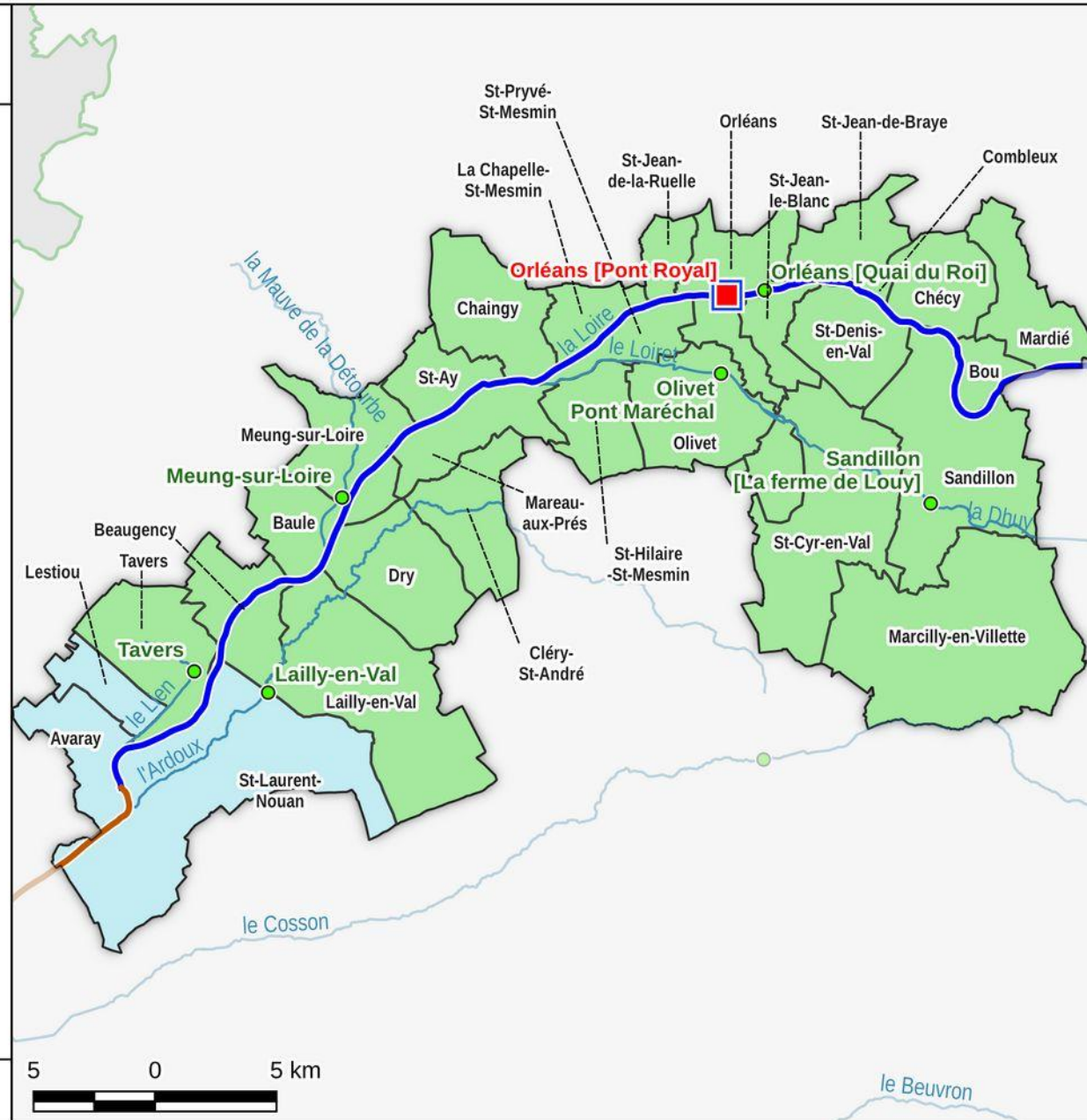
-  Station d'observation
-  Station de prévision
-  Station réglementaire d'observation
-  Station réglementaire de prévision

### Tronçons surveillés

-  Loire orléanaise
-  Loire blaisoise

### Communes par département concernées par la vigilance

-  Commune du Loiret (45)
-  Commune du Loir-et-Cher (41)



Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire, 2023  
Données BD Carthage®, ©IGN - 2016

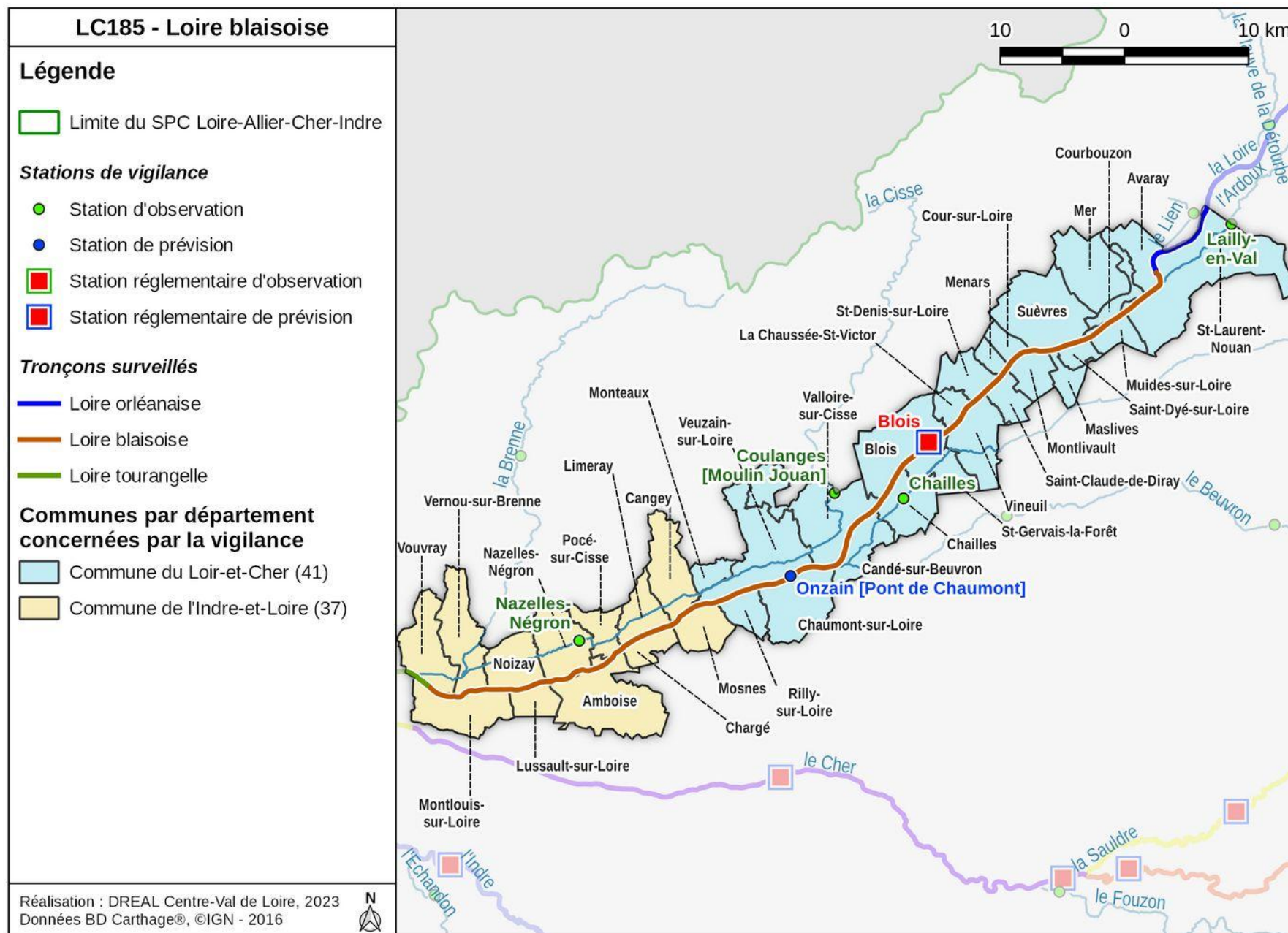


LOIRE ORLÉANAISE (La Loire)		STATION DE RÉFÉRENCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Orléans [Pont Royal]	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>  <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	02 juin 1856	7,10 m
		28 septembre 1866	6,92 m
		20 octobre 1846	6,80 m
		21 octobre 1907	5,25 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>  <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	08 décembre 2003	3,75 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>  <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	11 janvier 1982	3,29 m
		01 mai 1983	3,19 m
		08 novembre 2008	2,46 m
		07 mai 2013	2,35 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>  <i>Situation normale.</i>	04 juin 2016	2,01 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

# LC185 – Loire blaiseise

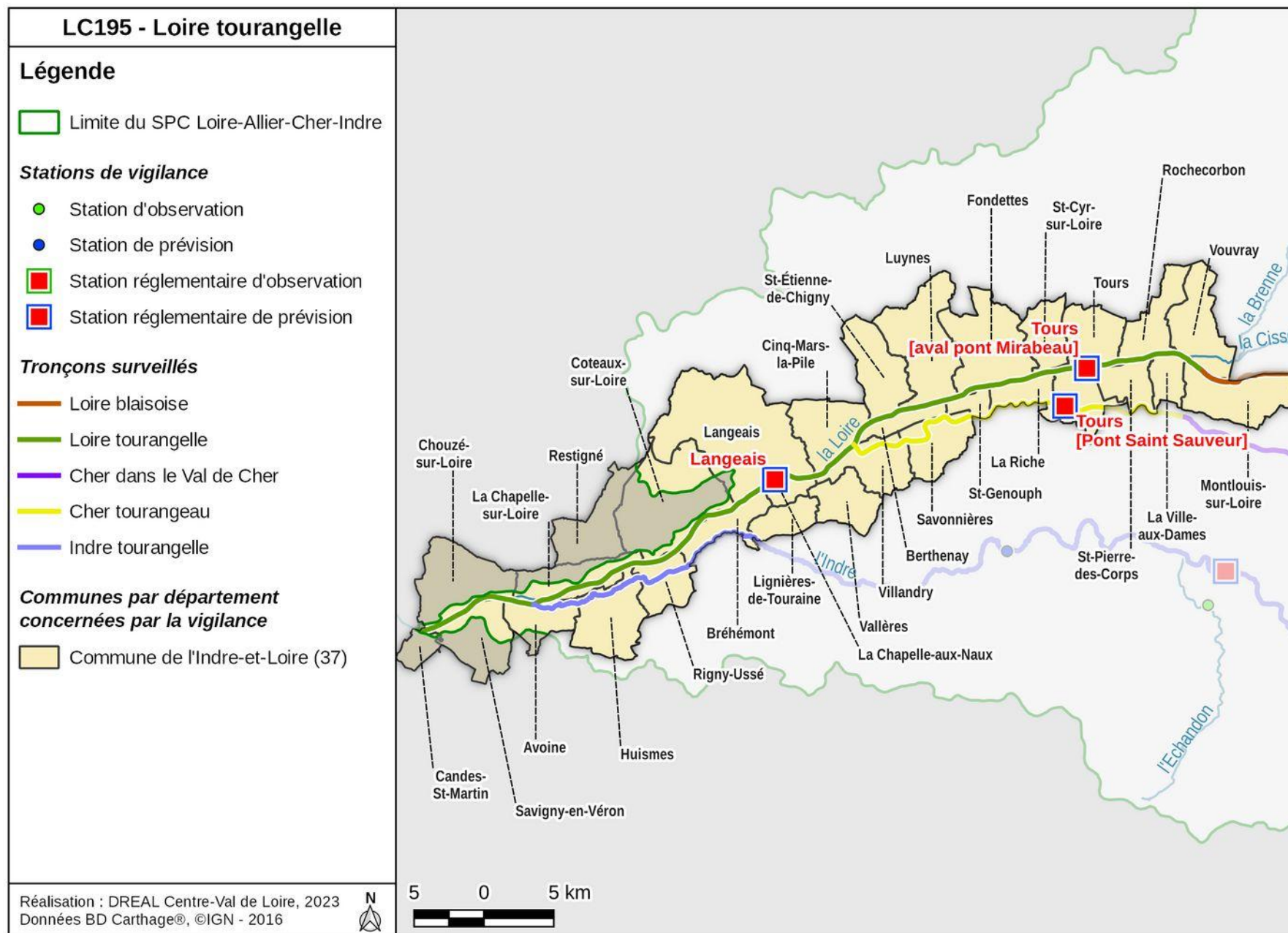


LOIRE BLAISOISE (La Loire)		STATION DE RÉFÉRENCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Blois		
		Crués historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	03 juin 1856	6,78 m
			29 septembre 1866	6,70 m
			21 octobre 1846	6,60 m
			21 octobre 1907	5,63 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	11 janvier 1982	4,10 m
			02 mai 1983	3,85 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	09 décembre 2003	3,78 m
			08 novembre 2008	2,38 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>	08 mai 2013	2,16 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

# LC195 – Loire tourangelle



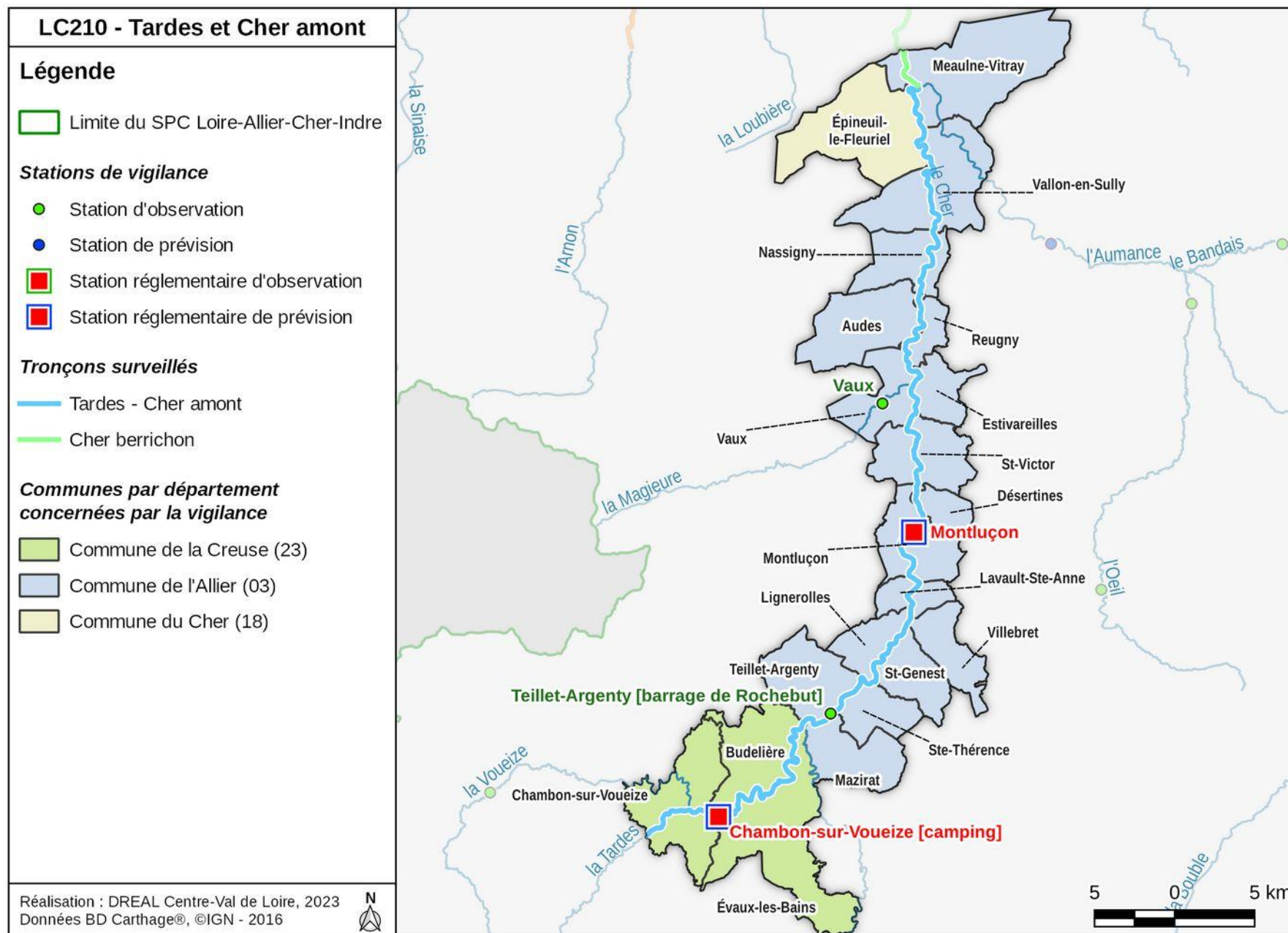
LOIRE TOURANGELLE (La Loire)		STATIONS DE RÉFÉRENCE				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Tours [aval pont Mirabeau]		Langeais		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	03 juin 1856	N.C.	29 septembre 1866	6,80 m
			22 octobre 1846	N.C.	03 juin 1856	6,65 m
			28 septembre 1866	N.C.	23 octobre 1846	6,30 m
			21 octobre 1907	5000 m <sup>3</sup> /s	12 janvier 1982	5,55 m
				22 octobre 1907	5,35 m	
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	12 janvier 1982	(6,20 m)	03 mai 1983	4,66 m
			09 décembre 2003	5,78 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	02 mai 1983	(5,68 m)	10 décembre 2003	4,19 m
			04 juin 2016	4,63 m	05 juin 2016	3,76 m
			09 novembre 2008	4,60 m		
			08 mai 2013	4,47 m		
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			08 mai 2013	2,79 m
					09 novembre 2008	2,71 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.



## LC210 – Tardes et Cher amont

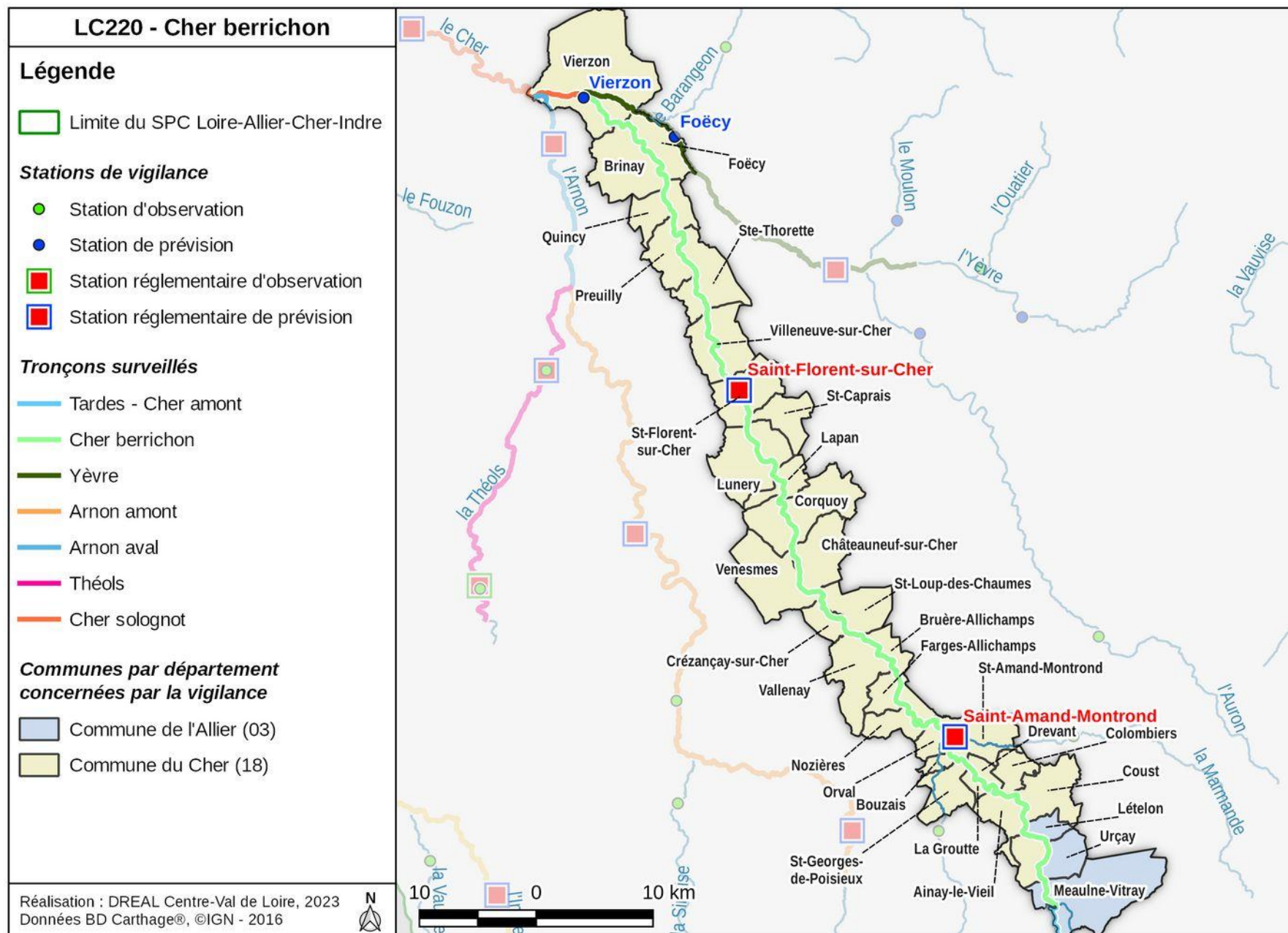


TARDES ET CHER AMONT <i>(Le Cher, La Tardes)</i>		STATIONS DE RÉFÉRENCE				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Chambon-sur-Voueize [camping]		Montluçon		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	04 octobre 1960	4,10 m	26 mai 1958	3,66 m
			25 mai 1958	2,78 m	04 mai 1940	3,58 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	01 mai 2001	2,31 m	06 janvier 1982	1,45 m
					01 mai 2001	1,21 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	04 février 2003	1,99 m	04 février 2003	0,84 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>	02 mars 2007	1,31 m	27 mai 2008	0,19 m
			27 mai 2008	1,15 m	01 juin 2016	-0,12 m
			01 juin 2016	0,85 m	03 mars 2007	-0,24 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC220 – Cher berrichon

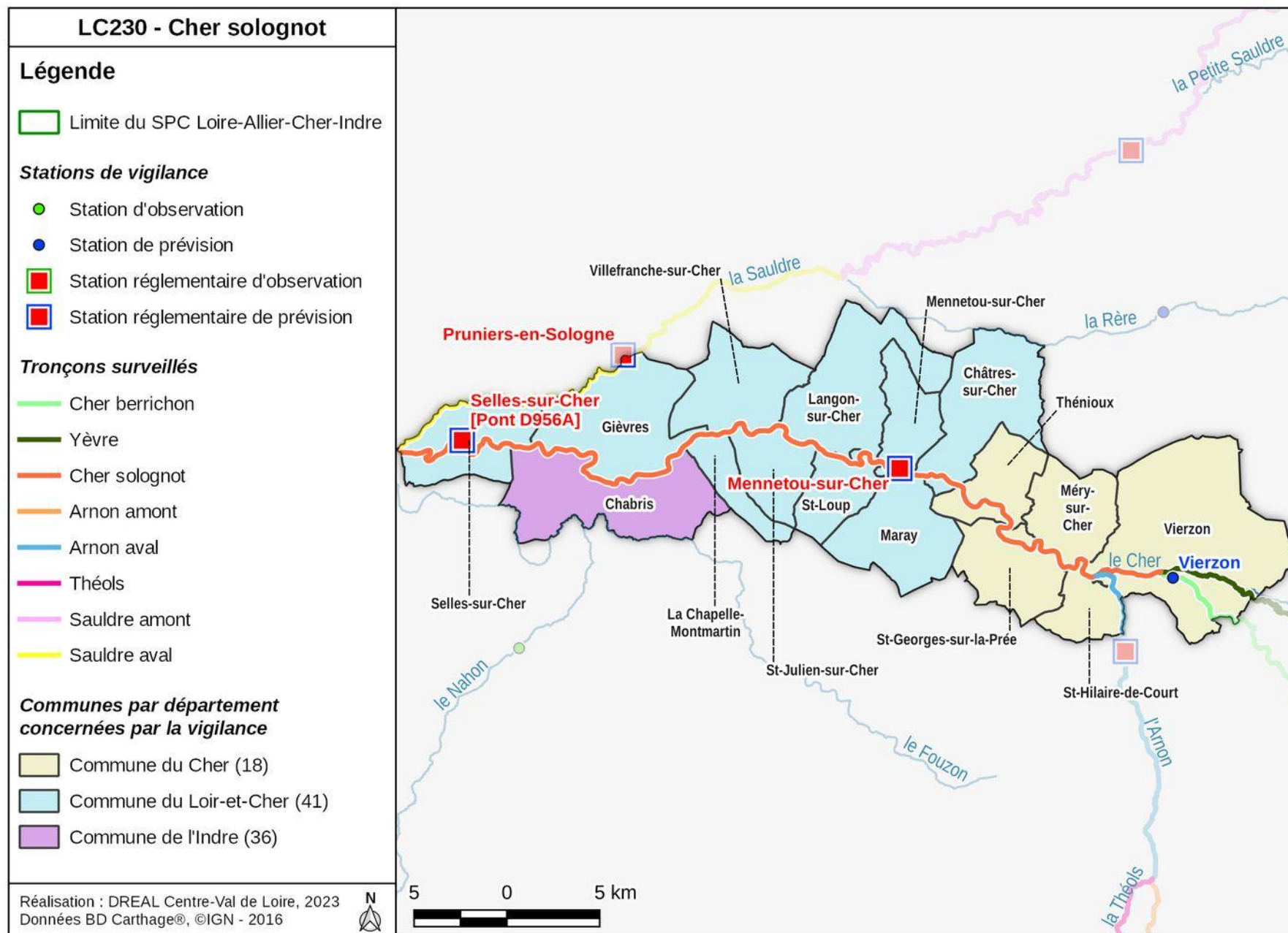


CHER BERRICHON ( <i>Le Cher</i> )		STATIONS DE RÉFÉRENCE				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Saint-Amand-Montrond		Saint-Florent-sur-Cher		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	26 mai 1958	4,80 m	27 mai 1958	5,35 m
			04 mai 1940	4,80 m	05 mai 1940	5,25 m
			05 octobre 1960	4,28 m	05 octobre 1960	4,75 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>			28 mai 1977	4,35 m
					02 mai 2001	3,82 m
			07 janvier 1982 02 mai 2001	3,58 m 3,48 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	04 février 2003	3,31 m	29 mai 2008	2,64 m
			29 mai 2008	2,82 m	08 janvier 2018	2,40 m
			03 mars 2007	2,53 m	03 juin 2016	2,14 m
			02 juin 2016	2,17 m		
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	03 février 2021	1,83 m		
					03 février 2021	1,11 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC230 – Cher solognot

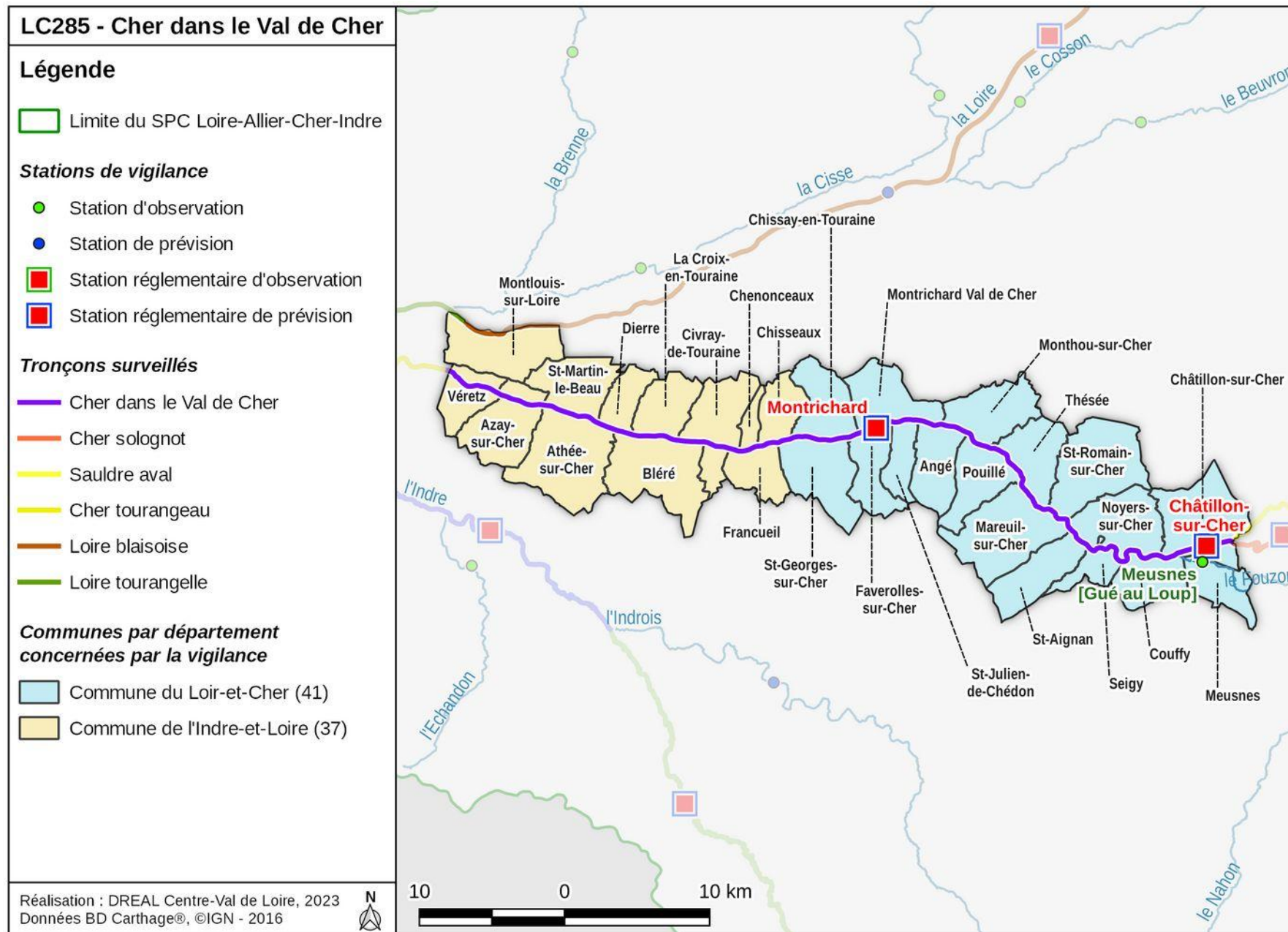


CHER SOLOGNOT ( <i>Le Cher</i> )		STATIONS DE RÉFÉRENCE				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Mennetou-sur-Cher		Selles-sur-Cher [Pont D956A]		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	mai-juin 1856	4,44 m		
			06 mai 1940	4,35 m	01 mai 1940	(4,60 m)
			28 mai 1958	3,92 m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	04 mai 2001	3,49 m	04 mai 2001	(4,08 m)
			09 janvier 1982	3,45 m	10 janvier 1982	(4,05 m)
			07 février 2003	3,25 m	07 février 2003	(3,90 m)
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	05 juin 2016	3,13 m	05 juin 2016	3,74 m
			05 mars 2007	2,88 m	06 mars 2007	(3,43 m)
			09 janvier 2018	2,63 m	31 mai 2008	(2,93 m)
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	20 février 2018	2,10 m		
			04 février 2021	1,92 m	05 février 2021	2,27 m

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC285 – Cher dans le Val de Cher



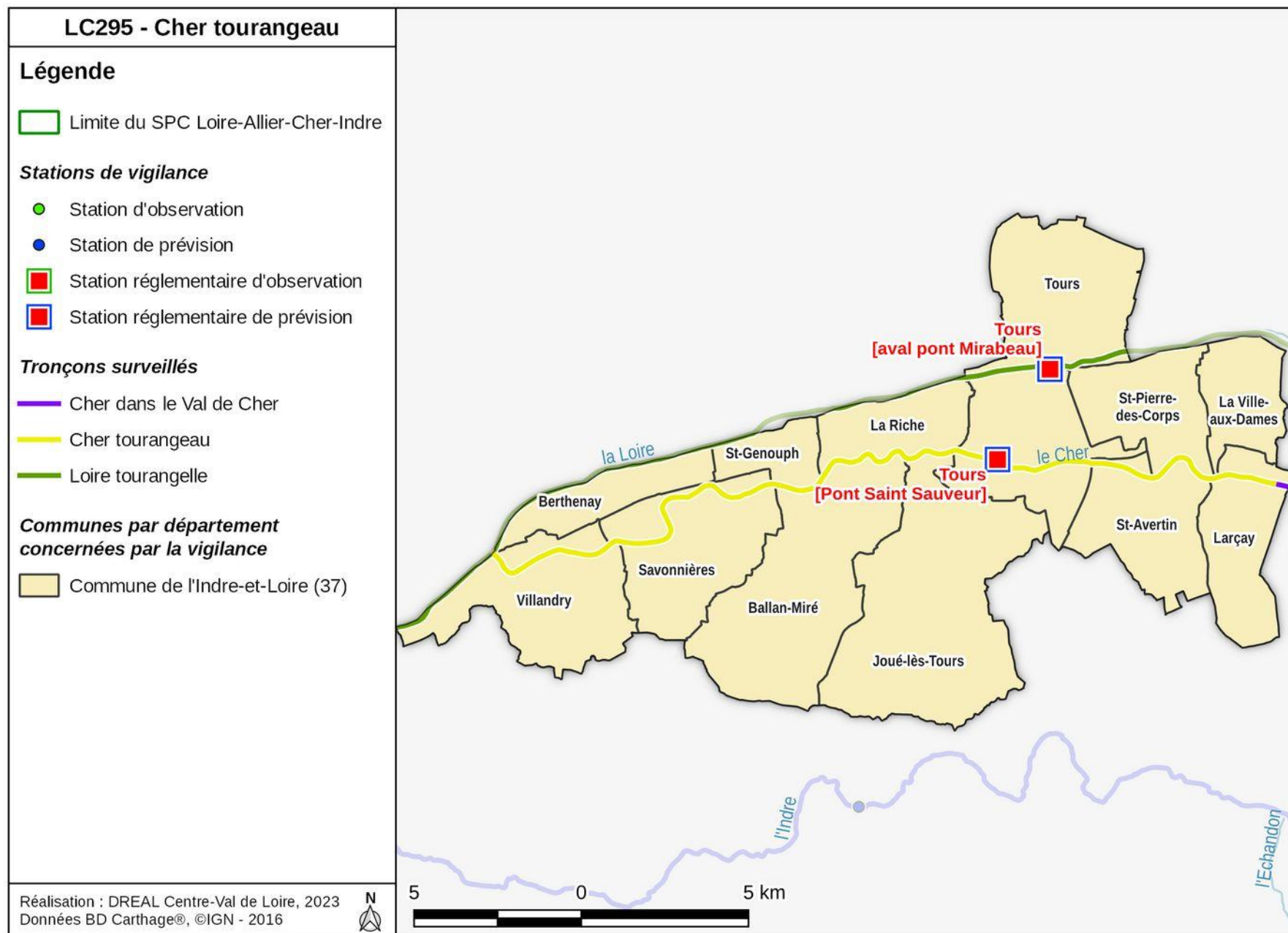
CHER DANS LE VAL DE CHER ( <i>Le Cher</i> )		STATIONS DE RÉFÉRENCE					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Châtillon-sur-Cher		Montrichard			
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>		
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.			01 juin 1856	5,55 m		
				01 mai 1940	4,90 m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.			01 janvier 1982	4,40 m		
				03 juin 2016	3,99 m	22 décembre 1982	4,39 m
				04 mai 2001	3,93 m	05 mai 2001	4,28 m
						04 juin 2016	4,28 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.			07 février 2003	3,72 m		
				06 mars 2007	3,37 m	08 février 2003	3,92 m
				31 mai 2008	3,05 m	07 mars 2007	3,30 m
				10 janvier 2018	2,72 m	21 février 2018	2,65 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise			20 février 2018	2,71 m		
				10 janvier 2018	2,64 m		
	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>		05 mai 2015	2,63 m		
				05 mai 2015	2,44 m		

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.



## LC295 – Cher tourangeau

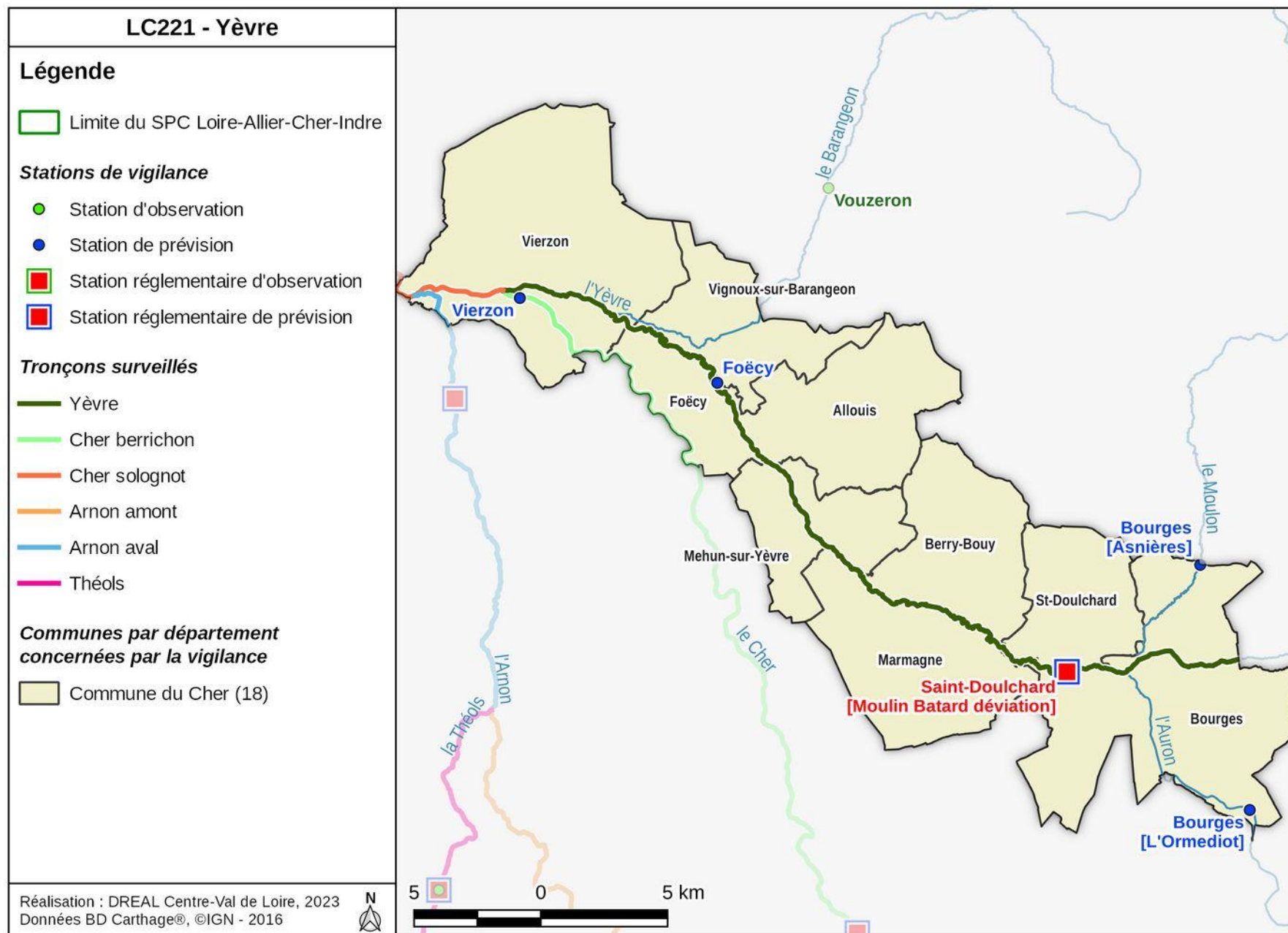


CHER TOURANGEAU ( <i>Le Cher</i> )		STATION DE RÉFÉRENCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Tours [Pont Saint Sauveur]	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	
			12 janvier 1982 (1100 m <sup>3</sup> /s) 23 décembre 1982 (1050 m <sup>3</sup> /s)
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	05 juin 2016 4,96 m
			06 mai 2001 4,85 m
			09 février 2003 4,62 m
			07 mars 2007 4,29 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>	01 juin 2008 3,67 m
			21 février 2018 3,53 m
			11 janvier 2018 3,41 m
			06 mai 2015 3,35 m

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

# LC221 – Yèvre

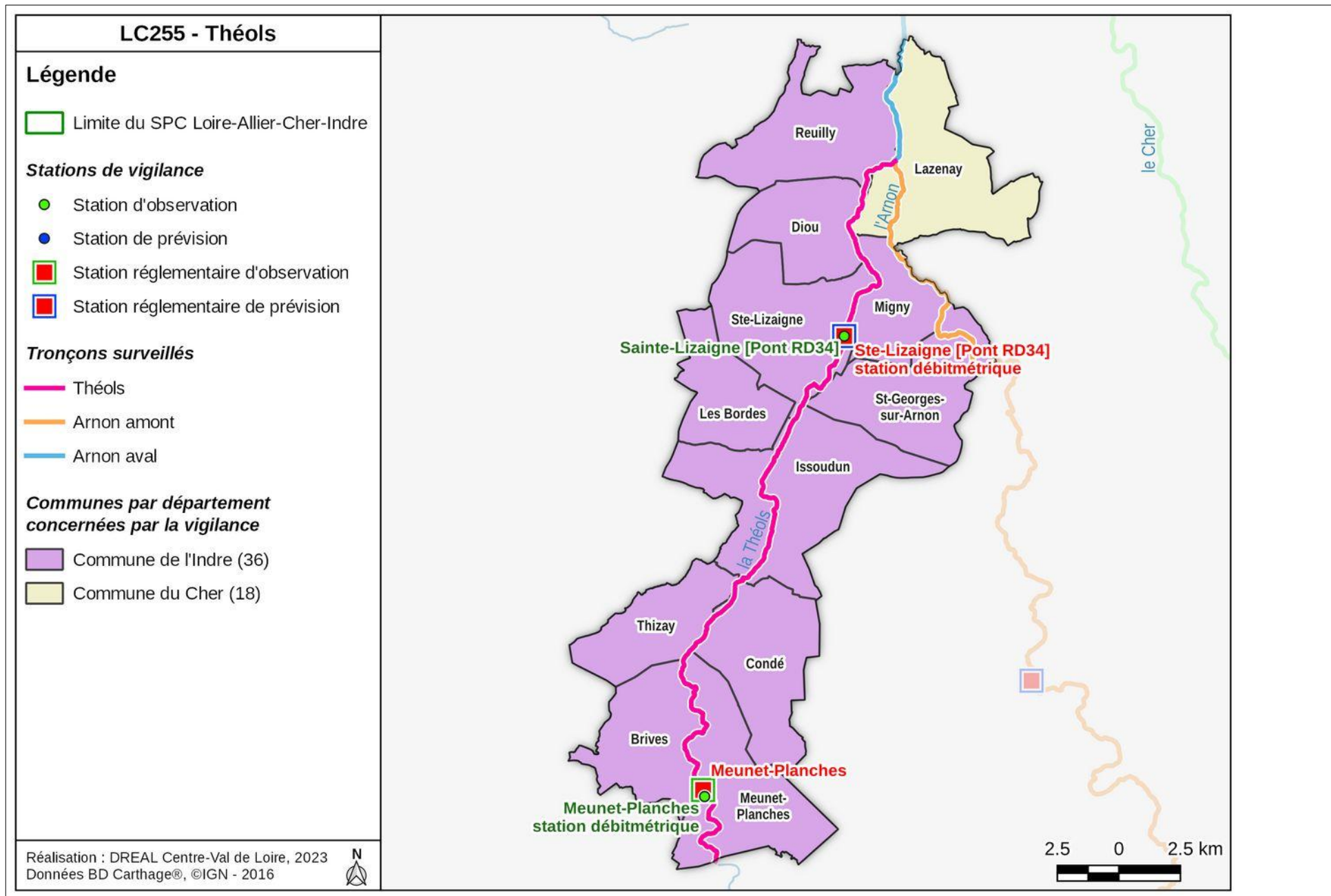


YÈVRE (L'Yèvre)		STATION DE RÉFÉRENCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Saint-Doulchard [Moulin Batard]		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	24 mai 1977	N.C.
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	04 juin 2016	2,05 m
			07 mai 2001	N.C.
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	04 février 2013	1,68 m
			31 mai 2008	1,62 m
			04 février 2021	1,60 m
			06 mars 2016	1,51 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>	07 mars 2017	1,44 m
			22 décembre 2011	1,30 m

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC255 – Théols

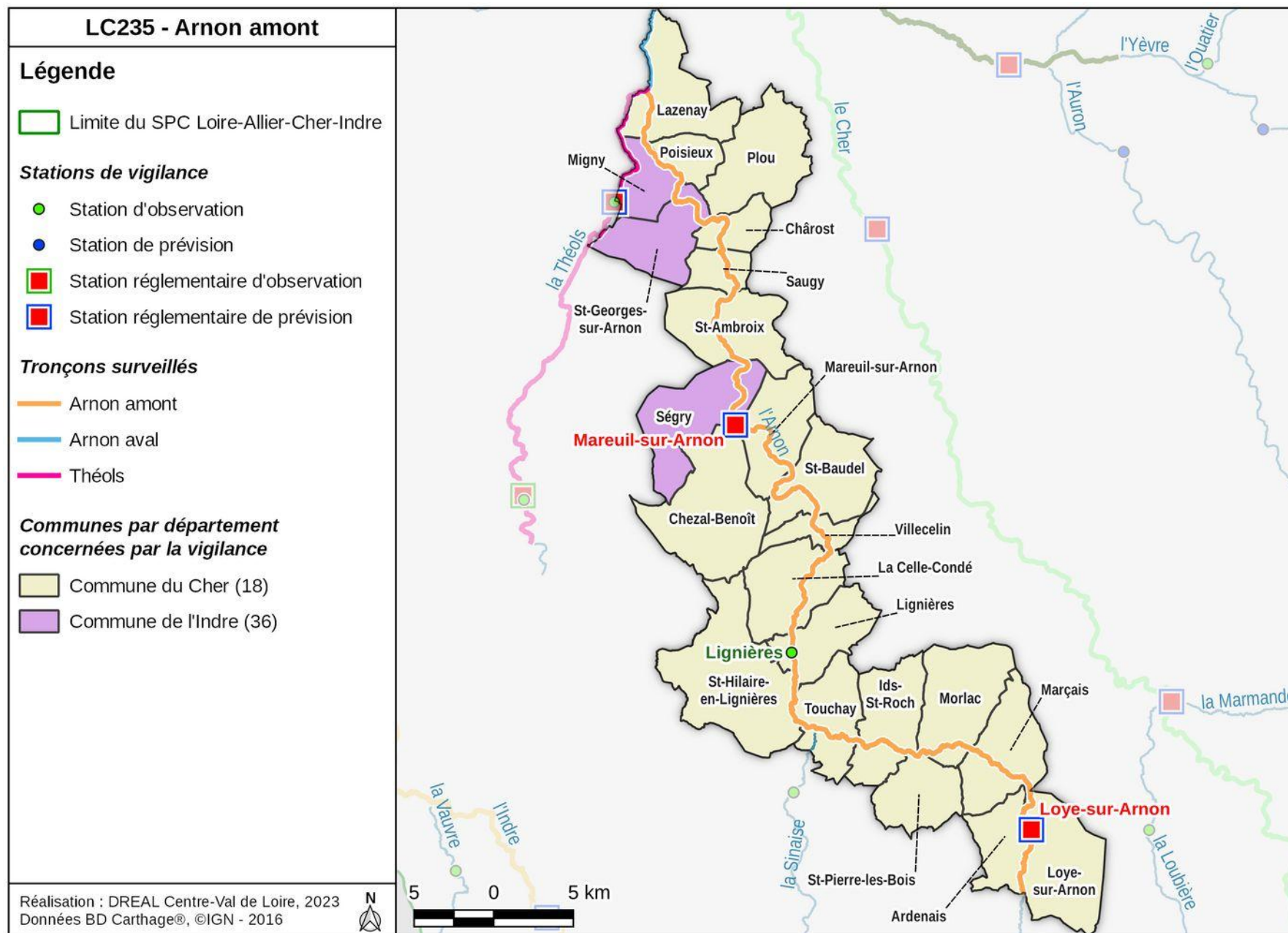


THÉOLS (La Théols)		STATIONS DE RÉFÉRENCE			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Meunet-Planches		Saint-Lizaigne [Pont RD34]	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>			
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>			
		31 mai 2016	0,85 m	02 juin 2016	1,92 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>			
		02 février 2013	0,41 m		
		22 avril 2008	0,35 m	04 février 2013	1,54 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>			
		22 mai 2013	0,21 m		
		05 janvier 2018	0,12 m	09 février 2021 23 mai 2013	1,23 m 1,22 m
		08 février 2021	-0,06 m	06 janvier 2018	1,05 m

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC235 – Arnon amont



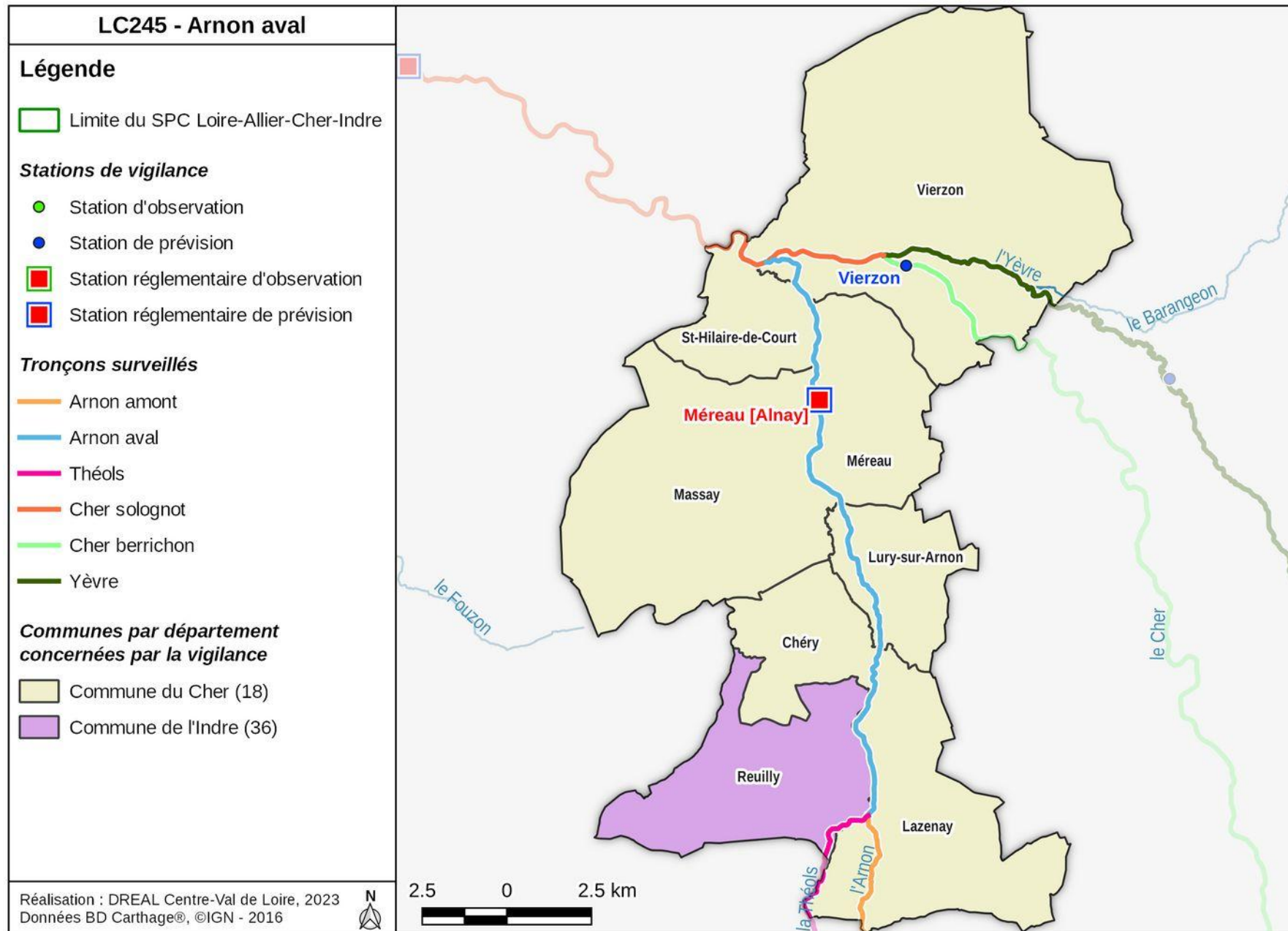
ARNON AMONT (L'Arnon)		STATIONS DE RÉFÉRENCE			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Loye-sur-Arnon		Mareuil-sur-Arnon	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>			
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>			
		31 décembre 1999	2,50 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>			
		05 mars 2006	2,32 m		
		02 février 2013	2,05 m		
		05 janvier 2018	2,01 m	02 juin 2016	2,78 m
		07 février 2021	2,00 m		
				07 janvier 2018	2,43 m
				31 janvier 2015	2,33 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			
		01 juin 2016	1,75 m	15 février 2016	2,28 m
		22 mai 2013	1,25 m	08 février 2021	2,28 m

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.



## LC245 – Arnon aval

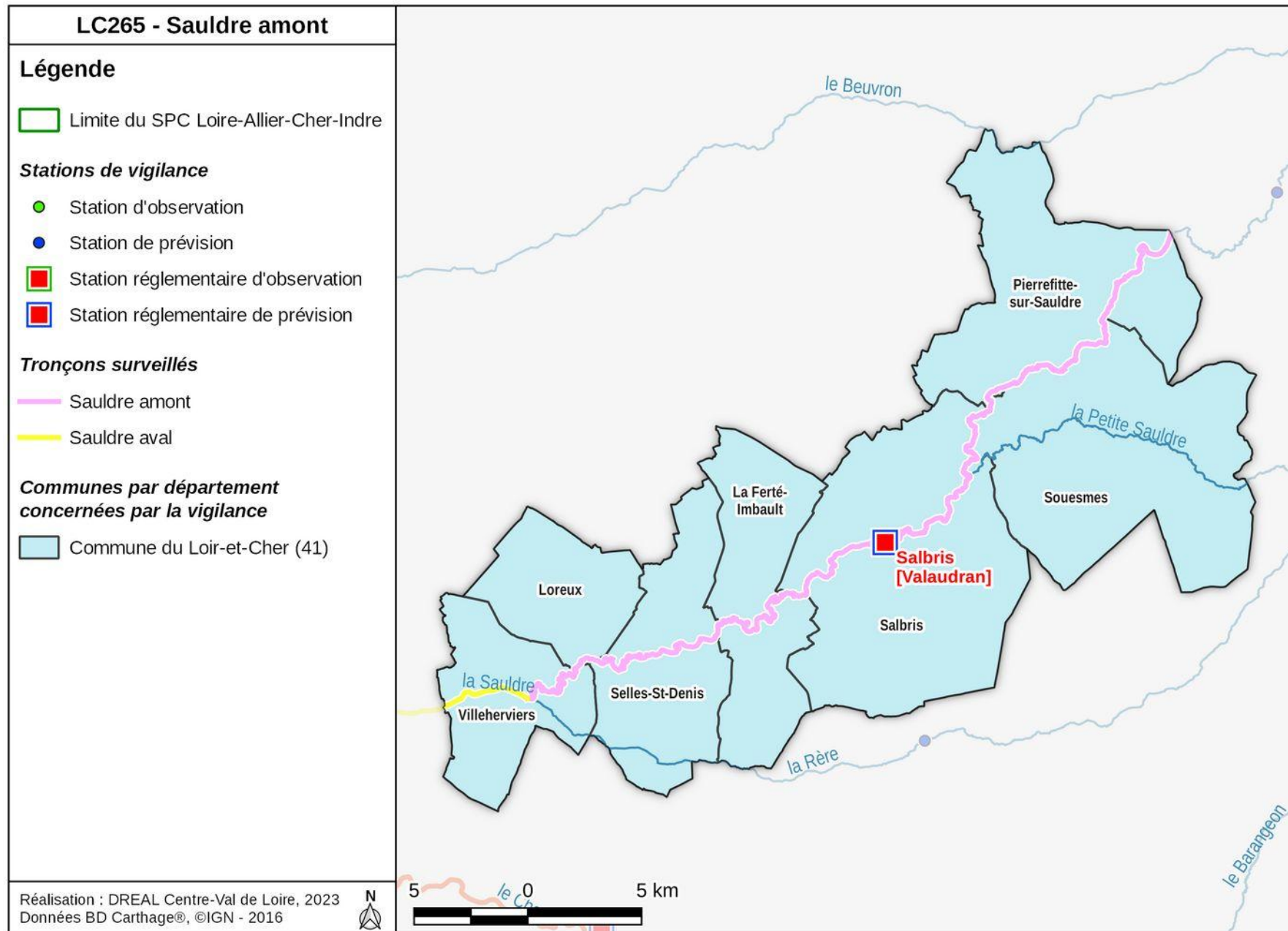


ARNON AVAL (L'Arnon)		STATION DE RÉFÉRENCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Méreau [Alnay]	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>  <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>		
		29 mai 1977	(3,60 m)
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>  <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	03 juin 2016	3,40 m
		03 mai 2001	3,38 m
		04 mars 2007	3,26 m
JAUUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>  <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	05 février 2013	2,91 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>  <i>Situation normale.</i>	30 mai 2008	2,30 m
		10 février 2021	2,22 m
		24 mai 2013	1,97 m

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC265 – Sauldre amont

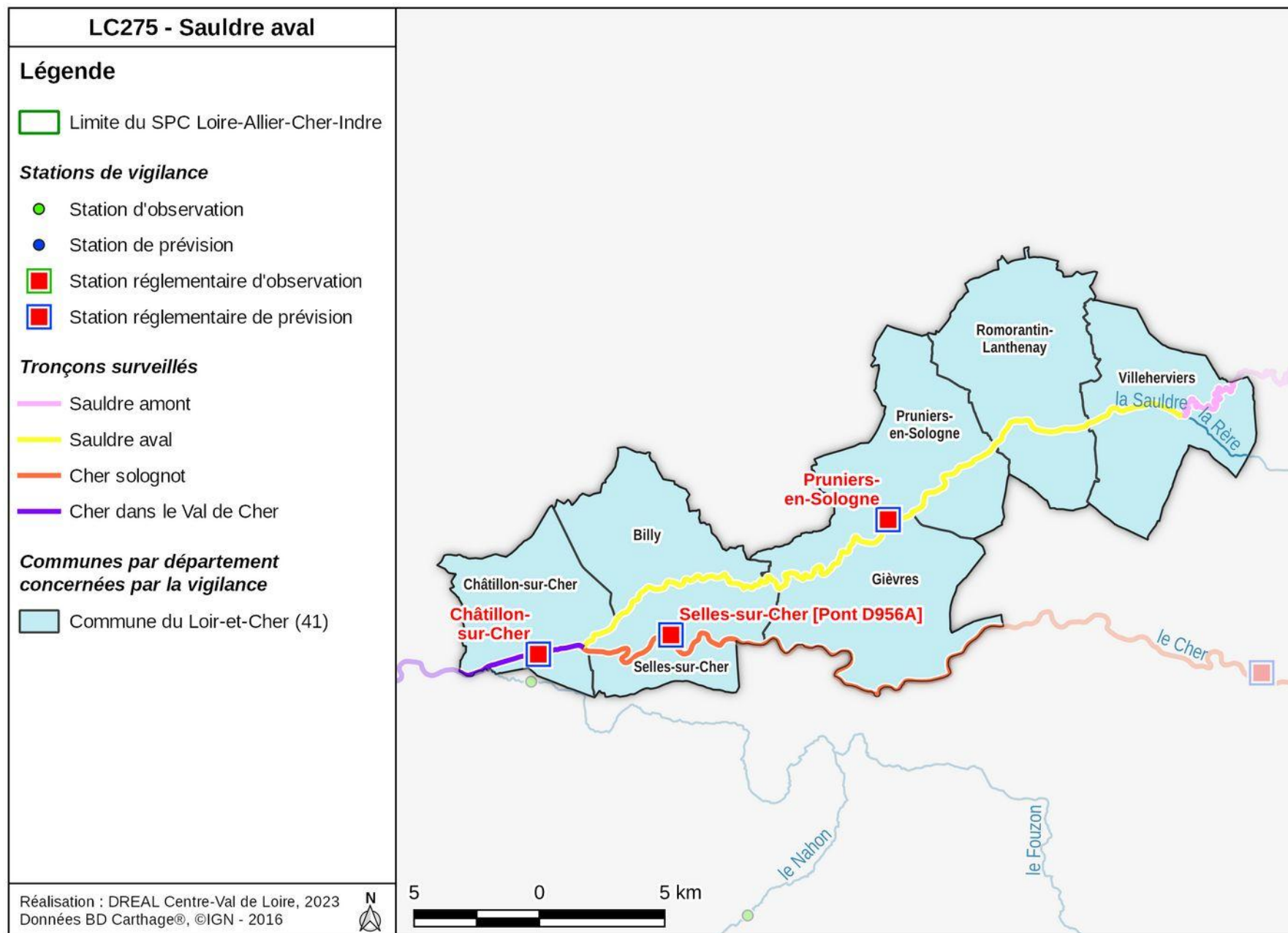


SAULDRE AMONT (La Sauldre)		STATION DE RÉFÉRENCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Salbris [Valaudran]		
		Crués historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	01 juin 2016	5,44 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	15 mars 2001	(4,70 m)
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	04 février 2013	4,12 m
			14 avril 2013	3,71 m
			04 mars 2007	3,60 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>	10 décembre 2010	3,35 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC275 – Saultre aval

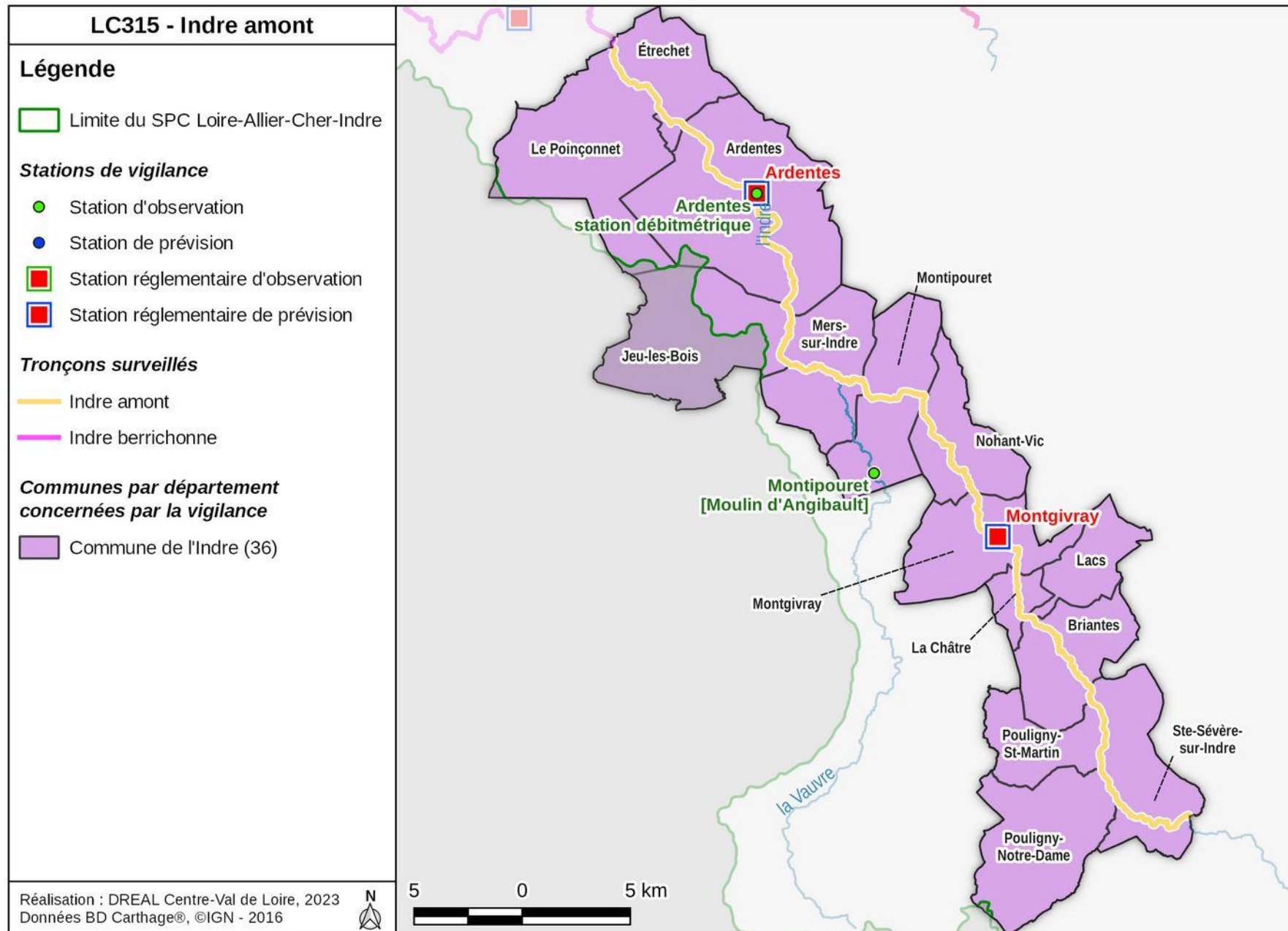


SAULDRE AVAL ( <i>La Sauldre</i> )		STATION DE RÉFÉRENCE		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Pruniers-en-Sologne		
		Crués historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	02 juin 2016	4,68 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	12 avril 1983	(4,05 m)
			17 mars 2001	(5,90 m)
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	05 février 2013	(5,40 m)
			14 avril 2013	(5,15 m)
			29 janvier 2018	2,82 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	06 mars 2007	N.C.
			11 décembre 2010	(1,85 m)

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC315 – Indre amont



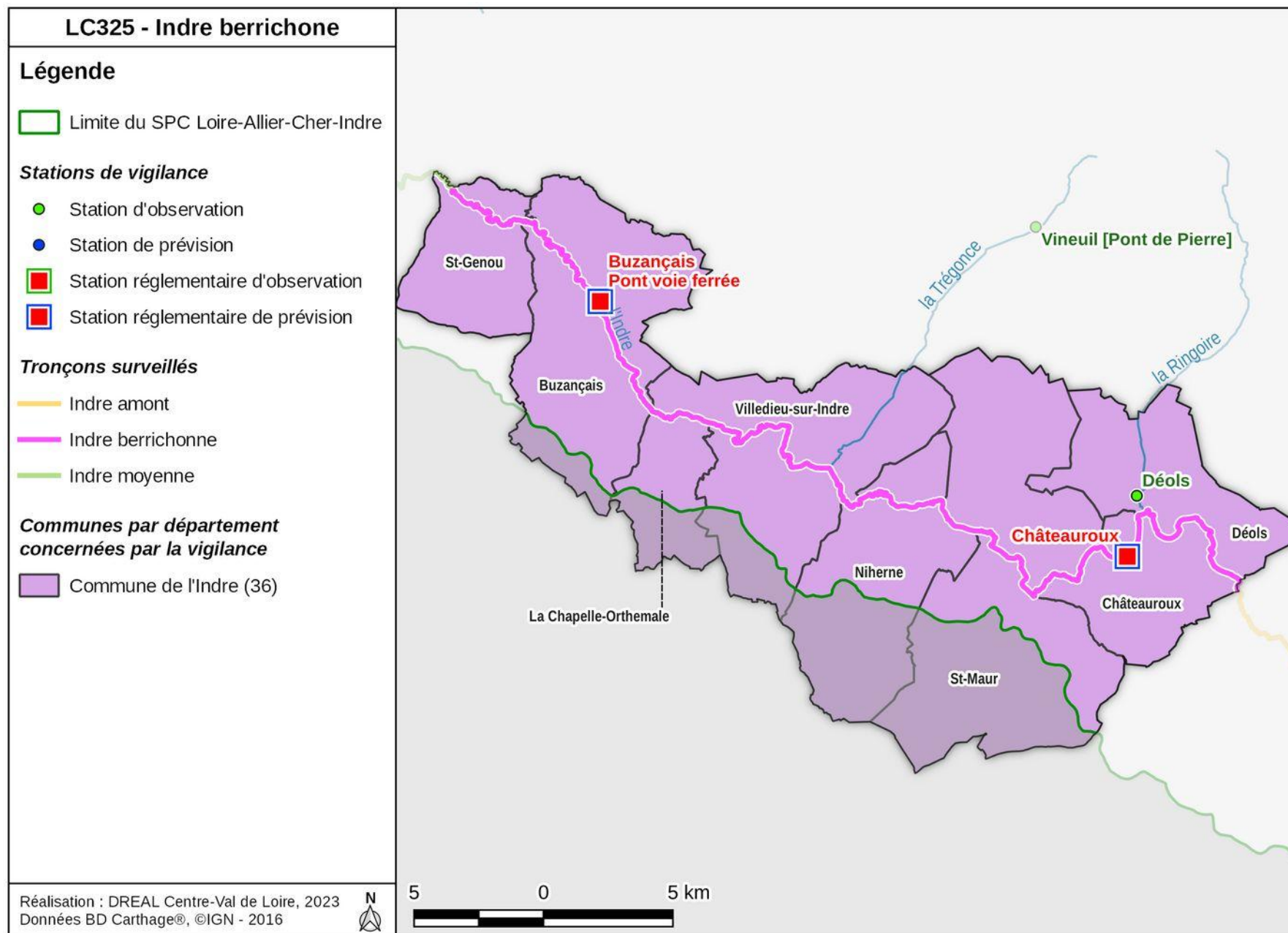
INDRE AMONT (L'Indre)		STATIONS DE RÉFÉRENCE				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Montgivray		Ardentes		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>				
			27 mai 1977	N.C.	27 mai 1977	3,33 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	mars 2007	N.C.	02 mars 2007	2,62 m
					18 décembre 1982	2,58 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	02 février 2013	2,29 m	03 février 2013	1,99 m
			04 janvier 2018	2,20 m	01 juin 2016	1,86 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	12 février 2016	1,79 m	29 mai 2008	1,35 m
			31 mai 2016	1,70 m		

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.



## LC325 – Indre berrichone



INDRE BERRICHONNE (L'Indre)		STATIONS DE RÉFÉRENCE				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Châteauroux		Buzançais - Pont voie ferrée		
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>	
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	01 juin 1845	3,15 m		
			27 mai 1977	2,61 m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	18 décembre 1982	2,40 m	27 mai 1977	N.C.
			03 mars 2007	2,38 m	04 mars 2007	(2,95 m)
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	03 février 2013	2,21 m	06 mars 2006	(2,80 m)
			02 juin 2016	2,15 m	03 juin 2016	2,55 m
			05 janvier 2018	2,04 m	06 janvier 2018	2,29 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	18 février 2018	1,98 m	16 février 2016	2,12 m
			15 février 2016	1,94 m	19 février 2018	2,11 m
			29 mai 2008	1,92 m		

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC335 – Indre moyenne

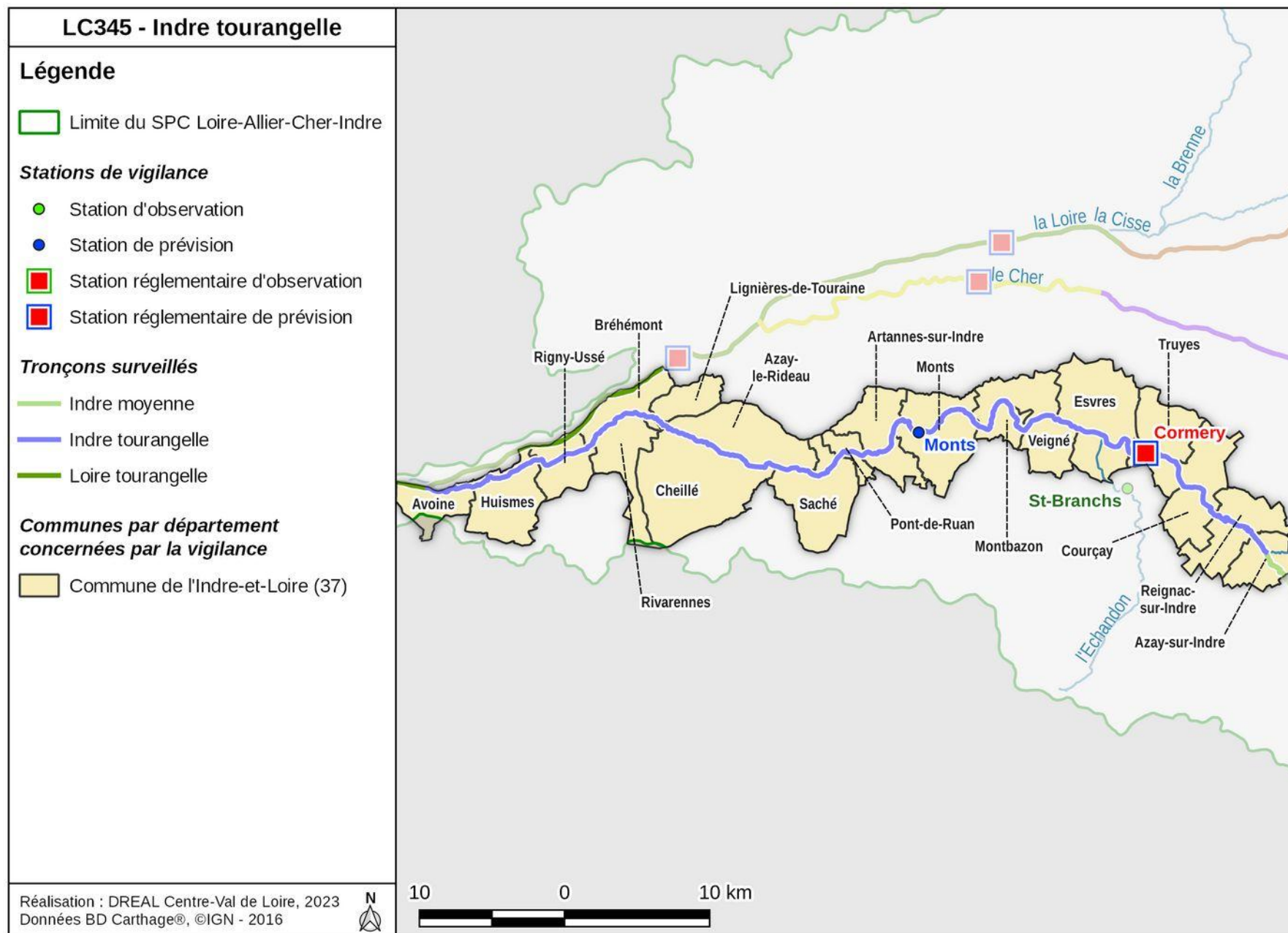


INDRE MOYENNE (L'Indre)		STATION DE RÉFÉRENCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Perrusson	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>  <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	01 novembre 1770	N.C.
		01 juin 1845	N.C.
		21 décembre 1982	(3,30 m)
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>  <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	30 mai 1977	(2,90 m)
		01 juin 2016	2,72 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>  <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	05 mars 2007	(2,55 m)
		05 février 2013	2,47 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>  <i>Situation normale.</i>	10 janvier 2018	2,28 m

**Avertissement** : le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.

## LC345 – Indre tourangelle



INDRE TOURANGELLE (L'Indre)		STATION DE RÉFÉRENCE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Cormery	
		Crues historiques	Niveau <sup>(1)</sup>
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</b>	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	01 novembre 1770 4,90 m
			01 juin 1845 3,85 m
			21 décembre 1982 3,48 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	01 juin 2016 2,62 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</b>	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée de façon significative.</i>	05 mars 2007 1,92 m
			30 mai 1977 1,85 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	<i>Situation normale.</i>	03 février 2013 1,77 m
			12 janvier 2018 1,26 m

**Avertissement :** le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

<sup>(1)</sup> Le niveau est indiqué en hauteur, ou à défaut en débit si la hauteur n'est pas connue. La mention "N.C." indique que ni la hauteur, ni le débit ne sont connus. Entre parenthèses sont identifiées les valeurs incertaines.



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Centre-Val de Loire**

5, avenue Buffon – CS 96407  
45064 ORLÉANS Cedex 2

Téléphone : +33(0) 2 36 17 41 41  
Télécopie : +33(0) 2 36 17 41 01

